



TITRE

LA POLITIQUE MILITAIRE FRANÇAISE EN AFRIQUE : PERMANENCES ET ÉVOLUTIONS.

Mémoire de géopolitique
du Chef de Bataillon Benoît DESMEULLES
dans le cadre du séminaire «Afrique».

Sous la direction de Monsieur Charles ZORGBIBE.

Avril 2006.

Fiche documentaire

- 1 La politique militaire française en Afrique : Permanences et évolutions.
- 2 2006_memoire_geopolitique_CBA B DESMEULLES_D2
- 3 CBA B.DESMEULLES, France.
- 4 13 avril 2006
- 5 Division D
- 6 Mémoire de géopolitique. Ce mémoire vise à présenter la politique militaire de la France en Afrique depuis les années 60. Il souligne combien cette politique s'inscrit dans le cadre plus large de la politique française sur le continent et démontre que, du fait de l'évolution de la situation internationale et nationale, cette politique doit évoluer vers de nouveaux partenaires et de nouveaux champs d'application.
Ainsi, après avoir rappelé les grandes lignes de la présence militaire française en Afrique (opérations, coopérations, déploiements militaires et programme RECAMP), ce travail établit un bilan de la présence militaire avant de proposer des pistes de réflexion pour les évolutions possibles.
- 7 Armée française, Afrique, politique militaire, RECAMP, opérations.

Sommaire

SOMMAIRE.....	- 2 -
GLOSSAIRE.	- 7 -
INTRODUCTION.....	- 8 -
L'HERITAGE DE L'HISTOIRE.....	- 11 -
1. La dimension politique de la colonisation.....	- 12 -
a. L'héritage de la colonisation.....	- 12 -
Une période finie au regard de l'histoire du continent africain	- 13 -
Un bilan global en demi-teinte.....	- 13 -
Des frontières artificielles.....	- 14 -
b. Une décolonisation soudaine et instrumentalisée.....	- 14 -
Une décolonisation subie et non préparée par la France	- 14 -
L'instrumentalisation de la décolonisation.....	- 15 -
2. La place de l'Armée française en Afrique de 1830 à 1962.....	- 15 -
Les grandes heures des armées françaises en Afrique subsaharienne.....	- 16 -
La conquête de l'Empire (1830-1906) :	- 16 -
L'expansion (1907-1934) :	- 16 -
Le déclin (1934-1945) :	- 16 -
La fin de l'Empire (1945-1962) :	- 17 -
Bilan de 150 années de présence des militaires en Afrique.....	- 17 -
Conséquences actuelles de ces années.....	- 17 -
UNE PRESENCE MILITAIRE ININTERROMPUE ET MULTIFORME DEPUIS LES DECOLONISATIONS.....	- 19 -
11/ Les grandes phases des interventions militaires.....	- 20 -
111/ 1960-1994 : le « parapluie sécuritaire ».....	- 21 -
Gabon (1964).....	- 21 -
République centrafricaine (1966).....	- 22 -
Tchad (depuis 1968).....	- 22 -
Zaïre (1978).....	- 26 -
Gabon (1990).....	- 26 -
Somalie (1993)	- 27 -
Rwanda (1994).....	- 28 -
112/ 1995-2002 : un désengagement de fait.....	- 29 -
Congo – Brazzaville (1997).....	- 30 -
République centrafricaine (1996-97).....	- 30 -
République de Côte d'Ivoire (1999).....	- 31 -
113/ Depuis 2002 : le retour de la France sur le continent africain.....	- 32 -
République Démocratique du Congo (2003).....	- 32 -
République de Côte d'Ivoire (depuis 2002).....	- 33 -
12/ Les accords bilatéraux.....	- 34 -

13/ Structures actuelles des forces	- 37 -
131/ La coopération française de défense.....	- 37 -
1311 / L'organisation de la coopération militaire et de défense	- 38 -
Structures et objectifs	- 38 -
Le rattachement au ministère des affaires étrangères	- 39 -
1312/ Les axes de la politique de coopération	- 39 -
La formation	- 39 -
Le conseil	- 40 -
Une politique de partenariat	- 40 -
132/ Les forces déployées.	- 40 -
1321/ Les forces pré positionnées.....	- 40 -
1322/ Les autres éléments.....	- 42 -

14/ Le concept RECAMP.....	- 42 -
141/ L'objectif poursuivi.....	- 43 -
1411/ Les origines	- 43 -
1412/ Le programme	- 44 -
1413/ Les participants.....	- 45 -
142/ Le volet formation.....	- 45 -
1421/ Les formations individuelles	- 45 -
1422/ Les formations collectives	- 46 -
143/ Le volet entraînement.....	- 47 -
1431/ L'organisation des cycles d'entraînement.	- 47 -
1432/ Les exercices majeurs.....	- 47 -
1433/ Les cycles sous-régionaux.....	- 48 -
1434/ Les exercices hors cycle.	- 49 -
144/ Le volet équipement	- 49 -
145/ L'engagement et le soutien opérationnel des opérations.....	- 50 -
1451/ La constitution de la force.	- 50 -
1452/ L'appui à la mission.	- 50 -
1453/ Le soutien de la force.	- 50 -

BILAN CRITIQUE DE LA POLITIQUE FRANÇAISE EN AFRIQUE..... - 52 -

21/ La recherche de l'autonomie géopolitique de l'Afrique Subsaharienne.	- 53 -
211/ La question sensible de la souveraineté.....	- 53 -
2111/ Des réactions passionnées.	- 53 -
2112/ Des concrétisations délicates.	- 54 -
212/ La maturité politique.	- 54 -
2121/ L'évolution des régimes.	- 54 -
2122/ Des perspectives d'intégration régionale.....	- 55 -
2123/ Une vision certainement trop européenne de la maturité politique.	- 55 -
213/ Une tentation française de partir ou la fin d'une époque.....	- 56 -
2131/ Evolution du contexte géopolitique.....	- 56 -
2132/ Evolution des mentalités (drame du Rwanda, dévaluation du CFA).....	- 57 -
2133/ La fin d'une époque ou le développement de la concurrence étrangère.....	- 58 -

22/ Rester présent en Afrique : une nécessité pour la France.	- 60 -
221/ L'Afrique, zone d'influence pour l'Afrique, les raisons d'un tropisme	- 60 -
2211/ L'Afrique, un élément clé de la « grandeur » de la France depuis de Gaulle.....	- 60 -
2212/ L'Afrique reste rentable pour la France.....	- 61 -
2213/ La coopération militaire est un des vecteurs d'influence française.	- 62 -
222/ Alors pourquoi faut-il rester en Afrique ?	- 63 -
2221/ Il existe une Afrique qui s'en sort.....	- 64 -
Une Afrique stable et démocratique.....	- 64 -

Une Afrique prospère.....	- 65 -
2222/ L'existence de fortes potentialités présentent un intérêt pour l'avenir.....	- 65 -
Un sous-sol très riche :.....	- 65 -
Un potentiel en hydrocarbures :.....	- 65 -
2223/ L'aide au développement pour lutter contre l'immigration, enjeu pour la sécurité internationale.....	- 66 -
23/ Une politique d'accompagnement plus présentable et moins coûteuse.....	- 67 -
231/ Des moyens en constante réduction.....	- 67 -
2311/ Une évolution qui s'apparente à un retrait.....	- 67 -
2312/ La pertinence du dispositif outre-mer français.....	- 68 -
Pouvoir réagir.....	- 68 -
La culture africaine des armées.....	- 69 -
La question du renseignement.....	- 69 -
232/ Les années 90 : une autre approche géopolitique.....	- 70 -
2321/ Une démarche progressive.....	- 70 -
2322/ A la recherche d'une position plus confortable.....	- 71 -
2323/ Un soutien au plan international.....	- 71 -
EVOLUTIONS ENVISAGEABLES DE LA POLITIQUE MILITAIRE FRANÇAISE EN	
AFRIQUE	- 74 -
31/ Les orientations actuelles de la politique de la France en Afrique subsaharienne.....	- 75 -
311/ Les principes adoptées.....	- 75 -
3111/ Premier principe : « la légitimité du pouvoir ».....	- 75 -
3112/ Deuxième principe : « le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité des territoires», à savoir « l'intangibilité des frontières. ».....	- 76 -
3113/ Troisième principe : « l'appui systématique aux médiations africaines».....	- 76 -
312/ Le nouveau cadre d'action de cette politique.....	- 76 -
3121/ L'Union Africaine.....	- 77 -
3122/ Les sous-régions.....	- 79 -
32/ Pour une meilleure prise en charge par les Africains eux-mêmes.....	- 80 -
321/ L'Afrique est-elle prête ?.....	- 80 -
322/ Une nécessaire évolution des mentalités.....	- 81 -
323/ Pour une politique efficace qui s'oppose à la fuite des cerveaux.....	- 81 -
324/ Des signes prometteurs.....	- 82 -
33/ Les questions soulevées par la politique française et les solutions envisageables.....	- 83 -
331/ Le problème de la bonne gouvernance.....	- 83 -
332/ Une réponse appropriée au caractère artificiel des frontières.....	- 83 -
333/ Repenser nos accords de coopération et de défense.....	- 84 -
34/ La dimension militaire de ces évolutions.....	- 85 -
341/ Impliquer davantage l'Union européenne.....	- 85 -
3411/ L'Union européenne et l'Afrique.....	- 85 -
3412/ Vers un RECAMP européen ?.....	- 86 -
342/ L'internationalisation des actions.....	- 90 -
3421/ Les compagnies de sécurité privées.....	- 91 -
3422/ Une présence américaine relativement récente.....	- 92 -
3423/ Des coalitions circonstancielles.....	- 93 -
343/ La présence de troupes françaises en Afrique : le plan de Saqui de Sannes et ses conséquences.....	- 94 -
3431/ Une nouvelle architecture de commandement.....	- 94 -
3432/ Vers un rééquilibrage entre forces prépositionnées et forces permanentes.....	- 95 -

CONCLUSION.	- 99 -
ANNEXES :	- 102 -
1/ Eléments cartographiques.....	- 103 -
2/ Chartre de l'Union Africaine.	- 115 -
3/ Carte de l'Union Africaine.	123
4/ Carte des déploiements français en Afrique.	124
5/ Article du Chef de Bataillon MIZON.....	126
6/ Analyse des intérêts américains en Afrique.....	132
7/ Eléments de synthèse sur le NEPAD.	135
8/ Principales opérations françaises 1981-2004.	136
9/ Exemple d'accords : les accords de Linas Marcoussis.....	150
BIBLIOGRAPHIE MEMOIRE.	156

Glossaire.

ACRI	:	African Crisis Response Initiative
AEF	:	Afrique équatoriale française
AOF	:	Afrique occidentale française
CEDEAO	:	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	:	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
DCMD	:	Direction de la coopération militaire et de défense
DGCID	:	Direction générale de la coopération internationale et du développement
DIG	:	Détachement d'instruction de la gendarmerie
DIH	:	Détachement d'instruction humanitaire
DIO	:	Détachement d'instruction opérationnelle
DIT	:	Détachement d'instruction technique
EMP	:	Ecole de maintien de paix
FPR	:	Front patriotique rwandais
GNT	:	Gouvernement national transitoire
HCR	:	Haut commissariat aux réfugiés
IGAD	:	Intergovernmental Authority on Development
IHEDN	:	Institut des hautes études de la défense nationale
MICECI	:	Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire
MINUAR	:	Mission des Nations Unies au Rwanda
MINURCA	:	Mission des Nations Unies en République Centrafricaine
MISAB	:	Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui
MMC	:	Mission militaire de coopération
MONUC	:	Mission d'observation des Nations Unies au Congo
NEPAD	:	New Partnership for Africa's Development
OUA	:	Organisation de l'Unité africaine
ONU	:	Organisation des Nations Unies
OTAN	:	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PESC	:	Politique étrangère de sécurité commune
RCA	:	République Centrafricaine
RDA	:	Rassemblement démocratique africain
RDC	:	République démocratique du Congo
RECAMP	:	Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix
SADC	:	South African Development Community
SDAM	:	Sous direction de l'aide militaire
UMA	:	Union du Maghreb Arabe
UA	:	Union africaine
ZSP	:	Zone de solidarité prioritaire

Introduction.

Le 27 janvier 2006, le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire lançait deux mandats d'arrêt internationaux à l'encontre d'officiers français responsables, selon lui, des événements dramatiques de novembre 2004 à Abidjan. Ce faisant, il donnait corps aux tensions, voire à la rupture, qui existe entre une « certaine Afrique » et la France. Au même moment, Jacques Chirac, président de la République française, réaffirmait dans un discours officiel prononcé lors de sa visite à la base navale de l'Île Longue le 19 janvier 2006, la nécessité pour le pays de préserver des bases de pré positionnement de troupes outre-mer, notamment en Afrique, dans le cadre du volet prévention de notre politique de défense. Au-delà de cette ambiguïté, c'est bien la question de la pertinence et de l'adaptation de la politique militaire française qui est posée.

En Afrique, continent aux multiples visages, la France n'a que très rarement réussi à développer une politique unique, comme en témoignent les nombreux types d'organisations politiques mis en place par la puissance colonisatrice. En près de trois siècles de présence, les autorités françaises ont été confrontées à des situations très diverses qui leur ont imposé de faire preuve d'un grand pragmatisme. Aussi, afin d'essayer de dégager une cohérence d'ensemble à cette étude, nous limiterons la zone étudiée à l'Afrique subsaharienne. L'importance des liens qui unissent la France à son ex-empire colonial nous amènera même bien souvent à concentrer notre étude sur l'Afrique subsaharienne francophone, sans toutefois faire de ce choix une règle absolue. Par ailleurs, nous limiterons la période étudiée à la cinquantaine d'années qui nous séparent de la décolonisation.

En dépit de quelques périodes durant lesquelles les militaires français ont bénéficié de larges marges de manœuvre dans la conduite des politiques et des opérations menées, il convient de souligner que la politique militaire française en Afrique, que nous entendrons comme étant la ligne politique selon laquelle les forces armées françaises ont été engagées sur le continent, n'est que l'émanation d'une part des choix de politique générale fait par les gouvernements français et, d'autre part, de l'état politico-économique du continent africain. C'est la raison pour laquelle cette politique militaire a connu de nombreuses variations et adaptations. Alors que le continent africain semble entrer dans une période trouble et incertaine, comme en témoignent les nombreux incidents sur les marches sud de l'Union Européenne liés aux vagues d'émigrants clandestins des mois derniers ou la multiplication des conflits ethniques, il convient de s'interroger sur la pertinence de cette politique militaire et sur les changements à lui apporter pour l'adapter à cette nouvelle donne.

L'Afrique a longtemps été, et est toujours, un véritable faire-valoir pour la France. C'est elle qui, dans une large mesure permet à notre pays de jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale. A ce titre, la France continue de s'impliquer dans les affaires africaines. Par ailleurs, zone de grande pauvreté, l'Afrique va rapidement devenir un souci croissant pour l'Union Européenne qui, si elle veut préserver stabilité et prospérité économique sur son sol, devra s'impliquer davantage sur le continent. Enfin, dans un contexte économique de plus en plus mondial et globalisé, l'Afrique, du fait de ses richesses potentielles, sera amenée à jouer un rôle de plus en plus grand comme en témoigne la convoitise croissante des grandes puissances économiques. L'Afrique est bien une sorte de planche de salut pour une France qui se refuse à abdiquer son statut de grande puissance. D'abord face à la tenaille bipolaire, et maintenant face

à « l'hyper puissance américaine », elle permet à « la France de se reconstituer un périmètre qui lui assigne un statut à la hauteur du rang auquel, par vocation, elle ne peut que prétendre »¹.

La politique militaire est l'un des domaines dans lequel la volonté française de continuer à avoir une politique africaine s'exprime. Longtemps caractérisée par sa dimension coloniale, cette politique militaire a connu depuis cinquante ans, et de façon assez paradoxale, une véritable continuité et des changements profonds : continuité dans la présence auprès des armées africaines ou dans les relations souvent personnelles nouées à tous les niveaux, mais changements dans l'implication grandissantes des armées locales dans la défense de leurs propres pays comme dans l'élargissement des zones d'intérêts traditionnelles aux anciens empires britanniques, portugais ou autres. Dès lors, la question de l'avenir de la politique militaire de la France mérite d'être posée.

Dans un contexte international en profond bouleversement, la politique militaire française, déjà largement réorientée depuis 1997 dans le cadre de la « doctrine Jospin », doit résolument s'ouvrir à d'autres partenaires et couvrir de nouveaux champs d'application, la France n'ayant plus ni les capacités requises, ni la légitimité nécessaire pour conduire unilatéralement une politique africaine globale. De fait, l'ouverture aux nations africaines, au travers de nombreux et nouveaux programmes de partenariats, de coopération et d'assistance, et l'élargissement à l'Union Européenne, grâce à l'eupéanisation croissante du programme RECAMP, sont les deux volets majeurs et indispensables de cette nouvelle politique militaire qui permettra à la France de conserver son influence sur le continent et, par là, sa place dans le concert des nations.

Après avoir, dans une première partie, analysé les multiples formes que la présence militaire française a pu prendre en Afrique depuis cinquante ans, nous nous attacherons à dresser un bilan critique de cette action sur le continent. Parallèlement, nous soulignerons combien le maintien de cette présence est nécessaire à la France. Dès lors, nous pourrons esquisser, dans une troisième partie, les grandes lignes de l'évolution de cette politique dans les années à venir.

¹ BOURMAUD Daniel, professeur à l'INALCO.

Préambule.
L'héritage de l'histoire.

La France a été une puissance coloniale, son empire s'étendant à tous les continents du globe. Indéniablement, ces quatre siècles d'histoire et de présence outre-mer ne sont pas sans conséquence, en particulier sur le continent africain. En effet, l'ampleur de la présence française, l'engagement de l'Armée et le rôle joué par les fils d'Afrique dans les différents conflits auxquels la France a pris part font de ce continent un acteur et un élément important de notre histoire. Indépendant depuis un demi-siècle, et en dépit de nombreux changements intervenus depuis, le continent africain continue de jouer un rôle incontournable dans les politiques mises en œuvre par la France.

Dès lors, il serait déraisonnable d'étudier la politique militaire de la France dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle sans s'arrêter au préalable sur les conséquences de la période coloniale. Tout d'abord, une étude sera conduite sur la dimension politique de cet héritage. Il a semblé intéressant d'étudier ensuite les conséquences de ces cent cinquante années d'histoire militaire en Afrique, soulignant combien l'implication des forces armées et, au-delà, des hommes, a modelé comportements et mentalités, ce qui n'est pas sans influencer sur les évolutions actuelles et à venir.

Par ailleurs, il ne s'agit ici ni de se glorifier, ni de se flageller à propos de la colonisation², dont l'évocation est de nos jours hautement sensible, mais bien de tirer, avec le discernement et le recul qui s'imposent, quelques conclusions sur cette période. A l'époque de la colonisation, les forces armées sont un des vecteurs de l'expansionnisme français, au nom de la souveraine puissance de la France et de son poids au niveau international.

1. La dimension politique de la colonisation.

Fortement impliquée sur le continent africain dès le milieu du 19^{ème} siècle, la France a développé une vaste politique coloniale. Caractérisée par son centralisme jacobin et son approche souvent dogmatique, cette politique ne peut pas laisser indifférent : bonne ou mauvaise, elle a produit de nombreuses conséquences dans tous les domaines de la vie politique. L'étude de la dimension politique et sociale de la colonisation, puis de la décolonisation, montre que la politique actuelle s'inscrit dans le droit fil de cette longue période

a. L'héritage de la colonisation.

La colonisation est parfois présentée comme une des causes des conflits actuels et de l'appauvrissement de l'Afrique. Qu'en est-il exactement ? Nous montrerons que, dans la plupart des cas, la colonisation a constitué une période historique d'une soixantaine d'années dans l'histoire africaine, si bien qu'il serait erroné d'attribuer toutes les causes des crises actuelles à cette unique période. Le bilan de la colonisation est certes mitigé mais il est indéniable que ses apports restent considérables dans de nombreux domaines. Un des aspects les plus négatifs est sans doute l'établissement de frontières politiques artificielles, ne reposant guère sur les réalités culturelles et ethniques du continent, mais entérinées de façon globale lors à la

² Que nous entendrons comme le fait d'imposer sa volonté à un peuple pour son bien (sans lui demander ce qu'il en pense et sans être sûr que cela corresponde à ses aspirations) et pour son propre profit, éventuellement (assez souvent d'ailleurs) par la force.

décolonisation de l'Afrique. La colonisation a en fait légué des Etats en demandant aux autorités locales d'en faire des nations.

Une période finie au regard de l'histoire du continent africain

L'histoire nous rappelle que la colonisation a concerné une période somme toute limitée de l'histoire du continent africain. En 1870, la France n'occupe que l'Algérie, le Sénégal et quelques comptoirs isolés sur le littoral. Le Congrès de Berlin, réuni en juillet 1878 par Bismarck, marque le début d'une politique d'expansion coloniale. Il s'agissait alors d'effectuer le partage des dépouilles de l'empire Ottoman. La France se voit ainsi attribuer la Tunisie. Même s'il n'est pas ici question de l'Afrique Noire, cette date mérite d'être mentionnée car elle est à l'origine de la « course aux colonies » à laquelle les nations européennes, dont la France, se livrent à la fin du XIX^{ème} siècle. C'est à cette période qu'a lieu la conquête de l'Afrique de l'Ouest. L'expansion coloniale française se fait essentiellement de l'ouest vers l'est, en prenant comme pivot le lac Tchad et en contournant les royaumes côtiers sous influence britannique. La naissance de l'empire colonial français remonte donc aux débuts du XX^{ème} siècle. Dès lors, se dessinent autour de deux grands blocs principaux, constitués par l'Afrique Occidentale Française et l'Afrique Equatoriale Française. Dans la mesure où la plupart des pays colonisés accèdent à l'indépendance dans les années 1960, la période post-colonisation s'étend aujourd'hui sur une durée presque aussi longue que la période de la colonisation

Un bilan global en demi-teinte.

Si les pays européens ont avant tout cherché à accroître leur puissance en se lançant dans l'aventure coloniale, les peuples africains ont en revanche bénéficié des retombées économiques et sociales d'une telle entreprise.

Dans le domaine des infrastructures, quelques chiffres suffisent à établir l'ampleur de l'œuvre accomplie : la France a en effet construit en Afrique 50 000 kilomètres de routes bitumées, 215 000 kilomètres de pistes, 63 ports équipés, près de 200 aérodromes et 18 000 kilomètres de voies ferrées.

Du point de vue sanitaire, l'apport est également considérable : de nombreuses épidémies sont endiguées grâce à l'action, parfois risquée, des médecins français. Ce sont près de deux milles dispensaires et plus de 200 hôpitaux qui ont été construits sur le continent africain.

En matière d'éducation enfin, la colonisation a permis la scolarisation de nombreux enfants. Pour la seule Afrique Noire, on dénombre près de 16 000 écoles primaires et 350 collèges ou lycées. Il ne s'agit pas de tomber dans une apologie béate de la colonisation mais simplement de reconnaître les bienfaits que les Africains eux-mêmes ont pu en tirer. Bernard Lugan n'hésite pas à affirmer à ce sujet : « Aujourd'hui, avec le recul du temps et grâce aux travaux universitaires qui se multiplient, on peut réellement parler d'un âge d'or africain qu'aurait représenté la colonisation, si on compare ces soixante années au désastre actuel du continent.³ »

L'idée, souvent répandue, que la colonisation se serait apparentée à une sorte de pillage organisé des richesses africaines par les puissances coloniales, est donc partiellement fausse⁴.

³ LUGAN Bernard, *God Bless Africa* ou « *Contre la mort programmée du continent noir* »

⁴ Comme l'a montré dans les années quatre vingt, Jacques Marseille dans sa thèse fameuse *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*.

Il faut donc rechercher ailleurs les causes profondes du sous-développement actuel et des conflits qui déchirent l'Afrique.

Des frontières artificielles

Si le bilan de la colonisation présente un aspect positif, il faut néanmoins souligner le caractère artificiel des frontières, tracées par les puissances occidentales. « Des peuples ont souvent été coupés par ces lignes de partage artificielles.⁵ » nous dit Bernard Lugan et d'ajouter « la colonisation a rassemblé des mondes émiettés, divisés en dizaines, centaines, voire milliers d'entités ethniques, tribales ou même villageoises et en fit des ensembles à ses yeux administrativement cohérents. Ils n'étaient qu'artificiels, et non viables.⁶» Un des exemples les plus emblématiques est sans doute celui de l'ex colonie anglaise du Gambie qui se présente comme un « doigt de terre » à l'intérieur de Sénégal. En effet, beaucoup d'états africains se sont construits autour d'entités tribales et culturelles, souvent aussi solides, voire plus, que les sociétés civiles que l'on a voulu imposer.

Cet état de fait explique en partie le caractère transfrontalier des conflits qui déchirent aujourd'hui l'Afrique.

b. Une décolonisation soudaine et instrumentalisée.

La colonisation ne semble donc qu'être partiellement en cause dans la situation préoccupante que connaît aujourd'hui l'Afrique subsaharienne, le caractère brutal de la décolonisation a en revanche contribué à affaiblir d'emblée les nouveaux Etats africains. Pour de multiples raisons, mais de toute évidence dépassée par les événements, la France n'a pas été en mesure de préparer l'accès de ces Etats à l'indépendance.

Une décolonisation subie et non préparée par la France

Alors que le mouvement vers l'indépendance apparaît inéluctable au lendemain de la deuxième Guerre Mondiale, la France cherche à tout prix à préserver son empire colonial. On se souvient de la déclaration, aujourd'hui choquante mais à l'époque largement admise, d'Edouard Herriot qui affirme le 27 août 1946 à la tribune de l'Assemblée nationale : « Si nous donnions l'égalité des droits aux peuples coloniaux, nous serions la colonie de nos colonies ».

Au lieu d'accompagner le processus de décolonisation, la France légifère dans l'urgence face à la pression des événements et à l'évolution des mentalités. Elle crée dans un premier temps l'Union Française dont le rôle est d'associer les élus des assemblées territoriales à ceux des assemblées métropolitaines au sein d'une entité unique, cette dernière n'étant que consultative. Un nouveau pas est franchi en mai 1958 par le Général de Gaulle avec la création de la Communauté franco-africaine. Il s'agit de mettre en place une véritable fédération dans

⁵ LUGAN Bernard, *God Bless Africa* ou « *Contre la mort programmée du continent noir* »

⁶ LUGAN Bernard, *God Bless Africa* ou « *Contre la mort programmée du continent noir* »

laquelle chaque colonie dispose d'un gouvernement autonome mais accepte de confier à la France les domaines de la politique étrangère, de la justice, de la défense et de l'économie.

Si l'adhésion à la Communauté remporte initialement un vif succès, cette structure est très vite dépassée et la France se voit alors contrainte d'accorder l'indépendance à ses anciennes colonies d'Afrique Noire. Quatorze pays accèdent ainsi à l'indépendance entre le 1^{er} janvier et le 28 novembre 1960.

L'instrumentalisation de la décolonisation

Si la France a subi la décolonisation plus qu'elle ne l'a voulue et accompagnée, il ne faudrait pas pour autant en attribuer la seule responsabilité à la politique française. De nombreux mouvements, d'inspiration souvent révolutionnaire, ont poussé les peuples à se révolter contre les puissances coloniales. Il s'en est suivi une absence de transition et un accès précipité à l'indépendance, faisant notamment le jeu des puissances communistes.

La teneur des discours de l'époque ne laisse aucun doute sur ce que l'amiral Auphan a appelé « la contamination communiste ⁷ ». Citons, à titre d'exemple, les propos tenus en 1948 par Gabriel d'Arboussier, vice-président du RDA (Rassemblement Démocratique Africain), mouvement anticolonialiste, présent dans tous les territoires francophones et rassemblant des intellectuels d'Afrique noire : « En Afrique noire, il y a deux camps : le camp démocratique et anticolonialiste d'une part, le camp réactionnaire d'autre part...[...] L'aspect social et économique du marxisme est admis par les hommes de toutes opinions...Les faits justifient de façon éclatante la théorie scientifique du marxisme ⁸ ». On peut évidemment se demander si les mouvements indépendantistes se sont servis des théories communistes pour parvenir à leurs fins ou si les puissances communistes ont instrumentalisé la décolonisation pour servir leurs intérêts. A cela, il faudrait répondre que ces deux assertions, loin de s'opposer, se nourrissent l'une de l'autre. La présence de délégués soviétiques à la « conférence des peuples africains » (Accra, 8-13 décembre 1958), rassemblant l'ensemble des « mouvements de libération africains », en est un bel exemple.

L'héritage de la période coloniale, décolonisation incluse, est donc capital à bien des égards, la période actuelle s'inscrivant dans cette continuité. Cette absence de rupture franche se retrouve également dans la place qu'a joué et que joue encore l'Armée française en Afrique.

2. La place de l'Armée française en Afrique de 1830 à 1962.

Après avoir mesuré l'importance de l'héritage colonial et de la décolonisation, il convient maintenant d'étudier un des principaux vecteurs de cette influence : les forces armées. De fait, leur implication profonde dans le processus de colonisation, puis de décolonisation, est lourde de conséquences. Souvent au cœur de l'action, souvent unique responsable de la conquête puis de l'administration de territoires immenses, les forces armées, et principalement leurs officiers, se sont peu à peu profondément impliqués auprès des populations de ces pays. De sorte que des liens profonds et bien réels se sont tissés. Aujourd'hui encore, les armées françaises sont culturellement et traditionnellement très liées à l'Afrique notamment

⁷ AUPHAN Paul, histoire de la décolonisation, éditions France Empire

⁸ Rapport du 02 octobre 1948 de Gabriel d'Arboussier au comité de coordination du RDA réuni à Dakar

subsaharienne, tout changement de politique militaire ou de schéma déploiement opérationnel prenant ainsi immédiatement un relief particulier⁹.

Ainsi, après avoir brièvement rappelé les grands moments de cette relation entre les armées françaises et l'Afrique subsaharienne, nous essaierons de dresser un bilan de cette action pour en tirer les conséquences actuelles.

Les grandes heures des armées françaises en Afrique subsaharienne.

De 1830, date des premiers débarquements de soldats français sur les côtes algériennes à 1962 qui marque l'indépendance de ce même pays, l'Afrique a constitué pour les militaires français un théâtre d'opérations permanent. Ils y ont tour à tour combattu, pacifié, aimé, libéré ou opprimé. On a même parfois évoqué l'existence d'une sorte de relation spéciale qui se serait forgée. D'une façon un peu arbitraire, cette histoire peut se diviser en quatre périodes.

La conquête de l'Empire (1830-1906) :

Cette période se caractérise par la modestie des effectifs engagés (y compris en Algérie) et par une certaine réticence des autorités politiques françaises aux aventures coloniales. Toutefois, la grande autonomie dont jouissent les chefs, due principalement à la qualité très moyenne des administrateurs civils affectés aux colonies, facilite la mise au point des théories de la pacification, dont celle dite de la « tache d'huile », par le général Gallieni et le futur maréchal Lyautey, qui deviennent peu à peu les symboles de la méthode française.

L'expansion (1907-1934) :

L'établissement d'un protectorat français sur le Maroc permet au futur maréchal Lyautey de faire de ce pays un des phares de l'Empire français et un modèle de pacification. Par ailleurs, des premiers combats de 1914 à l'occupation de l'Allemagne, l'Armée d'Afrique s'impose peu à peu aux hommes politiques comme à l'opinion publique. La métropole commence ainsi à contracter une véritable dette de sang vis-à-vis de son Empire, créant par là même une réelle dépendance de la France continentale.

Le déclin (1934-1945) :

Cette période est surtout caractérisée par l'augmentation de cette dépendance de la métropole qui doit, cette fois-ci, à l'Armée d'Afrique sa place dans le camp des vainqueurs¹⁰. Mais le pouvoir politique ne semble pas vouloir en prendre conscience et, refusant les évolutions souhaitées par les colonies, il répond aux revendications par la répression, préparant ainsi le terrain des futures guerres de décolonisation.

⁹ L'étude des historiques, des traditions et des journaux de marche de bon nombre d'unités témoigne de l'importance que le théâtre africain a pu prendre durant la période de la colonisation.

¹⁰ La volonté très politique de « blanchiment » des forces à la fin de l'année 1944 n'atténue que très légèrement la dette de la métropole vis-à-vis de ses colonies.

La fin de l'Empire (1945-1962) :

A la différence de la Grande-Bretagne qui réalise rapidement qu'un nouvel ordre politique est en marche dans ses colonies et opte donc pour une politique adaptée, la France choisit le retour au statu quo ante et à la grandeur qui s'y rapporte. De fait, cette dernière période se caractérise par de nombreux conflits armés. Le rôle de l'Armée d'Afrique apparaît là encore capital mais, peu à peu, les effectifs des différents corps baissent en quantité, en qualité et en fidélité. Fin 1962, l'Armée d'Afrique en tant que telle a pratiquement disparue.

Bilan de 150 années de présence des militaires en Afrique.

Tirer un bilan de cette longue et tumultueuse relation entre armées françaises et Afrique n'est pas chose aisée. Décrire le style des campagnes et des opérations conduites par l'armée française en Afrique auxquelles des unités africaines ont eu l'occasion de participer n'est pas l'objet de cette étude. Il serait néanmoins inutile d'en cacher la rigueur, ni la rudesse des méthodes parfois utilisées.

Toutefois, les récits qui en sont généralement faits ne rendent pas compte de certains des résultats remarquables obtenus par l'administration militaire après la conquête et la pacification. Leur dimension explique, au moins partiellement, l'intérêt et le souci permanent porté à l'Afrique par les militaires français après l'indépendance.

En effet, près de la moitié des Etats du continent africain a été constitué par la puissance militaire française. Des soldats français, européens ou indigènes, tous placés sous les ordres de l'armée française, armés et ravitaillés par elle, ont jeté les fondations de ces nations. C'est à la suite des opérations conduites par les Français que l'autorité de Rabat s'étend maintenant jusqu'à Gabès et Médénine, et celle des capitales d'Afrique noire sur leurs territoires respectifs. Les diverses périodes de violence en Algérie doivent être replacées dans de justes proportions et dans leurs limites géographiques : ce pays a obtenu les territoires les plus vastes du Maghreb, avec les ressources énergétiques que l'on y a découvertes, grâce à son étroite association avec l'armée française. Le tracé des frontières d'Afrique noire peut être critiqué comme un reflet de la pénétration française militaire, du sud au nord à partir du littoral, alors que les peuples et les cultures d'Afrique orientale sont en majorité étalés d'est en ouest. Mais jusqu'à présent, seul le Tchad a éprouvé des difficultés sérieuses, à la suite du retrait partiel du soutien français, contre des tensions soutenues de l'extérieur. On peut sans doute arguer que Djibouti ne serait pas resté aussi stable en cas de départ des forces françaises, ni les Afars – liés aux Ethiopiens – ni les Issas – liés aux Somalis – ne pouvant dominer ou annexer ce petit Etat.

En résumé, la contribution des militaires français à l'établissement de la carte politique de l'Afrique contemporaine pourrait être plus soulignée tout comme devraient l'être les réalisations dans les domaines du développement et de l'aménagement des territoires.

Conséquences actuelles de ces années.

Le dernier handicap grave soulevé par la forte participation militaire aux infrastructures coloniales est psychologique. Le mélange, non sans tensions internes, des concepts de pouvoir avec ceux de protection et de tutelle ont conduit – en dépit de l'abandon des premières idées

d'assimilation – à la conviction fermement ancrée dans les esprits que la France est chargée d'une mission civilisatrice, une forme coloniale de saint-simonisme. L'engagement croissant dans les services de développement est considéré comme une manière d'accomplir cette mission. L'acquiescement des populations locales et l'acceptation des profits matériels sont confondus avec la popularité et l'acceptation à long terme de l'autorité française au niveau politique, tout en conduisant au quotidien à d'irritantes mesures de complaisance ou de paternalisme, ce qui dans certains territoires ne sera pas sans conséquences politiques. La plupart de ces critiques, cependant, peuvent être adressées à n'importe quel régime colonial et sont inhérentes à la nature même des gouvernements coloniaux qu'ils soient français, portugais, espagnols ou britanniques.

Chapitre 1.

Une présence militaire ininterrompue et multiforme depuis les décolonisations.

Les racines de la politique militaire française actuelle remontent donc aux débuts de la période coloniale. La présence continue des forces armées françaises sur le continent africain depuis 1830 explique en grande partie son implication dans la plupart des grands événements de l'histoire africaine.

Bien que la période actuelle soit marquée par la découverte puis l'implantation progressive des notions d'Etat de droit et de démocratie dans les pays africains et par une plus grande collaboration avec la France et ses anciennes colonies, l'Armée française reste très présente en Afrique. Toutefois, la nature de cette présence a considérablement évolué : les déploiements de troupes sont moins nombreux, s'appuyant sur un système de forces positionnées et s'inscrivent souvent dans des contextes multinationaux. Par ailleurs, la coopération change de nature, la montée en puissance des forces africaines en attente s'accélérateur.

Faire un panorama de la présence militaire en Afrique peut donc s'envisager en décrivant les différents aspects de cette présence. C'est pourquoi, après avoir rappelé les grandes interventions françaises sur ce continent depuis la fin de la décolonisation, nous nous attacherons à détailler les accords, nombreux et multiformes que le pays a passés avec les pays africains. Nous étudierons ensuite le dispositif militaire français actuel, avant de conclure sur le concept RECAMP.

*

*

*

11/ Les grandes phases des interventions militaires.

Les interventions françaises recouvrent des réalités très différentes. Leurs buts varient, allant de la simple préservation d'une influence multiforme, mise en place dans les années 60, au maintien du statut international de la France.

L'Afrique a été secouée de multiples crises et conflits durant les cinq décennies qui ont suivi l'indépendance. Ces conflits sont propres à ce continent. Toutefois, jusqu'aux années 80, les facteurs extérieurs – décolonisation et affrontements Est Ouest – ont prévalu. Aujourd'hui, les facteurs propres à l'Afrique – exacerbation des rivalités ethniques et religieuses, économies sinistrées et Etats déliquescents – sont les causes majeures de ces conflits et portent en eux les germes des crises futures. A ces facteurs s'ajoutent des phénomènes plus récents : le phénomène des enfants soldats, la généralisation et la multiplication des trafics illicites, le déplacement de populations, la privatisation et la régionalisation des conflits.

L'étude des conflits en Afrique peut se conduire de plusieurs façons. Toutefois, nous n'en avons retenu qu'une : l'approche chronologique. Le but de cette étude n'est pas de reprendre toutes les opérations ou interventions que les forces armées françaises ont pu conduire en Afrique. Il s'agit seulement de souligner et d'illustrer d'une part la permanence de ces actions, d'autre part leur diversité et, enfin, leur complexité croissante au cours de ce demi siècle.

Deux grandes dates charnières dessinent trois périodes majeures : l'année 1994, marquée par l'action française au Rwanda et la dévaluation du franc CFA, et l'année 2002, qui

marque le retour de la France à une politique africaine plus traditionnelle. Nous verrons donc tout d'abord la période 1960-1994 qui se caractérise par une politique militaire interventionniste, s'inscrivant dans un schéma de pensée issu de la guerre froide, bien que cette période dépasse quelque peu la chute du Mur de Berlin. Puis, nous étudierons la période 1995-2002, durant laquelle la France donne l'impression de se désengager de la scène africaine, du fait, au moins en partie, d'une situation politique intérieure inédite. La dernière période, enfin, depuis 2002, se distingue par des interventions d'un genre nouveau, plus humanitaires, plus internationales, cherchant certes à faire oublier l'affaire du Rwanda, mais cherchant surtout à replacer la France sur le continent.

Enfin, il convient de souligner que le but de cette étude n'est pas de voir l'ensemble des opérations dans lesquelles la France a joué un rôle, mais d'en approfondir certaines, considérées comme caractéristiques de modes d'actions particuliers.

111/ 1960-1994 : le « parapluie sécuritaire ».

Cette période de trente cinq années est caractérisée, d'une part par la gestion des décolonisations et, d'autre part, par les affrontements de la guerre froide. C'est dans ce cadre que la France devient peu à peu ce que l'on a appelé le « gendarme de l'Afrique ». En effet, les pays africains, fort de leur nouvelle indépendance, n'ont pas les moyens d'assurer leur propre sécurité. Moyennant des accords de défense et de coopération, la France se propose de les leur fournir, engageant si nécessaire ses propres troupes dans les conflits. C'est ainsi qu'apparaît une forme de droit de regard et d'ingérence du pays dans les affaires africaines : la chasse gardée, ou « pré carré », de la France est née.

Les conflits dans lesquels la France s'engage sont nombreux. Certains voient le pays s'engager de façon résolument unilatérale dans les affaires africaines, d'autres s'inscrivent plus dans le cadre des conflits périphériques, la France agissant alors avec la bénédiction des nations occidentales. Malgré la fin de la guerre froide, cette façon d'agir se poursuit jusqu'en 1994. Cette année est marquée par deux événements qui font un tort considérable la politique africaine de la France : la dévaluation du franc CFA et la crise rwandaise.

Nous verrons donc les principales interventions de la période, à savoir le Gabon (1964), la République centrafricaine (1966), le Tchad (de 1969 à nos jours), le Zaïre (1978), le Gabon (1990), la Somalie (1993) et enfin le Rwanda (1994).

Gabon (1964).

Le 18 février 1964, l'armée gabonaise contraint le Président Léon M'Ba à la démission et constitue un Comité révolutionnaire. L. M'Ba, premier dirigeant du Gabon indépendant, avait instauré un régime résolument autoritaire et conduisait son pays d'une main de fer en ayant pris le soin d'éliminer ses compagnons de route. Il avait dissout l'Assemblée nationale afin d'écarter du parlement J.H. Aubame, leader d'un parti d'opposition. Le Comité révolutionnaire avait alors mis L. M'Ba en état d'arrestation et nommé J.H. Aubame au poste de Premier ministre. On reprochait à L. M'Ba d'être un instrument de la France. Il est vrai que de Gaulle ne cachait pas qu'il considérait le président M'Ba comme l'allié le plus fidèle. Dans ce contexte, Paris ne pouvait pas rester sans réagir.

Dès le 19 février, la France envoie des troupes en provenance du Sénégal (Dakar) et du Congo (Brazzaville) et rétablit L. M'Ba dans ses fonctions. Le Quai d'Orsay justifie l'intervention par la mise en œuvre de l'accord de défense du 17 août 1960. En réalité, il s'agit surtout d'un accord sur les matières premières et les produits stratégiques. La France a dans ce cas précis déployé une activité certaine pour que la demande d'assistance du Gabon soit faite le plus rapidement possible. En agissant ainsi, elle a également témoigné d'un souci de protéger ses intérêts, essentiellement économiques, au Gabon (pétrole, bois, minerais,...). Toutefois, il y a aussi eu des pressions des autres chefs d'Etat africains francophones qui craignaient une forme de contagion et n'hésitèrent pas à approuver publiquement cette intervention.

Malgré le remaniement ministériel, L. M'Ba dut faire face à des manifestations hostiles qui nécessitèrent à nouveau l'intervention française en mars de la même année. Les troupes sont maintenues dans le pays pour asseoir le régime puis celui de son successeur Albert Bernard Bongo. L. M'Ba, très malade, décède en France le 28 novembre 1967 et c'est le jeune vice-président Albert Bongo, considéré comme son dauphin, qui lui succède. Une garnison française est maintenue à Libreville et sera par la suite étoffée. La France est bel et bien intervenue parce qu'elle souhaitait donner un coup d'arrêt au processus de désintégration de l'ensemble francophone.

République centrafricaine (1966).

En 1965, le régime du Président David Dacko est incapable de faire face au mécontentement général provoqué par une gestion désastreuse des affaires du pays. Peu à peu, le Président D. Dacko s'est rapproché de certaines puissances étrangères, dénonçant le colonialisme français. Il veut engager son pays dans une voie résolument progressiste. La France ne peut pas laisser faire pour des raisons stratégiques : la Centrafrique représente le cœur de sa zone d'influence en Afrique Centrale.

Ayant eu connaissance de purges envisagées par le pouvoir en place, elle en informe le chef d'état-major, le colonel Bokassa qui est tout particulièrement visé par cette vague de répression. Les défauts du personnage sont parfaitement connus de Paris mais la France le sait très francophile et il n'y a pas de meilleur candidat en mesure d'assumer le pouvoir. Le 1^{er} janvier 1966, par un coup d'état, Bokassa prend le pouvoir et en 1967, la France détache à Bangui des forces pour éviter des troubles. La première visite du Président Valéry Giscard d'Estaing sera d'ailleurs réservée à la Centrafrique en 1975.

Tchad (depuis 1968).

Le Tchad a été l'objet de multiples interventions des armées françaises depuis 1969. Afin de mettre en évidence leur enchaînement et de souligner leurs différences, nous avons choisi de les présenter successivement, même si d'autres opérations évoquées pourraient s'intercaler. Enfin, nous essaierons de dresser un petit bilan de cette série d'actions.

Opération Limousin (mars 1969 – juin 1971).

La République du Tchad est indépendante depuis 1960. Enclavée au cœur de l'Est. Ces Etats vont jouer un rôle important dans le soutien des mouvements de rébellions. Immense (sa superficie est deux fois celle de la France), sous peuplée (environ 3,5 millions d'habitants en 1960) et très pauvre, son manque d'unité est évident. Le dualisme séculaire entre le Sud et le Nord, la «mosaïque ethnique et religieuse», portent en germe la source de nombreux conflits ouverts ou latents. Quand débute l'année 1969, le gouvernement tchadien du président Tombalbaye, son administration et son armée, touchent le fond de l'abîme. Les forces armées tchadiennes, au début du conflit, comptent 1.850 hommes. La gendarmerie compte 1.200 hommes et la garde nomade 2.500. Bien que relativement nombreuses, ces forces n'ont pas une valeur opérationnelle significative et ne parviendront jamais à prendre l'ascendant sur leurs adversaires. L'organisation de la rébellion est difficile à définir. En dépit de quelques tentatives de regroupement, plusieurs tendances ou mouvements coexistent, coopèrent ou s'affrontent. La valeur combative des forces du Nord (Toubous) sera toujours significative.

La présence militaire française permanente au Tchad (Forces françaises de l'Escale d'Afrique Centrale) est relativement modeste depuis le désengagement de 1965. Elle s'élève à 1.000 hommes et environ 160 personnels de l'assistance militaire technique (AMT). Le volume de la population de nationalité française est de l'ordre de 6.500 personnes dont 5.000 à N'Djamena.

Depuis son indépendance, en 1960, le Tchad connaît une succession de crises intérieures qui trouvent leurs origines essentiellement dans l'incompétence de ses dirigeants à faire face aux difficultés de tous ordres, en particulier économiques, que connaît ce pays. Le mécontentement des masses rurales va se transformer en mouvements de rébellion, durement réprimés, ce qui exacerbe l'opposition au pouvoir central détenu majoritairement par les ethnies du Sud. En juin 1966, est fondé le front de libération national du Tchad (FROLINAT) qui dispose d'une armée de 1.500 hommes. En 1968, la situation est quasi insurrectionnelle dans le centre, l'est, ainsi qu'au Tibesti. Totalement inopérantes, les forces armées tchadiennes sont incapables de maîtriser la situation. La France décide, le 18/03/69, d'intervenir au Tchad pour éviter le pourrissement politique et sous réserve que soit menée la mise en œuvre de réformes politiques et administratives. Les effectifs mis en œuvre dans le cadre de l'opération Limousin évoluent tout au long de l'opération et atteignent un pic de 2550 hommes. Le désengagement est achevé en mai 1972.

Opération Tacaud (mars 1978 – mai 1980).

Après un putsch, en avril 1975, le général Malloum prend la tête du Conseil Supérieur Militaire (CSM). Depuis août 1978 son premier ministre est Hissen Habré. L'armée nationale tchadienne, au début du conflit, compte 5.000 hommes auxquels s'ajoutent ceux de la garde nationale nomade (3.500) et ceux de la gendarmerie (1.700). Sa vulnérabilité est forte en raison notamment de son manque de combativité, de la faible motivation de ses chefs et de la sous représentation des différentes ethnies du nord.

Alors que depuis 1975 la présence française au Tchad est limitée à la seule assistance militaire technique (AMT), les mouvements de rébellion (11 tendances...) amplifient leur action, en particulier au nord du pays où opère la «2ème armée» de Goukouni Oueddei.

Contexte de l'intervention.

Au cours de l'année 1977, la situation militaire s'est aggravée dans le Tibesti. En février 1978, l'armée tchadienne subit les attaques des rebelles toubous soutenus par la Libye. Successivement, les villes de Faya-Largeau, Ounianga, Fada et Koro-Toro tombent aux mains des rebelles. L'armée nationale a perdu 2.000 hommes ainsi qu'un matériel considérable. Le général Malloum, chef du CSM, demande à la France d'accroître son aide en hommes et matériels. Celle-ci, en application des accords signés en 1976, déclenche, en février 1978, l'opération «CITRONNELLE» (4-21 février 1978) préliminaire à l'opération TACAUD. Cette dernière vise à défendre le Tchad «utile» c'est à dire au sud d'une ligne Biltine - extrémité nord du lac Tchad. Environ 2500 hommes sont engagés dans cette opération qui prend fin en mai 1980.

Opération Manta (août 1983 – septembre 1984).

Hissen Habré exerce la présidence du Tchad depuis juin 1982. Homme de guerre, il s'affirme comme un redoutable tacticien parfaitement compétent en milieu saharien. Les forces armées tchadiennes (FANT), créées en 1982, résultent de la fusion des forces armées du Nord (FAN) et d'une partie des forces armées du Tchad (FAT). Elles sont fortes de 19.000 hommes auxquelles s'ajoute la garde présidentielle (2.000 hommes). La valeur opérationnelle de ces unités est satisfaisante. En revanche, l'amalgame entre des personnels d'origines diverses, aux motivations différentes, n'est pas facile à réaliser.

Après une entrée en force en territoire tchadien provoquant la déroute des forces armées nationales tchadiennes (FANT), les troupes de Goukouni soutenues par l'armée libyenne occupent momentanément Abéché et menacent la capitale N'Djamena. La France déclenche, en juillet 1983, l'opération BERNACLE qui, à partir du Cameroun voisin, vise à permettre l'évacuation du Tchad des ressortissants français en cas d'aggravation de la situation. Dans le même temps, en dépit de quelques succès remportés sur le GUNT (reprise de Faya-Largeau), les FANT sont sévèrement mises en déroute par les Libyens. La décision des Etats-Unis d'Amérique de soutenir Hissen Habré, pour s'opposer à Khadafi, détermine la France à intervenir directement. Elle engage jusqu'à 3500 hommes dans cette opération qui s'achève fin septembre 1984.

Opération Silure (octobre à novembre 1984).

Le volume des forces libyennes¹ engagées au Tchad est stable depuis la fin 1983 avec des effectifs estimés à environ 6.000. S'y ajoutent les coalisés du GUNT², au nombre d'environ 4.500, équipés et armés par la JAMAHIRIA. Les Libyens occupent près d'un tiers du territoire tchadien (400.000 km² sur 1.284.000 km²). Les coalisés leur assurent au sud de la ligne Faya-Fada, une zone tampon de profondeur variable. La zone sous contrôle libyen correspond administrativement à la presque totalité de la préfecture du Borkou-Enedi-Tibesti (BET). Organisées suivant le modèle soviétique, ces forces bénéficient de moyens importants en artillerie sol-sol et sol-air, en guerre électronique, en génie et disposent d'un appui aérien significatif. Néanmoins, de graves dissensions coexistent entre le GUNT et les Libyens.

L'opération MANTA a stoppé les coalisés du GUNT et les Libyens au Nord du 16ème parallèle (*ligne rouge*). Fin avril 1984, Khadafi reconnaît la présence de ses troupes au Tchad et se déclare prêt à les retirer.

Depuis le 8 août 1983, la France a déployé près de trois mille hommes au Tchad dans le cadre de l'opération MANTA. La présence de cette force a empêché la rébellion du nord soutenue par la Libye de s'emparer de la capitale N'Djamena. Le 17 septembre 1984, Paris et Tripoli annoncent le retrait «*simultané et concomitant*» du Tchad des troupes françaises et celui des éléments d'appui libyens au GUNT, ainsi que la totalité de leur armement et équipements respectifs, sous contrôle d'observateurs neutres. L'ensemble des forces françaises a quitté le Tchad à la mi-novembre 1984.

Opération Epervier (depuis février 1986).

En 1986, les forces en présence représentent environ 5.500 hommes pour les Libyens et 1.500 pour les coalisés. Elles sont équipées de blindés lourds (chars T55), disposent de l'appui aérien et d'une puissante artillerie. Elles bénéficient de l'aide de conseillers du Pacte de Varsovie (Allemands de l'Est, Cubains). Les modes d'action consistent essentiellement en patrouilles, reconnaissances aériennes, embuscades sur les axes avec appui feu. Les forces gouvernementales regroupent près de 6.000 hommes dont l'essentiel se situe au sud du 16^{ème} parallèle.

Après le départ des troupes françaises de l'opération MANTA/SILURE, achevée en novembre 1984, le président libyen, le colonel Kadhafi, espère que la présence de ses troupes dans le nord du Tchad (en violation de l'accord franco-libyen du 17 septembre précédent), et la rébellion au sud entraîneront la chute d'Hissen Habré et l'installation à Ndjamena du GUNT1 favorable à Tripoli. Il relance son offensive et les forces coalisées mènent plusieurs actions au sud du 16ème parallèle. En dépit de quelques succès, les troupes (FANT) d'Hissen Habré sont contraintes à céder du terrain. Ce dernier, dans le cadre des accords franco-tchadiens, demande l'aide de la France qui débute par le bombardement aérien du terrain d'aviation de Ouadi Doum (opération TRIONYX, 16/02/86) afin d'empêcher les Libyens de renforcer leurs effectifs et de disposer de l'appui aérien. Le 17/02/86 un Tupolev de l'armée libyenne bombarde N'Djamena. La France renforce son dispositif dissuasif et déclenche l'opération EPERVIER. Elle déploie à nouveau des troupes. Les effectifs atteignent rapidement 1500 hommes en 1988.

Depuis cette période, la France entretient un dispositif permanent au Tchad, toujours dans le cadre de l'opération Epervier. Ce dispositif a permis de garantir une forme de stabilité et de dissuasion, notamment à l'égard de la Lybie qui finit, en 1994, par restituer au gouvernement tchadien la bande d'Aouzou, à l'extrême nord du pays. Il est toutefois à souligner que la France a dû à plusieurs reprises renforcer son dispositif. Cela est notamment le cas en 1990 lors de la prise de pouvoir de l'actuel président, Idriss Déby, la France déployant les éléments en alerte Guépard pour faciliter la transition.

Avant de conclure ces quarante années d'opérations, il convient enfin de rappeler que le Tchad a été pour les armées françaises un formidable terrain d'expérimentation. En effet, déployées de façon régulière dans ce pays désertique, la France a été confrontée à des difficultés innombrables et en a tiré de nombreuses leçons (logistiques,...), testant des structures (systèmes d'alerte Guépard, professionnalisation de certaines unités,...) et des matériels, mettant en œuvre des modes d'action qui lui ont permis de rester une armée en

pointe. Longtemps seul théâtre d'opération français (avec le Liban), le Tchad a été une forme de laboratoire des opérations extérieures¹¹.

Zaire (1978).

En 1978, la situation au Shaba, riche province située dans l'est du Zaïre, s'aggrave. C'est dans cette zone que se concentre l'essentiel des richesses minières du pays, y compris des métaux rares. La ville de Kolwezi (70% de la production de cuivre) est attaquée le 12 mai par des rebelles venant de l'Angola. L'armée zaïroise se révèle vite incapable de résister à une force d'environ 800 « gendarmes katangais ». La ville et les 3000 européens, dont 1200 Français, qui y résident est bloquée. Le président Mobutu, dont le régime est chancelant, se résout à demander une assistance militaire française pour faire face à cette crise. La France contacte alors la Belgique qui hésite quant à la conduite à tenir. En fait, elle s'accommoderait fort bien d'une sécession de la région minière à condition que ses intérêts propres y soient préservés.

A l'annonce des massacres et des pillages, P. Hunt, porte-parole de l'Elysée, annonce le 19 mai, le déclenchement d'une intervention à titre purement humanitaire : « le but est de sauver la vie de nos ressortissants et des ressortissants étrangers de Kolwezi ».

Les troupes françaises du 2^{ème} REP prennent le contrôle de la ville le 19 mai et dès le 20 l'évacuation des ressortissants commence. Le Président de la République a pris soin de préciser la veille que, dès l'évacuation terminée, les troupes françaises regagneront la métropole. L'entente entre la France et la Belgique peine à se concrétiser sur le terrain, le gouvernement belge souhaitant avant tout préserver ses intérêts économiques. A l'inverse, la France souhaite mener une intervention éclair, bénéficiant de l'effet de surprise. Ce différent entre les deux pays apparaît au travers de la déclaration du ministre belge des affaires étrangères : « le gouvernement français a une politique africaine qui n'est pas la notre. La France cherche à maintenir des points d'appui sur le continent noir tandis que la Belgique cherche la coopération avec un pays plutôt qu'avec un régime ».

Les troupes belges interviennent tout de même le 21 mai et évacuent Kolwezi dès le lendemain, alors qu'à la demande du président Mobutu, la mission des légionnaires parachutistes est prolongée jusqu'au 25 mai, date à laquelle ils se déploient dans la région de Lubumbashi pour rassurer la population. Le 9 juin, le Zaïre annonce que sept pays africains se sont mis d'accord pour participer à la première force interafricaine de sécurité. Les forces françaises regagnent alors la métropole.

Gabon (1990).

Le 23 mai 1990, J. Rendjambé, secrétaire général du Parti gabonais du Travail, principale force d'opposition au Président Bongo, est découvert mort dans un hôtel de la

¹¹ Voir à cet égard l'étude de monsieur Claude d'ABZAC EPEZY, chargé de recherche au Centre d'Etudes d'Histoire de la Défense (CEHD), « *Les interventions militaires françaises en Afrique des années 70 aux années 90 ; l'exemple du tchad* », 2003.

capitale. Six mois auparavant, deux autres opposants étaient déjà morts dans des conditions peu claires. Des émeutes éclatent alors à Libreville et surtout à Port-Gentil dont Rendjambé était originaire. La compagnie Elf, estimant que la sécurité de son personnel n'est plus assurée, arrête sa production. Les manifestations anti-françaises s'accompagnent de scènes de pillages. La France dispose déjà de troupes sur place mais elle décide de dépêcher des renforts (deux compagnies de la Légion étrangère, dont une de parachutistes en provenance de Centrafrique) afin d'être en mesure d'assurer la sécurité des 20000 Français résidant au Gabon.

L'opération se déroule en accord avec le gouvernement gabonais, du fait de la mise en œuvre des deux accords relatifs à la sécurité (1960 et 1974). Cette intervention est bien sûr interprétée comme un soutien actif au Président Bongo et comme la volonté de la France de protéger ses intérêts. En réponse à l'annonce d'Elf, le Président Bongo menace de se tourner vers d'autres compagnies pétrolières si la compagnie française ne rétablit pas sa production. L'armée gabonaise reprendra alors le contrôle de Port-Gentil et, début juin, le calme étant revenu, le dispositif militaire français est allégé.

Somalie (1993)

A la chute du régime du général Siyad Barre en janvier 1991, la rivalité entre le général Aydid, le « tombeur » de Siyad Barre, et le président intérimaire officiel Ali Mahdid a dégénéré en une lutte ouverte pour le pouvoir, une guerre de clans et une forme de banditisme pour s'approprier l'aide humanitaire. Il en résulte une misère insupportable pour la population et une famine qui, avec les exactions concomitantes, cause plusieurs centaines de milliers de morts et provoque le déplacement et l'exode de deux millions de personnes.

La médiatisation à outrance de cette tragédie (rôle de la chaîne de télévision CNN) a ému l'opinion publique internationale, en particulier américaine. De sorte que l'Organisation des Nations Unies décide de s'impliquer dans cette crise : résolution 733 de janvier 1991 appelant à un cessez-le-feu, imposant un embargo sur les armes et accroissant l'aide humanitaire, résolution 751 de avril 1992 créant l'Organisation de Nations Unies en Somalie (ONUSOM), résolution 767 de juillet 1992 décidant le l'envoi de casques bleus puis les résolutions 775 (août 1992) et 794 (décembre 1992) autorisant les opérations *Restore Hope* et *Oryx* et créant une force multinationale.

Ces opérations prennent fin, pour la France, en mars 1994 avec la relève et le départ des derniers éléments de la force. Au total, que ce soit dans le cadre du déploiement initial, dans le cadre de la force franco-américaine d'entrée en premier, ou dans le cadre du bataillon français de casques bleus, la France a déployé jusqu'à 2500 hommes sur ce théâtre d'opérations.

A l'exception de la phase de saisie de l'aéroport de Mogadiscio, réalisée par les légionnaires parachutistes en provenance de Djibouti, ou des opérations de débarquement réalisées par les *Marines* américains, l'ensemble des actions conduites se caractérise par leur aspect humanitaire et assistance aux populations¹². On est bien là dans le cadre de ces

¹² Il y a bien sûr eu des accrochages impliquant les casques bleus mais ceux-ci n'ont pas dégénérés en embrasement de la situation. Par ailleurs, il faut rappeler que les forces américaines ont été, quant à elles, impliquées dans de violents combats à l'occasion d'une tentative de capture de responsables rebelles, combats ayant entraînés le départ des troupes américaines du fait de pertes trop importantes.

opérations humanitaire de l'après-guerre froide, conduites par la communauté internationale, sous l'égide des Nations Unies.

Rwanda (1994).

La France est amenée à intervenir à deux reprises dans la région des Grands Lacs cette année là : une première fois en avril pour évacuer ses ressortissants et ceux de ma communauté internationale de Kigali puis une seconde, de juin à août, pour une intervention militaire « à but humanitaire ».

L'opération *Amaryllis* a lieu du 09 au 14 avril 1994 et vise à évacuer les ressortissants français et étrangers de Kigali et de ses environs. En effet, à la suite de l'attentat ayant coûté la vie des présidents Habyarimana du Rwanda et de celui du Burundi, le pays connaît une très importante flambée de violence interethnique. Face aux menaces dont sont l'objet nos ressortissants, la France décide l'évacuation. Cette opération est purement nationale et se déroule en parallèle de celle que la Belgique et, plus tard l'Italie, conduisent dans le même but. A cette époque, la mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) est encore en place.

La seconde intervention de l'année au Rwanda porte le nom d'opération *Turquoise*. Cette opération est déclenchée sur mandat des Nations Unies, obtenu du fait de l'insistance de la France, qui souhaite voir les massacres être stoppés dans le pays.

La situation générale est un massacre généralisé, par des extrémistes d'ethnie Hutu (milices, unités militaires, population,...) de la population d'origine Tutsie et des Hutus modérés, réaction à l'attentat du 06 avril 1994. Face à cette situation, et devant l'inaction de la communauté internationale, la France fait pression aux Nations Unies et obtient le vote de la résolution 929 du 22 juin 1994, prise dans le cadre du chapitre VII de la Charte et autorisant la France à mener une action temporaire, (...) à caractère strictement humanitaire » et ce, afin de mettre fin aux massacres au Rwanda, là où cela est possible, au besoin par la force. Cette opération doit durer deux mois.

Cette fois-ci, d'autres pays décident de s'associer : tout d'abord les pays africains (510 personnels sont intégrés à la force), la Grande Bretagne qui déploie 600 hommes dans le Nord du pays (opération *Gabriel*) et les Etats-Unis qui déploient fin juillet 3000 hommes (opération *Support Hope*, centrée sur Kigali mais incluant des pays limitrophes). Par ailleurs, la MINUAR (1000 hommes) est toujours dans Kigali mais elle est impuissante à faire stopper les massacres. Enfin, 18 organisations non gouvernementales opèrent au Rwanda, surtout dans la zone sud-ouest et à la frontière avec le Zaïre.

Pour bien marquer le caractère humanitaire de l'opération, la Force doit assurer d'emblée la protection du camp de réfugiés de Cyangugu. Puis face aux mouvements de populations, à l'activité des bandes armées et à la rapide progression du Front Patriotique Rwandais (FPR), il est décidé la création d'une zone humanitaire sûre (ZHS) à la périphérie de laquelle tous les agresseurs sont repoussés et à l'intérieur, tous les éléments hostiles sont neutralisés afin de protéger les populations et de permettre l'action humanitaire.

Les opérations de 1994 au Rwanda sont un bon raccourci des opérations des forces armées françaises de cette période. L'opération *Amaryllis* est une évacuation de ressortissants, conduite en nationale et dans l'urgence alors que l'opération *Turquoise* est une opération résolument humanitaire, conduite avec mandat de la communauté internationale et s'achevant

par une relève par des forces africaines. Au-delà de la polémique qui sévit autour des opérations conduites à cette époque au Rwanda, il convient de garder présent à l'esprit que l'action des forces armées françaises a permis au moins de sauver des centaines de milliers de personnes des massacres, au mieux de les stopper.

Si le bilan purement militaire semble satisfaisant, il convient maintenant de souligner la dimension politique de cette opération. Engagée sur insistance de la France alors que les autres pays occidentaux ne le souhaitent pas, dans un contexte politique français fragile (celui de la cohabitation et de la maladie du Président Mitterrand) et dans un environnement international troublé par la multiplication des crises africaines - on a parlé à cette époque « d'une crise par semaine » - et de fin de guerre froide, l'opération Turquoise est « l'opération de trop ». Critiquée de toute part, la France est accusée de complicité de génocide et se trouve au centre d'une formidable polémique. A ce titre, on peut considérer que cette opération sonne le glas d'une certaine politique militaire de la France en Afrique.

Au bilan de cette longue période, il apparaît bien que la France a tenu un rôle de « gendarme de l'Afrique », sorte de parapluie sécuritaire de ces pays peu ou prou incapables d'assurer par eux-mêmes leur défense et celle de nos intérêts. Il apparaît aussi que la France a su protéger ses intérêts nationaux, notamment économiques, comme cela fut le cas au Gabon en 1991. Enfin, il apparaît surtout que l'intervention au Rwanda, déclenchée dans des conditions particulières et à un moment où le pouvoir politique français est fragilisé par la cohabitation, est bien l'intervention de trop, celle qui rend la France indésirable et indésirable en Afrique subsaharienne. Les sept années qui suivent en sont la preuve.

112/ 1995-2002 : un désengagement de fait.

Cette période se caractérise par une forme de retrait français de la scène africaine, qui peut largement s'assimiler à un retrait des affaires du continent. Outre les déconvenues de l'année 1994, cette nouvelle politique peut s'expliquer par de nombreux facteurs : perte de l'importance stratégique de l'Afrique, critique grandissante des élites africaines, développement du régionalisme, ... De sorte que le nouveau Premier Ministre, Lionel Jospin, théorise cette politique, passée à la postérité sous le nom de doctrine Jospin (1997) ou doctrine du « ni, ni » pour ni ingérence, ni indifférence. De fait, trouvant son inspiration dans le discours de la Baule du Président Mitterrand (1990), se traduisant par la réforme de la coopération (1998) et formellement énoncée lors du Conseil de défense du 03 mars 1998, elle se caractérise par :

- la prise en charge des problèmes africains par les Africains eux-mêmes,
- la fin de l'interventionnisme français, du pré carré et du rôle de gendarme de l'Afrique,
- la recherche du multilatéralisme pour toute intervention.

De sorte que les interventions de l'armée française en Afrique se réduisent en nombre et en ampleur. Nous verrons donc successivement les interventions au Congo – Brazzaville (1997), en République Centrafricaine (1997) et en République de Côte d'Ivoire (1999).

Congo – Brazzaville (1997).

Exemple d'opération d'évacuations de ressortissants, l'opération *Pélican*, qui se déroule au Congo Brazzaville en juin 1997, se caractérise par son ampleur. Du 05 au 20 juin 1997, les forces françaises évacuent environ 6000 ressortissants menacés par les combats entre factions, principalement dans la capitale.

La 17 mai 1997, l'entrée des troupes rebelles de Laurent Désiré Kabila (LDK) dans Kinshasa (Zaïre puis République Démocratique du Congo à partir de l'arrivée de LDK au pouvoir) se passe sans aucune exaction contre la communauté étrangère. Sur la rive droite du fleuve Zaïre, au Congo – Brazzaville, des élections présidentielles sont programmées pour juillet. Elles tournent à l'affrontement entre les différents camps.

Tandis que l'organisation du scrutin a pris un retard considérable, une hostilité profonde règne entre les deux principaux candidats, le président sortant, Lissouba, et son prédécesseur, Sassou N'Guesso qui a dirigé le pays pendant douze ans jusqu'en 1992. Depuis le début du mois de mai, des incidents (avec mort d'hommes) ont lieu dans le fief de Sassou en province.

Le 05 juin, à l'aube, les forces gouvernementales et les milices présidentielles (les Zoulous) tentent un coup de force sur la ville de l'ex-président et le quartier alentour contrôlé par les partisans de l'ex-président (les Cobras). Cet évènement déclenche des troubles graves où les milices jouent un rôle prépondérant.

Créées en 1993 par les leaders politiques, ces milices sont impliquées la même année dans les émeutes de Brazzaville, qui font 2000 morts. Trois factions se disputent la capitale : les « Cobras » de Sassou N'Guesso, majoritaires dans les quartiers est, M'pila et Poto Poto, les « Zoulous » du président Lissouba, qui tiennent le centre-ville, les « Ninjas » du maire Kolélas qui règnent sur le quartier Baconga, situé à l'ouest.

La neutralité affichée du maire préserve son quartier. Les violences touchent donc principalement l'est, fief de Sassou N'Guesso, et le centre-ville, où sont localisés les ambassades, les ministères et la majorité des 6000 ressortissants étrangers.

Devant la détérioration de la situation, les troupes françaises interviennent au profit des Européens à partir du 07 juin avec pour mission l'extraction ponctuelle des ressortissants en danger. Le président Lissouba interprète la stricte neutralité des troupes françaises comme de la défiance à son égard. Finalement, au bout de trois semaines, la quasi-totalité de la communauté étrangère est évacuée soit sur le Gabon voisin, soit sur la France. Les troupes françaises se replient sur la base de Libreville à compter du 22 juin 1997.

L'opération Pélican peut être considérée comme l'évacuation de ressortissants type de ces dernières années. Réalisée par les forces françaises prépositionnées au Tchad, au Gabon et renforcées depuis la France dans des délais très brefs, elle a été conduite au profit de l'ensemble des communautés étrangères présentes dans le pays. Exécutées sans mandat international spécifique, ces opérations se sont limitées à des regroupements de personnes et à leur acheminement vers l'aéroport d'où elles partaient pour le Gabon. Enfin, elles ont été conduites avec le souci permanent de conserver une neutralité totale entre les deux belligérants.

République centrafricaine (1996-97)

Héritage des régimes politiques issus de l'indépendance, les Forces armées centrafricaines (FACA) sont en grande partie constituées d'une ethnie minoritaire proche de l'ancien président Kolingba (les Yakomas) ayant traditionnellement dirigé tous les rouages du

pays. L'élection démocratique, en septembre 1993, du président Patassé, issu d'une ethnie majoritaire dans la population centrafricaine, a remis en cause le pouvoir et les privilèges des Yakomas, au profit de l'ethnie du président en exercice. Celle-ci forme notamment la Garde présidentielle, d'où le ressentiment des Yakomas, largement majoritaires au sein des unités des FACA et le mécontentement de ces dernières.

Depuis 1979 (1ère intervention en Centrafrique) et surtout 1981 (constitution des EFAO, éléments français d'assistance opérationnelle), la France entretient des unités prépositionnées en République Centrafricaine, dans trois cantonnements distincts : un à Bouar et deux à Bangui : Camp Beal (poste de commandement (PC) des EFAO et unités Terre) et M'Poko (base aérienne et aérodrome civil). La France est liée à la République Centrafricaine par un accord de défense (agression extérieure) et par un accord d'assistance militaire technique prévoyant la formation et l'entraînement des unités de la sécurité présidentielle (SP), mais en aucune façon la participation des militaires français à des opérations de rétablissement de l'ordre.

Ayant à se plaindre des conditions matérielles auxquelles ils étaient soumis, en particulier le non paiement de leur solde depuis le début de l'année, deux régiments de l'armée centrafricaine (600 soldats) se sont mutinés le 17/04/96, ont pillé leurs armureries et s'en sont pris aux commissariats de police et aux unités de la Sécurité présidentielle à Bangui. Ce sont, d'abord le régiment mixte d'intervention (RMI - 300 mutins) cantonné au Camp Kasaï, situé à l'est de Bangui, puis le régiment de défense opérationnel du territoire (RDOT) au Camp PK 11, à la sortie nord de Bangui.

Suite à quatre mutineries, depuis avril 96, dont la troisième (novembre 96/01/97) à caractère insurrectionnel et à forte connotation politique (volonté de renverser le président Patassé), une mission de conciliation menée par quatre chefs d'Etats africains est parvenue à faire signer les accords de réconciliation à Bangui le 24/01/97. Pour assurer l'application de ces accords, une force interafricaine est déployée (12/02/97) qui compte initialement 450 militaires, effectifs qui atteignent 791 en juin. La France assure son soutien logistique (Mission BUBALE - Unité de commandement et logistique de 90 à 130 personnels) et peut lui apporter son appui, y compris par le feu, avec le détachement ALMANDIN maintenu depuis la dernière crise, renforcé d'unités des EFAO en tant que de besoin. La quatrième mutinerie (22-23/03/97) où la MISAB a déjà été violemment prise à partie, peut être considérée comme un prélude à la crise de juin.

Dans ce contexte, la France intervient par trois fois en République de Centrafrique : ce sont les opérations Almandin 1, 2 et 3 entre avril 96 et juillet 97. A chaque fois, le mandat reçu est minimum et les troupes restant sur le territoire sont réduites au maximum dès les mutins rentrés dans leurs casernes. Lors de la dernière intervention, l'Armée française intervient en appui d'une force interafricaine d'interposition, mise en difficulté par les mutins. On est bien loin des interventions unilatérales de la période précédente.

République de Côte d'Ivoire (1999).

Suite au non-paiement de leurs soldes, les soldats ivoiriens ayant participé à la MINURCA se révoltent. Cette mutinerie, qui éclate le 24 décembre 1999, est probablement organisée ou couverte par le Général Guei, et aboutit, après quelques épisodes d'affrontements divers, au départ du président Bédié. Celui-ci, menacé par les troupes du Général Guei, s'est réfugié à l'ambassade de France.

La France intervient a minima pour organiser le départ d'un certain nombre de dignitaires amis vers Lomé (Mali). Elle pré positionne également, dans la nuit du Noël des éléments du 2^{ème} REP à Dakar à Sénégal en cas de coup dur et prépare une éventuelle évacuation de ressortissants. En tout état de cause, elle se garde bien d'intervenir directement dans cette crise.

Cette période est donc radicalement différente des années 1960-95. Rompant avec l'intensité et le polymorphisme de l'interventionnisme français en Afrique jusqu'au milieu des années 90, la France se refuse à intervenir directement militairement sur le continent africain. De sorte que, face à la guerre civile congolaise en 1997, aux troubles en Guinée Bissau en 1998, au coup d'état de Bédié en Côte d'Ivoire en 1999, au conflit entre Ethiopie et Erythrée, ... elle se borne pour l'essentiel à des opérations humanitaires et des évacuations ponctuelles de ressortissants.

113/ Depuis 2002 : le retour de la France sur le continent africain.

2002 marque un changement de fond dans la vie politique française : la réélection du Président Chirac marque la fin de la cohabitation. Plus libre, le président réélu peut laisser s'exprimer son fort tropisme africain : la politique française en Afrique, et donc son volet militaire change. On peut définir cette période comme celle d'un « nouvel interventionnisme », d'autant plus que le contexte général a de nouveau changé. L'engluement du continent africain dans son sous-développement, la nouvelle conflictualité qui développe sur une base régionale et sa liberté d'action retrouvée¹³ permettent au Président français de définir une nouvelle politique qui pourrait se résumer dans l'expression « accompagner sans dicter ».

La lutte contre les réseaux terroristes dans le monde, initiée par les Etats-Unis après les attentats du 11 septembre 2001 n'est pas sans influencer la politique française, et notamment militaire, en Afrique. Le continent ne doit pas sombrer dans un chaos qui permettrait à des groupes en fuite d'en faire leurs bases de repli. Dès lors, le développement et la stabilité de l'Afrique deviennent des objectifs pour nombre de pays occidentaux, au premier rang desquels la France.

Dès lors, les armées françaises retrouvent le chemin de l'Afrique et des interventions. Nous ne verrons que les deux plus significatives de la période : la République Démocratique du Congo (2003) et la République de Côte d'Ivoire (depuis 2002). Toutefois, ce choix ne saurait passer sous silence d'autres opérations comme au Libéria ou en République centrafricaine.

République Démocratique du Congo (2003).

L'opération Artémis a été déclenchée afin de répondre à une situation d'urgence dans la ville de Bunia (ville du nord-est de la RDC, République démocratique du Congo), marquée par

¹³ Comme cela est fort bien décrit dans l'article du CBA Loïc MIZON, paru dans la revue du Collège Interarmées de Défense, La Tribune, intitulé Par delà le problème de l'emploi des forces en période de cohabitation : s'unir pour agir., (annexe 5).

de violents affrontements entre milices ainsi que par une grave situation humanitaire. Cette première opération militaire autonome dirigée par l'Union européenne (UE), mais largement inspirée par la France, vise à stabiliser les conditions de sécurité et à améliorer la situation humanitaire en attendant le renforcement du dispositif de la MONUC (mission d'observation des Nations unies au Congo).

La France est nation cadre de l'opération Artémis, à laquelle participent plus de dix pays, dont certains hors Union Européenne. Menée sur la base de la résolution 1484 du conseil de sécurité de l'ONU, datant du 30 mai 2003, cette opération voit le déploiement d'environ 1800 militaires répartis entre la force multinationale intérimaire d'urgence à Bunia et la base de soutien à vocation interarmées (BSVIA) à Entebbe. Les principales nations contributrices sont la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la Suède.

Dans le prolongement de cette opération et forte de ce succès, l'Union Européenne devrait relancer une seconde opération de ce type à l'automne 2006 à l'occasion des élections législatives dans ce pays. La chancelière allemande, madame Merkel, et le président français se sont entendus pour constituer le noyau clé d'une opération, sous l'égide de l'Union Européenne. Il s'agit de déployer une force de 1500 hommes¹⁴ – premier engagement d'un des *BG1500* créés récemment dans le cadre de la PESD -, dans des conditions similaires à celle de l'opération Artémis, mais commandée depuis l'*Operational Head Quarter (OHQ)* allemand de Potsdam où se trouve le poste de commandement stratégique allemand, mis à la disposition de l'Union Européenne.

République de Côte d'Ivoire (depuis 2002).

A la suite de la tentative de coup d'Etat du 19 septembre 2002, le Nord du pays est tombé aux mains des mutins du Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI). La France met en place un dispositif militaire, baptisé Licorne, destiné à stopper les combats et assurer la sécurité et l'évacuation si nécessaire des ressortissants français et étrangers.

Le 12 janvier 2003, un premier accord de cessez-le-feu est signé sous l'impulsion de la CEDEAO. Il débouchera sur la tenue d'un sommet en France et la signature des accords de Marcoussis le 26 janvier 2003. Il est à noter que par la résolution 1464 du 14 février 2003, l'ONU autorise officiellement la France à déployer des troupes en Côte d'Ivoire : c'est la toute première fois que la France déploie des forces, dans un pays de l'ex-champ avec l'autorisation des Nations Unies, rompant par là avec sa longue tradition d'unilatéralisme dans les affaires de ses ex-colonies.

Le 27 février 2004, le conseil de sécurité, en votant la résolution 1528, crée une opération de maintien de la paix en Côte d'Ivoire, l'ONUCI, forte de 6240 hommes. Dans ce cadre, la force Licorne devient une force d'intervention au profit de l'ONUCI.

Le processus étant à nouveau bloqué, les 29 et 30 juillet 2004, sous l'égide du président de la CEDEAO et du secrétaire général de l'ONU, se déroule au Ghana une conférence intéressant l'ensemble des protagonistes (accords d'Accra III). Les blocages demeurent et entraînent un nouvel épisode de violence début novembre 2004. Ils donnent lieu à l'adoption d'un embargo sur les armes et impliquent l'Afrique du Sud dans la médiation qui aboutit aux accords de Pretoria (6 avril et 29 juin 2004).

¹⁴ L'Allemagne devrait fournir 500 personnels déployés sur le terrain, la France 500 provenant des forces prépositionnées et le reste de l'Union les 500 derniers.

Le 13 octobre 2005, après avoir pris acte de l'impossibilité de mener les élections, le Conseil de Sécurité des Nations Unies vote la résolution 1633 qui maintient Laurent Gbagbo pour douze mois avec nomination d'un nouveau Premier ministre « acceptable par tous ». Ainsi, le 4 décembre, M. Banny est nommé Premier ministre, le 28 le gouvernement est annoncé. Consensuel, il donne au Premier ministre le ministère de l'économie et des finances et celui de la communication.

Il s'en suit une période d'équilibrage des pouvoirs entre le Président et la Primature, marquée par l'affrontement « Constitution contre résolution ». Elle est ponctuée le 2 janvier 2006 par l'attaque du camp militaire d'Akoédo, au nord-est d'Abidjan, une mutinerie probable exploitée par les loyalistes contre les FAFN, puis par les graves incidents insurrectionnels en zone loyaliste entre les 16 et 20 janvier 2006.

Prenant prétexte de la fin du mandat de l'Assemblée nationale, le 15 janvier, deux à trois mille jeunes patriotes paralysent Abidjan et prennent pour cible l'ONUCI, manifestent devant l'ambassade de France et les positions françaises. En province, les manifestations sont plus violentes dans le grand Ouest et démontrent la fragilité du contingent bangladais qui évacue ses positions.

Le 24 janvier, la résolution 1652 est votée. Elle reconduit la résolution 1609 jusqu'au 15 décembre 2006 (mandat des forces impartiales).

Le 28 janvier 2006, le président Gbagbo annonce officiellement la prorogation du mandat de l'Assemblée Nationale, allant ainsi à contre-pied d'une partie de la communauté internationale. Il n'y a pas de réaction du Premier ministre.

Au terme de cette étude des opérations françaises depuis la décolonisation, il convient de noter combien les politiques et les conditions des engagements ont évolué. Elle est loin l'époque où la France était le seul et unique gendarme de l'Afrique et où Louis de Guiringaud pouvait dire, sans choquer : « *L'Afrique est le seul endroit où la France peut avec 500 hommes changer le cours de l'histoire* ». Toutefois, si les opérations ont changé et si la marge de manœuvre de la France a diminué, il n'en reste pas moins que d'autres mécanismes d'actions ont été développés, au premier rang desquels les accords de coopération et de défense.

12/ Les accords bilatéraux.

Un des instruments de l'intervention française en Afrique subsaharienne est constitué par les accords bilatéraux de coopération. Ces accords¹⁵ peuvent se présenter sous différentes formes (traités, accords, conventions, ...) dans des domaines très variés. Outre le domaine culturel et le domaine économique, est privilégié, le domaine de la défense. Ces accords sont principalement des accords d'intervention dans le domaine militaire : en contrepartie de facilités consenties à la France (comme des bases, des possibilités d'escale ou de survol, ...), celle-ci s'engage à participer, à des degrés variables, à la politique de défense et de sécurité des Etats signataires.

¹⁵ Basso (Jacques), « Les accords de coopération entre la France et les états africains francophones: leurs relations et leurs conséquences au regard des indépendances africaines (1960-1970) », *L'Afrique noire française, l'heure des indépendances*, Paris, CNRS, 1992, pages 257 et suivantes.

Existent¹⁶:

- huit accords de défense, qui créent entre les deux Etats concernés des liens juridiques et politiques étroits en vertu desquels les Etats signataires ont la possibilité de faire appel aux forces françaises pour leur défense : Gabon (1960), République Centrafricaine (1960), Côte d'Ivoire (1961), Togo (1963), Comores (1973), Cameroun (1974), Sénégal (1974) et Djibouti (1977). Ces accords, dont l'application ou la mise en œuvre relèvent parfois de dispositions secrètes, renvoient, en forme publique, aux préoccupations de défense du territoire contre les attaques extérieures. Ils prévoient, en général, que les forces armées françaises peuvent utiliser toutes les infrastructures portuaires, ferroviaires, routières, etc. Et ils sont presque toujours accompagnés de clauses ou de dispositions d'exclusivité.
- des accords d'assistance et de coopération technique (moins d'une trentaine) , aux modalités variables selon les Etats, comprenant, en principe, un volet personnel, un volet formation et un volet aide logistique. Il est à noter que ces accords ne sont pas juridiquement contraignant et que la France peut se réserver le choix de la mise en œuvre ou non. Ces accords peuvent se distinguer :
 - les accords ou conventions d'assistance militaire technique, qui ont permis une extension plus grande du champ de coopération, en s'étendant notamment à l'ex-Zaïre, au Burundi, au Rwanda, au Mozambique ou à l'Angola. En vertu de ceux-ci, la France s'engage à fournir l'assistance de personnel militaire pour l'encadrement et l'instruction des forces armées et contribue à la standardisation des armements. En contrepartie de ces accords, les Etats bénéficiaires offrent à la France des facilités de mouvement, de transit et de stationnement ;
 - les accords ou conventions de soutien logistique, qui, de façon particulière, peuvent concerner soit l'entretien et la fourniture de matériels et d'équipements, soit la participation et la coordination de manœuvres militaires communes.
- des accords secrets. Par accords "secrets", on entend habituellement les accords qui, par leur nature et du fait de la confidentialité demandée par les États partenaires, bénéficient d'une mention de classification et ne sont pas, par conséquent, publiés au journal officiel de la République. Ceci explique que certains accords de Défense (avec États du Golfe persique) ne soient pas publiés et que d'autres ne le soient que partiellement (ceux comprenant des clauses secrètes).

Ces accords bilatéraux se déclinent en trois volets : l'assistance en personnel (40 à 50 % en terme financier), l'aide militaire en matériel de nature militaire (30 à 40 %) et la formation des cadres militaires africains (10 à 20 %).

¹⁶ - pour le recensement de ces accords : cf Dumoulin (André), « la France et la sécurité en Afrique subsaharienne », *La documentation française*, n°825, août 1999, pages 11 à 15 ; et « Des accords de défense hors d'âge », *Le Figaro*, mercredi 17 janvier 2001, page 2 ;

- pour leur analyse : cf Chipman (Jacques), Les problèmes de sécurité en Afrique francophone, *Politique étrangère*, 2, 1984, pages 344 et suivantes, et Basso (Jacques) et Nechifor (Julia), « Les accords militaires entre la France et l'Afrique subsaharienne », in Balmond (Louis) (dir.) ; *Les interventions militaires françaises en Afrique*, colloque du Centre d'étude et de recherche sur la défense et la sécurité de l'Université de Nice – Sophia Antipolis, coll. « Travaux et recherches de l'Institut du droit de la paix et du développement », Paris, Pedrone, 1998, pages 41 et suivantes.

Enfin, il faut préciser que la politique actuelle consiste à ne plus conclure d'accords de défense particuliers, permanents, en vue d'assurer la défense extérieure ou intérieure d'un État étranger. Deux arguments, notamment, sous-tendent cette position :

- argument politique : la volonté affichée de responsabiliser les acteurs régionaux africains dans le maintien de la paix et la gestion des crises (CEDEAO en RCI, CEMAC en RCA, UA au Soudan) sur le continent;
- argument juridique : la possibilité le cas échéant d'intervenir militairement au profit d'un État ami, indépendamment d'un accord de Défense existant, sur le fondement de l'article 51 de la Charte de Nations Unies qui pose le principe de la légitime défense collective des États (comme par exemple dans le cadre de l'opération EPERVIER au Tchad depuis 1986).

Ce type d'action est à envisager pour prévenir ou mettre fin à des conflits régionaux de faible intensité tels que ceux qui secouent l'Afrique. Elles correspondent à la mise en œuvre du scénario 4 du Livre Blanc sur la défense intitulé : « *mise en œuvre des accords de défense bilatéraux* ». Dans ce cadre, l'Afrique subsaharienne étant « *aujourd'hui la zone privilégiée de ce type d'action* », la France conserve la capacité d'agir seule. Le cadre d'un tel scénario est celui qui correspond aux accords de défense que la France a signé et qui impose de réagir avec vigueur dans des délais très brefs. La probabilité d'une telle hypothèse d'emploi des forces françaises est qualifiée de « *très élevée et [pouvant] survenir sans délai* ». La liste des opérations auxquelles les forces françaises ont participé en témoigne.

Face à cette situation, une politique dynamique de prévention reste la meilleure solution. Elle doit s'appuyer sur une diplomatie active complétée soit par des forces pré positionnées dans le pays même ou à proximité et susceptibles d'intervenir dès le début d'un conflit, soit par des structures d'accueil capables de recevoir les renforts en provenance de la métropole ou d'un pays voisin.

Ces accords, parfois qualifiés de « *partie grise* » de la coopération militaire, souffrent d'une grande ambiguïté¹⁷ dans la mesure où, dans les cas de révision, la formulation de la coopération s'avère encore plus vague qu'avant, la question des limites et du champ d'action de ces accords demeurant toujours posée, l'assistance est dite « *mutuelle* ».

De plus, ils accordent « *une relative liberté d'action* » mais laissent « *une liberté d'interprétation*¹⁸ ». Ils peuvent être considérés comme une forme de coopération diplomatique, donc largement couverte par le secret ; ils peuvent aussi être de nature beaucoup plus technologique, de formation et d'assistance, et présenter plus de transparence.

Conclus avec des Etats qui avaient un lien institutionnel très fort avec la France, - tous constituaient alors la « *Communauté* », qui faisait l'objet de onze articles de la Constitution de 1958, abrogés en 1995, et dont le président était le Président de la République française lui-même -, ces accords sont l'objet de remise en cause régulière depuis la disparition officielle de la Communauté.

¹⁷ Chaigneau (Pascal), « Accords de défense. Si la France pouvait rester ... », Propos recueilli par *L'Autre Afrique*, Paris, 25 novembre – 1^{er} décembre 1998, pages 12 et suivante.

¹⁸ Pourre (Catherine), Les interventions extérieures de l'armée française, thèse pour le doctorat de droit public de l'université de Paris Nord, présentée et soutenue le 26 mai 1998, 2^{ème} partie/titre 1/chapitre II/section I.

A propos de cette ambiguïté, il est intéressant de citer les propos d'un ancien chef d'état-major des armées (CEMA)¹⁹, le général Kelche, à propos du type d'opérations qui pourraient être conduites par les forces françaises pré positionnées. A une question du rapporteur portant sur les missions des forces pré positionnées en Côte d'Ivoire, il répondit en effet: « *Les missions dévolues aux forces françaises en Côte d'Ivoire excluent toute intervention de maintien de l'ordre. L'attitude française n'a pas fait l'objet de critiques de la part des gouvernements africains qui savent que la France n'a aucun projet d'intervention à des fins de maintien de l'ordre. Elle est conforme à l'accord de défense conclu en 1961 avec la Côte d'Ivoire et connu du Parlement* ». Or, il existe une autre convention avec la Côte d'Ivoire. Signée le 9 février 1962, elle est « *relative au maintien de l'ordre* » et appartient à la catégorie des accords secrets. Les propos du CEMA, faisant référence à un consensus tacite mais clair entre toutes les parties pour considérer que la France n'a pas de mission de maintien de l'ordre dans un pays avec lequel où elle a conclu une telle convention, signifieraient-ils que les dispositions de ce type sont frappées de caducité ?

13/ Structures actuelles des forces.

En complément de cet ensemble d'accords politiques, la France entretient de nombreuses troupes en Afrique. Cette présence militaire peut prendre soit la forme d'éléments de coopération, placés directement auprès des forces militaires des pays africains concernés, soit la forme de formations basées dans un certain nombre de points d'appui (généralement des pays souverains à l'exception de l'île de la Réunion, département français d'outre-mer) que la France conserve sur le continent. Nous verrons donc successivement la coopération française en Afrique avant d'étudier le déploiement de troupes françaises sur le continent.

Mais avant de poursuivre cette étude de la coopération française, il faut rappeler les deux principes clé qui la guide depuis la réforme de 1998 :

- abolition de la notion de « champ » ou de « pré carré »,
- remplacement de la coopération de substitution, de manière progressive, par le partenariat, défini comme un engagement de deux parties à construire ensemble quelque chose.

131/ La coopération française de défense.

Pendant la période de la Guerre froide, la coopération de défense était presque uniquement militaire, au profit des pays autrefois colonies françaises, dits « pays du champ ». Cette coopération était bien un moyen militaire de politique étrangère de la France. Depuis, une diversification des pays bénéficiaires a été opérée et le spectre des actions élargi, renforçant la place de cette coopération dans le cadre général de la politique étrangère de la France.

¹⁹ audition par la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale le 22 novembre 2000.

1311 / L'organisation de la coopération militaire et de défense

Structures et objectifs

La Direction de la coopération militaire et de défense (DCMD) est née en 1999 de la volonté de réformer notre outil de coopération militaire et de défense, dans le cadre plus général de la réforme de la politique de coopération, au même titre que la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID). Elle est « chargée de l'assistance et de la coopération avec les États étrangers dans le domaine militaire. Elle assure la gestion administrative et financière des actions de coopération technique et militaire résultant de l'application d'accords conclus avec des États étrangers, ainsi que l'administration des personnels qui y sont affectés, la mise en place de l'aide logistique et la gestion des stagiaires militaires étrangers.²⁰ »

La DCMD relève directement de l'autorité du secrétaire général adjoint, directeur général des Affaires politiques et de sécurité. L'équipe, dirigée par un officier général, est composée de diplomates et de militaires. Son intégration au sein du ministère des affaires étrangères traduit un souci de cohérence dans la conduite de notre politique de coopération.

La direction de la coopération militaire et de défense comporte deux sous directions²¹ :

- la sous-direction de la coopération militaire ;
- la sous-direction de la coopération de défense.

Elles préparent et mettent en œuvre, chacune dans leur domaine de compétence, les actions de coopération technique et militaire résultant de l'application des accords conclus avec les États étrangers. En liaison avec le ministère de la défense, la DCMD est également chargée de l'instruction des demandes de survol de territoires étrangers par des aéronefs d'État et d'escale à l'étranger des bâtiments de guerre.

La sous-direction de la coopération de défense est chargée d'orienter la politique de coopération militaire et de défense. Cela comprend en particulier le suivi des accords de défense, les relations avec les organisations régionales et les puissances amies dans le cadre de la promotion de la sécurité et de la stabilité, l'élaboration et la conduite des projets de coopération dans les différents domaines scientifiques ou militaires.

La sous-direction de la coopération militaire est principalement chargée de la formation des cadres militaires, du renforcement des capacités en matière de sécurité intérieure ou de forces armées.

²⁰ arrêté du 10 décembre 1998 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères, Journal Officiel n° 289 du 13 décembre 1998, p. 18768, art. 16

²¹ *ibid.*, art. 1^{er}

Le rattachement au ministère des affaires étrangères

La DCMD regroupe aujourd'hui, au sein du ministère des affaires étrangères, les fonctions assurées par les anciennes missions militaires de coopération (MMC) et sous-direction de l'aide militaire (SDAM).

La question du rattachement au ministère des affaires étrangères a souvent été évoquée. Si le domaine de la sécurité nécessite un lien particulier avec le ministère de la défense, cette direction trouve bien sa place au sein d'un ministère qui est le mieux placé pour assurer l'intégration de cette action dans la politique générale de la France, surtout dans le cadre particulièrement large de la coopération. Il faut d'ailleurs noter que le ministère de la défense est bien représenté dans la DCMD, et que ses représentants participent à l'élaboration des objectifs et à la préparation des moyens. Rappelons également que l'équipe est dirigée par un officier général.

Par son champ d'activité, par sa projection vers des zones nouvelles de coopération, la DCMD participe à l'élaboration de la politique étrangère française. Acteur de la coopération dont l'ancrage a été renforcé au sein du ministère des affaires étrangères, elle remplit, en étroite concertation avec le ministère de la défense, une fonction charnière entre la conception de la politique extérieure et sa mise en œuvre, à laquelle elle participe par son budget (103 millions d'euros en 2002) et par le réseau des coopérants militaires techniques (400 en mission de longue durée).

1312/ Les axes de la politique de coopération

En Afrique, continent qui conserve un haut degré de priorité dans les programmes de coopération, le ministère des affaires étrangères affirme que l'objectif n'est pas de « faire moins, mais de faire différemment ». La coopération y est désormais concentrée sur des projets définis en partenariat, en privilégiant autant que possible une approche régionale ou sous-régionale, notamment dans le domaine du maintien de la paix ou du renforcement de l'Etat de droit.

La formation

La DCMD propose essentiellement des actions de coopération dans le domaine de la formation :

- accueil de stagiaires militaires étrangers dans les écoles (Institut des hautes études de défense nationale, Collège interarmées de défense, écoles d'officiers...) ou en unité ;
- soutien à la création d'écoles à vocation souvent régionale, telle que l'École de maintien de la paix de Koulikoro au Mali (Bamako à compter de 2006);
- envoi d'experts français pour des sessions de formation de quelques semaines dans des domaines spécifiques.

L'enseignement du français demeure en outre une des données fondamentales de la coopération avec le continent africain. Avec l'appui du réseau culturel du ministère des affaires

étrangères, des professeurs de français peuvent être mis en place auprès d'institutions militaires locales. Des sessions de formation sont organisées en France, de même que des stages de mise à niveau pour les cadres appelés à suivre des formations en écoles militaires.

Le conseil

L'ingénierie de défense est le deuxième axe de travail de la DCMD. Elle peut s'exercer à titre temporaire ou permanent, avec des coopérants militaires techniques placés auprès d'un ministère de la défense ou d'un état-major, ou dans le cadre de missions de courte durée. C'est un moyen d'accompagner et de faciliter la politique de réforme qu'ont engagée plusieurs pays depuis quelques années et de contribuer au développement de l'interopérabilité de leurs armées. En Afrique, cette compétence pourrait demain être mise au service des organisations sous-régionales qui cherchent à renforcer leurs capacités dans le domaine du maintien de la paix et de la prévention des conflits.

Ces actions de coopération sont mises en œuvre en étroite synergie avec le ministère de la défense et les armées, le ministère de l'intérieur et la gendarmerie, qu'il s'agisse de l'accueil dans les écoles militaires ou de l'envoi de coopérants et d'experts à l'étranger.

Une politique de partenariat

La DCMD a pour ambition de développer des projets, définis en concertation avec le pays bénéficiaire, sur la base d'un partenariat, afin d'atteindre un objectif fixé d'un commun accord. Cette démarche peut aussi bien s'appliquer à la création d'une école, à la mise en place d'un plan de formation pluriannuel, ou à l'organisation d'une coopération entre deux armées.

L'idée de partenariat est dans la politique française : l'objectif est bien d'établir une relation d'égalité avec les partenaires et d'éviter une coopération d'assistance et de substitution qui n'a plus lieu d'être.

La France souhaite en outre que ce partenariat soit également européen : partenariat franco-britannique dans l'esprit de la déclaration de Saint-Malo ; partenariat avec d'autres pays européens pour développer des coopérations novatrices où le partage des expériences et des moyens pourrait être le gage d'une efficacité accrue.

132/ Les forces déployées.

1321/ Les forces pré positionnées

Les évolutions politiques depuis la décolonisation et la posture que nécessite le respect des accords de défense ont entraîné le déploiement et le maintien de forces stationnées de façon permanente, ou occasionnelle, en Afrique subsaharienne. S'inscrivant tout à fait dans le cadre de la fonction stratégique de prévention, ces forces, dont l'utilité vient d'être rappelée par le Président de la République lui-même lors de sa visite à l'Île Longue en janvier 2006, conservent toute leur pertinence comme les différentes crises des années passées en témoignent. Cela a également été récemment rappelé dans le cadre d'études particulières : « la

mission prioritaire des forces prépositionnées en Afrique s'inscrit clairement aujourd'hui dans la mission générale de prévention des crises et de stabilisation régionale. (...). L'engagement de nos forces prépositionnées et des FAZSOI dans le concept RECAMP (...) est à la base du succès de ce concept »²².

Les forces pré positionnées²³ sont des forces déployées dans un but de prévention des crises. Lorsqu'elles sont permanentes, ce sont des forces de présence stationnées dans les pays liés à la France par des accords bilatéraux - qu'ils soient de défense ou de coopération - ou des forces maritimes déployées dans les zones de responsabilité permanente des commandants supérieurs interarmées. Le dispositif français est organisé autour de cinq implantations situées à Djibouti, au Tchad, au Gabon, au Sénégal et en Côte d'Ivoire, bien que celle-ci semblent devoir connaître à terme une évolution de son statut.

Les forces pré positionnées peuvent également être temporaires et sont alors généralement des forces opérationnelles déployées pour une opération ou une mission déterminée dans des pays qui ne sont pas nécessairement liés à la France par des accords bilatéraux.

Le système repose sur un équilibre entre les unités stationnées sur ces territoires pour une longue durée, généralement deux ans, et les autres qui y réalisent des missions de durée plus limitée, de l'ordre de quatre mois.

Analogue aux forces pré positionnées dans son approche mais financée au titre d'opération extérieure, l'opération CORYMBE, commencée en 1991, est une mission de présence d'un bâtiment de combat au large des côtes africaines, notamment dans les eaux internationales du golfe de Guinée, avec à son bord des moyens de combat de l'armée de terre, voire des forces spéciales. Ce bâtiment est également employé lors des missions d'évacuation dans les pays riverains du golfe de Guinée, comme cela fut le cas lors des évacuations de ressortissants conduites à Monrovia (Libéria) du 06 au 11 juin 2003.

Au 1^{er} avril 2006, la présence française en Afrique était ainsi d'environ 6700 hommes, répartis en :

- 2900 à Djibouti;
- 870 au Gabon ;
- 1150 au Sénégal ;
- 1300 au Tchad ;
- 500 en Côte d'Ivoire²⁴.

Cette nouvelle répartition fait suite à la dernière réduction sensible des effectifs français : la fermeture, au printemps 1998, des bases militaires de Bouar et de Bangui, en Centrafrique, conduisant au retour en métropole de 1400 soldats²⁵.

²² Général de Saqui de Sannes, chargé de mission auprès du Chef d'État-major des Armées.

²³ Site de l'état-major des armées. www.defense.gouv.fr/ema/forces/monde/hors_metro/presence

²⁴ Ces chiffres ne tiennent pas compte des personnels déployés au titre de l'opération Licorne ou de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI), soit un total d'environ 4000 hommes.

²⁵ Bien que des troupes aient été à nouveau déployées dans ce pays dans le cadre de l'opération Boali depuis trois ans maintenant.

1322/ Les autres éléments

Les forces de souveraineté.

Pour mémoire, les forces déployées à l'extérieur comprennent également les forces de souveraineté, qui sont des forces permanentes assurant dans les départements et territoires d'outre-mer des missions relevant de la posture permanente de sûreté confiées aux commandants supérieurs dans leur zone de responsabilité permanente (exemple des forces armées de la zone sud de l'Océan Indien sur les îles de la Réunion et de Mayotte).

Les attachés de défense.

Enfin, il faut mentionner le rôle des attachés de défense, au nombre de 31²⁶ au début de l'année 2003, qui représentent le chef d'état-major des armées et assurent la fonction de conseiller militaire de l'ambassadeur. Avec un effectif pourtant très limité, ces officiers, qui disposent souvent d'une grande expérience du théâtre africain, constituent une source privilégiée de renseignement - de théâtre et technique - comme un support efficace du soutien à l'exportation de matériel de guerre.

Le dispositif mis en place répond à la nouvelle appréciation de la politique de coopération française. Nous verrons qu'il correspond davantage au souci d'aider les États africains à prendre en compte leur propre sécurité, tant au plan national que dans le cadre plus général des sous-régions.

14/ Le concept RECAMP.

Présenté pour la première fois lors du sommet France – Afrique du Louvres (1998), et conçu comme une parade à « d'autres Rwanda », le concept RECAMP²⁷ est un concept français qui répond à une volonté africaine de voir assurée progressivement la sécurité du continent par les Africains eux-mêmes. Mis en œuvre par les armées, soutenu par le Ministère des Affaires Etrangères, il s'inscrit dans le cadre général de la politique africaine de la France en Afrique, qui se veut ouverte à tout le continent, coordonnée avec l'ensemble de la communauté internationale, et en particulier avec l'Union Européenne. Il donne donc lieu à un programme multinational s'appuyant sur la conception française de la politique européenne de sécurité et de défense. Faisant effort sur la prévention des crises au niveau sous-régional, il s'articule autour de trois piliers : la formation, l'entraînement et l'engagement. Enfin, il faut souligner une des caractéristiques majeures du concept RECAMP : son adaptabilité et sa modularité en fonction des événements et / ou des pays partenaires souhaitant participer aux différentes activités.

Ainsi, après avoir rappelé les objectifs poursuivis, nous verrons successivement la formation, l'équipement, l'entraînement puis l'engagement des forces RECAMP.

²⁶ Auxquels il faut ajouter des attachés de défense non résidents. Ainsi, l'attaché de défense en Afrique du Sud est accrédité pour le Botswana, le Lesotho et le Swaziland.

²⁷ Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix.

141/ L'objectif poursuivi

1411/ Les origines

Après être intervenue en 1996 en République Centrafricaine, la France a transmis sa mission de contrôle à la Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui (MISAB). Cette force africaine, soutenue par des éléments français, a été la première expérience d'une intervention africaine réussie au profit d'un autre pays africain. Cette mission a ensuite été relevée par la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine (MINURCA)²⁸ dont le mandat se déclinait en :

- le maintien de la sécurité, de la stabilité et de la liberté de circulation à Bangui ;
- la réintégration et le stockage des armes des belligérants ;
- la formation des forces de police.

La MINURCA était composée de 1 350 hommes provenant principalement de pays africains, tandis que la France en fournissait l'essentiel de l'équipement et des éléments de soutien.

Cette expérience réussie a poussé la France à développer un concept permettant aux pays africains de contribuer significativement au maintien de la paix sur le continent africain, dans un cadre international garanti par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et par l'Union Africaine (UA), en exploitant la capacité et surtout la volonté de ces pays de prendre en charge leur propre sécurité. Les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France ayant reconnu en 1997 la nécessité de coordonner leurs programmes afin d'optimiser leurs actions dans le domaine de la sécurité en Afrique, la France a conçu, et proposé en 1998 au cours du sommet franco-africain du Louvre, le programme RECAMP, qualifié d'« outil dans le cadre de la politique française de sécurité et de défense en Afrique ».

Initialement, ce concept était destiné à préparer et à soutenir l'engagement opérationnel des forces de maintien de la paix. En raison de l'évolution de la situation régionale, de la nature des crises et des attentes suscitées par ce programme, il était devenu nécessaire d'en faire évoluer le contenu. « Matérialisant toujours la contribution des forces armées françaises au maintien de la paix en Afrique, il traduit de nouvelles orientations parmi lesquelles peuvent être retenus »²⁹ :

- la valorisation des organisations sous-régionales africaines ;
- l'élargissement du champ d'action potentiel du concept RECAMP ;
- la priorité donnée aux actions de prévention ;
- l'implication plus forte des forces pré positionnées dans les activités RECAMP ;
- la revalorisation des équipements et matériels, en partenariat avec la DCMD et les pays africains.

Ainsi, tout en conservant les acquis précédents, « RECAMP XXI » s'inscrit résolument dans la diplomatie française de défense et dans le cadre plus général de la politique

²⁸ Créée par la résolution 1159 du 27 mars 1998

²⁹ Lettre n° 1236/DEF/EMA/EMP.1/NP du 28 décembre 2001

européenne de sécurité et de défense, par des actions complémentaires dans la prévention des conflits, le traitement des crises et la consolidation de la paix.

1412/ Le programme

Ainsi, le programme RECAMP vise, sous l'égide de l'ONU et en accord avec l'Union Africaine, à aider au renforcement des capacités militaires des pays africains afin de leur permettre de mener, s'ils le désirent, des opérations de maintien de la paix sur leur continent. Il contribue également au développement et au renforcement du rôle des organisations sous-régionales africaines en matière de sécurité, dans un climat de confiance mutuelle.

Il s'appuie sur les principes suivants :

- multilatéralisme de la participation : grandes puissances (dits pays donateurs) et États africains (dits pays contributeurs) qui réalisent la dotation matérielle ou financière, le soutien logistique et la mise à disposition des troupes ;
- ouverture à tous les pays africains;
- non permanence des forces mais capacités constituées de modules rapidement mobilisables ;
- recours aux structures et capacités militaires existantes dans les pays africains ;
- transparence des contributions ;
- missions d'intervention qui se limitent au maintien de la paix et aux missions à caractère humanitaire.

Le programme RECAMP s'articule en 3 volets : la formation, l'entraînement et l'équipement, qui seront détaillés aux paragraphes suivants.

Le financement des activités est assuré par des contributions qui peuvent passer par les structures des Nations Unies ou bien être attribuées directement par les pays donateurs aux pays africains.

L'appui français aux opérations de maintien de la paix à Bangui s'était ainsi concrétisé par la prise en charge des dépenses d'entretien des contingents de la MISAB, ce qui a représenté un coût total de 3,7 millions d'euros pour l'année 1997. La même assistance a été apportée à la MINURCA par l'équipement d'une compagnie d'intervention (460 000 euros) et la formation d'instructeurs. En 1998, 27,5 millions d'euros ont ensuite été consacrés au programme RECAMP et cette dotation a été reconduite en 1999. Notons qu'en 2000, la France a consacré plus de 30 millions d'euros au programme RECAMP.

Dans l'avenir, la France a décidé d'y consacrer une somme de 10 millions d'euros pour les 5 années à venir.

Il faut ajouter que le programme RECAMP a déjà été appliqué à plusieurs reprises :

- en République Centrafricaine, lors de la mise sur pied de la MISAB (1997), composée de six contingents (Tchad, Gabon, Mali, Burkina Faso, Sénégal et Togo), avec la fourniture de l'équipement et du soutien logistique ;

- lors de l'opération « RECAMP Bissau » en Guinée Bissau (1999) avec la mise sur pied et la fourniture du soutien logistique d'un bataillon multinational (Bénin, Gambie, Niger et Togo) ;
- lors de la mise sur pied de la MONUC (2000-2001), avec la formation et la fourniture de l'équipement du contingent sénégalais, et la participation à l'équipement du contingent marocain.
- Enfin, lors de l'appui de la France au déploiement des forces des Nations Unies en Côte d'Ivoire en 2003.

1413/ Les participants

Dans un cadre sous-régional ou de coalitions *ad hoc* sous l'égide de l'ONU et en accord avec l'Union africaine, les participants se répartissent en contributeurs - potentiellement tous les pays africains - et en donateurs, qui peuvent être des pays ou des organismes internationaux comme l'Union européenne, le haut-commissariat aux réfugiés de l'ONU, etc. Les contributeurs fournissent les forces et les modules de commandement, et les donateurs assurent le soutien logistique et financier.

Cette répartition n'est pas figée. Certains pays contributeurs peuvent être aussi donateurs. Les forces nécessaires à la prévention ou au règlement d'une crise ne sont constituées qu'en cas de besoin.

142/ Le volet formation

Le programme RECAMP s'applique à du personnel militaire déjà formé. Il prévoit, à terme, de compléter la formation, en liaison avec le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, dans des savoir-faire relevant exclusivement de ce domaine. Dans ce cadre, des formations individuelles et collectives sont dispensées.

1421/ Les formations individuelles

En France, trois écoles développent des modules particuliers pour ce qui concerne les opérations de maintien de la paix :

- à COMPIEGNE pour la formation en état-major ;
- à TOURS pour le soutien et l'administration ;
- à MONTPELLIER pour la formation opérationnelle, principalement dans le domaine de l'infanterie (à l'Ecole d'Application de l'Infanterie) et pour la formation administrative (Ecole Supérieure du Management).

En Afrique, quatorze Écoles nationales à vocation régionale (ENVR) ont été mises en place, répondant à la volonté de dispenser une instruction spécialisée et adaptée aux réalités des armées africaines. Ces écoles proposent un enseignement de même type que celui qui est

dispensé dans les écoles françaises correspondantes mais adapté aux capacités locales, et notamment aux équipements qui sont en dotation dans les armées concernées. Elles sont principalement situées en Afrique de l'Ouest.

Ainsi, trouve-t-on 3 écoles au Mali et au Sénégal, 2 au Cameroun et au Bénin, 1 au Gabon, au Niger, au Burkina Faso et au Togo. Ces écoles ont formé, au titre de l'année 2004 environ 1300 stagiaires dans les différents domaines offerts. Il est à noter que l'école de formation au maintien de la paix, qui se trouvait à Zambakro en République de Côte d'Ivoire, a été réinstallée tout d'abord à Koulikoro, au Mali, avant de déménager à nouveau et de s'installer définitivement à Bamako (Mali) en 2006.

Des relations se nouent également depuis les écoles (Saint-Maixent, Saint-Cyr Coëtquidan, les stages techniques, l'École d'état-major), le Collège interarmées de défense, et l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN)³⁰. Elles se poursuivent lors de la mise en place de coopérants pour des séjours de longue durée ou lors d'exercices franco-africains.

1422/ Les formations collectives

Elles sont dispensées par des détachements d'instruction, fournis essentiellement à partir des forces françaises pré positionnées en Afrique. Elles s'appliquent dans divers domaines comme le déminage, la gestion des réfugiés, les actions civilo-militaires, etc.

On trouve ainsi³¹ :

- le détachement d'instruction opérationnelle (DIO), qui a pour objet de donner une compétence opérationnelle aux unités dans le domaine du maintien de la paix, sous sa forme la plus large. Il s'adresse avant tout à des unités de combat, en particulier celles qui sont désignées pour participer à une opération ;
- le détachement d'instruction technique (DIT), qui vise à améliorer la capacité des unités logistiques et peut revêtir un nombre important de fonctions différentes et complémentaires : soutien des véhicules, armement d'une chaîne de soutien, ravitaillement, etc...
- le détachement d'instruction de la gendarmerie (DIG), centré sur la formation et l'entraînement des forces de sécurité, principalement de type gendarmerie, c'est-à-dire des unités appelées à assurer des fonctions de sécurité publique, soit au cours d'une opération de maintien de la paix, soit dans le cadre d'une opération interne ;
- le détachement d'instruction humanitaire (DIH), qui concerne principalement les actions de soutien humanitaire direct auprès des populations : organisation d'un camp de réfugiés, secours d'urgence, etc. Ce type de détachement ne peut cependant se substituer à la formation de spécialistes, notamment dans le domaine paramédical.

³⁰ L'IHEDN a ainsi accueilli 450 auditeurs en 14 sessions.

³¹ RECAMP XXI - Concept de renforcement des capacités africaines au maintien de la paix (RECAMP), n° 3100/DEF/EMA/EMP.1/NP du 28 décembre 2001

143/ Le volet entraînement.

1431/ L'organisation des cycles d'entraînement.

Ce volet est organisé sous forme de cycles de deux ans, joués successivement au sein des principales organisations sous-régionales africaines. Organisés par un pays africain et la France, et exécutés dans le cadre de la sous-région, ces cycles ont pour but d'entraîner des unités préalablement instruites à travailler dans un cadre multinational. Le thème retenu traite exclusivement du maintien de la paix.

Chaque cycle est ponctué par les rendez-vous principaux suivants :

- durant une première phase, une conférence d'initialisation;
- durant une deuxième phase, un séminaire politico-militaire;
- durant une troisième phase, une conférence stratégique ;
- durant une quatrième phase, un exercice de planification et de conduite avec troupes sur le terrain,
- durant une cinquième et dernière phase, une conférence de retour d'expérience et d'analyse après action.

1432/ Les exercices majeurs.

Depuis sa création, le volet entraînement de RECAMP a donné lieu à cinq cycles d'exercices multinationaux, le dernier étant en cours actuellement.

L'exercice GUIDIMAKHA 98, au Sénégal, a conclu la période de 1996 à 1998, dans le cadre de la communauté des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), avec quatre pays contributeurs et quatre pays donateurs. Il a constitué le premier exercice multinational intégrant le concept RECAMP et a rassemblé du 20 février au 1^{er} mars 1998 près de 3500 personnels, dont 2600 de pays africains, avec le soutien des États-Unis, du Royaume-Uni, de la Belgique et de la France. Cet exercice succédait aux exercices périodiques bilatéraux, organisés entre la France et des États d'Afrique occidentale et d'Afrique centrale.

L'exercice GABON 2000 s'est déroulé sur la période de 1998 à 2000, dans le cadre de la communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). Ce second cycle a illustré la capacité du Gabon à engager, avec la participation d'autres pays africains, une force d'environ 600 hommes pour maintenir la paix avec le consentement des parties après renforcement des capacités logistiques par des pays donateurs, et pour protéger la population civile et faciliter le déroulement d'une opération humanitaire.

Parmi les pays contributeurs de troupes se trouvaient le Gabon (pays coorganisateur), le Cameroun, le Burundi, le Congo, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, Sao Tomé et Príncipe, ainsi que le Tchad, et parmi les pays donateurs se trouvaient la France (pays coorganisateur), la Belgique, l'Espagne, les États-Unis, l'Italie, le Portugal, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Plusieurs organisations internationales ou régionales ont également tenu un rôle actif.

L'exercice TANZANITE 02 s'est déroulé sur la période de 2000 à 2002, dans le cadre de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), avec seize pays contributeurs et douze pays donateurs.

Enfin, l'exercice BENIN 04 a conclu le cycle RECAMP 4 dans ce pays.

RECAMP 5, en cours, devrait se conclure par l'exercice SAWA 06 qui aura lieu au Cameroun. Les principales étapes de ce cycle sont d'ores et déjà planifiées. Il est à noter qu'elles se déroulent dans la moitié nord de l'Afrique subsaharienne (zone IGAD et CEDEAO), et non plus dans une seule sous-région). Ainsi, s'est déjà ou devraient se dérouler :

- la conférence d'initialisation à Addis Abbéba en juin 2005 ;
- le séminaire politico-militaire à Brazzaville en mai 2006 ;
- la conférence stratégique à Libreville en mai – juin 2006 ;
- l'exercice de planification et de conduite avec troupes au Cameroun en novembre 2006 ;
- et la conférence de retour d'expérience à Addis Abbéba au début 2007.

L'augmentation très nette du nombre des pays contributeurs et des pays donateurs illustre le succès de l'initiative RECAMP.

1433/ Les cycles sous-régionaux.

En raison des délais jugés trop importants entre deux cycles RECAMP dans une même sous-région, de l'ordre de 4 à 6 ans, des cycles sous-régionaux sont organisés par les pays africains eux-mêmes. Ces rendez-vous répondent avant tout à un souci d'assurer la continuité de la formation au maintien de la paix dans la sous-région. Ils s'appuient sur les forces françaises pré positionnées, s'organisent autour de rendez-vous intermédiaires et sont suivis d'actions concrètes sous forme de détachements d'instruction (DI).

Le rendez-vous intermédiaire a lieu tous les deux ans et peut éventuellement être co-organisé avec un autre pays. Il prend diverses formes : forum, séminaire, MAPEX³². Sa finalité est de faire réfléchir ensemble des responsables civils et militaires d'une même sous-région sur un sujet ou un problème qui les concerne de près. L'état-major des forces pré positionnées, chargé d'organiser cette rencontre, peut recevoir un renforcement ponctuel d'intervenants du ministère de la Défense ou des Affaires Etrangères ou bien d'autres pays, pour les aider dans certains domaines d'expertise et approfondir les échanges.

Un ensemble de mesures concrètes est à prendre à la suite de ce rendez-vous intermédiaire. Prenant principalement la forme de détachements d'instruction, elles doivent se rapporter aux thèmes abordés dans le séminaire précédent. Leur but est de faire progresser les pays d'une même sous-région dans un domaine particulier qui les concerne. Ce cycle de DI doit

³² Exercice d'état-major sur carte.

s'échelonner sur une année, de façon à assurer une certaine continuité et à répondre aux besoins de tous les pays concernés.

1434/ Les exercices hors cycle.

Lorsqu'un ou plusieurs pays africains prennent l'initiative d'organiser eux-mêmes un exercice multinational hors cycle de maintien de la paix, les forces pré positionnées peuvent apporter leur concours à sa préparation et à sa conduite. De façon à respecter les priorités données aux Africains, ce soutien doit rester limité et ponctuel. Il peut prendre la forme d'un détachement d'instruction adapté au thème de l'exercice.

Par ailleurs, des échanges entre forces pré positionnées et armées africaines permettent de poursuivre les actions engagées. Ils peuvent prendre la forme d'échanges d'officiers ou d'invitations à participer à des exercices organisés par les forces françaises. La participation des officiers affectés dans les structures militaires des sous-régions est privilégiée.

144/ Le volet équipement.

La France pré positionne en Afrique des matériels et des équipements afin de doter des bataillons africains engagés dans des opérations de maintien de la paix, mandatés par l'ONU et en accord avec l'Union Africaine.

Ces matériels et équipements sont répartis de la façon suivante :

- un bataillon RECAMP et un hôpital de campagne à DAKAR ;
- un bataillon RECAMP à DJIBOUTI ;
- un bataillon RECAMP à LIBREVILLE.

Le bataillon RECAMP est organisé selon les critères du bataillon ONU. Composé de 608 hommes et de 109 véhicules, il comprend ainsi :

- une compagnie de commandement et de soutien (154 hommes) ;
- trois compagnies mixtes de maintien de la paix (3 x 123 hommes) ;
- une compagnie de convoyage humanitaire (85 hommes).

Des moyens de commandement (transmissions), des équipements individuels (habillement et armement individuel), ainsi que des véhicules sont mis en place. Un hôpital médico-chirurgical de campagne est également pré positionné à DAKAR. Il dispose d'une capacité d'hospitalisation de 100 lits.

Ces dispositions permettent d'envisager un délai de montée en puissance de six semaines :

- trois semaines de DIO / DIT ;
- deux semaines de formalités et procédures administratives ;
- une semaine de projection.

145/ L'engagement et le soutien opérationnel des opérations.

Lorsqu'une crise menace la paix sur le continent, une force africaine de maintien de la paix peut être engagée sous le commandement des Nations Unies, d'une organisation sous-régionale ou d'une coalition de circonstance, mais toujours en s'appuyant sur une résolution du Conseil de Sécurité. Le programme RECAMP offre alors ces capacités pour soutenir, dans la mesure des possibilités des pays contributeurs, cette opération.

1451/ La constitution de la force.

Le programme RECAMP permet d'appuyer la mise sur pied d'une force africaine de soutien de la paix d'une part en apportant l'expertise nécessaire pour déterminer les capacités requises pour la mission et d'autre part en participant à l'équipement des unités mises sur pied à partir des dépôts existants. Toutefois, ces moyens n'étant jamais suffisant, ils ne peuvent qu'être un appoint, d'autres pays, à commencer par les pays contributeurs, devant fournir les moyens principaux.

L'acheminement de la force à partir des pays d'origine de chaque contingent, doit être coordonné et soutenu. Dans le cadre de RECAMP, la France est en mesure d'appuyer un tel déploiement, qu'il soit aérien, maritime ou terrestre.

La force qui s'engage a généralement besoin d'une mise en condition opérationnelle destinée à atteindre les niveaux de cohésion et de cohérence opérationnelle requis. Cette mise en condition opérationnelle peut être assurée par des détachements d'instruction opérationnelle, mis en œuvre par la France et d'autres nations, auprès des forces désignées pour l'opération.

1452/ L'appui à la mission.

Dans le cadre du concept RECAMP, la France, et d'autres partenaires volontaires, peuvent apporter un appui à la gestion de la crise, aussi bien dans des domaines diplomatiques (conduite stratégique de la crise, dialogue entre les parties,...) que militaires (expertises diverses dont la planification opérationnelle, ..). Le rôle des coopérants des différents ministères français et des attachés de défense est à cet égard capital.

Par ailleurs, le concept RECAMP permet de renforcer les forces déployées afin d'en accroître les capacités soit au travers de la mise en place d'experts, soit au travers du déploiement d'équipes d'instruction ou de liaison.

Enfin, et dans des cas précis, la France peut appuyer les forces de maintien de la paix africaines par la mise en place de forces nationales sur le théâtre ou à proximité immédiate. C'est dans ce cadre là que la force Licorne se trouve en République de Côte d'Ivoire.

1453/ Le soutien de la force.

Le matériel RECAMP prêté aux unités de la force africaine de maintien de la paix doit être absolument préservé pour pouvoir, dès la mission terminée, être ré engagé dans une autre

Chapitre 2.

Bilan critique de la politique française en Afrique.

La politique militaire actuelle de la France est la conséquence d'un nombre important de facteurs, autres que l'histoire. Les rivalités diplomatiques et géopolitiques, la compétition économique ou l'émancipation progressive des pays africains sont autant d'éléments qui influent sur notre politique militaire.

Le dispositif militaire français en Afrique ayant déjà été décrit, nous allons maintenant nous attacher à détailler les raisons qui expliquent sa forme actuelle et ses évolutions successives. Ainsi, après avoir expliqué combien l'Afrique subsaharienne était à la recherche d'une réelle autonomie géopolitique, nous montrerons que rester en Afrique est une vraie nécessité pour la France. Enfin, nous détaillerons les aspects nouveaux de notre politique militaire, notamment dans sa dimension plus présentable et moins coûteuse.

*

*

*

21/ La recherche de l'autonomie géopolitique de l'Afrique Subsaharienne.

L'attitude des pays africains vis-à-vis des politiques de défense a considérablement évolué depuis la période de la guerre froide. En effet, les pays concernés ont été, sinon maintenus dans une certaine forme de vassalité des grandes puissances, tout au moins polarisés dans cette opposition de bloc à bloc, même pour les pays non alignés. Les enjeux de puissance, de souveraineté et de développement étaient alors très différents.

L'attitude des pays africains en matière de politique de défense comporte aujourd'hui deux aspects fondamentaux : tout d'abord une sensibilité exacerbée au respect de leur souveraineté et de leur maturité politique, et ensuite une prise de conscience du fait que leur avenir dépend essentiellement de leur capacité à se développer, celle-ci étant largement subordonnée à une stabilisation durable de leur situation aux plans politique et sécuritaire.

211/ La question sensible de la souveraineté.

2111/ Des réactions passionnées.

La question de la souveraineté dans les pays africains issus de la décolonisation est souvent sensible. Le poids de l'histoire entraîne des attitudes contrastées. Pour certains, l'histoire explique une volonté d'émancipation exacerbée et le souci d'afficher ouvertement sa souveraineté et sa maturité politique. Les relations diplomatiques sont alors délicates, et toute tentative de médiation est vite considérée comme de l'ingérence.

Le commentaire d'un diplomate africain est symptomatique : « La politique étrangère de la France en Afrique a beaucoup souffert d'une maladresse diplomatique capitale que l'on pourrait qualifier ici, faute de mieux, de "pêché de promiscuité". Pour certains décideurs politiques

français ou africains, c'est cette "intimité" qui ferait la force des rapports entre la France et l'Afrique. Pour nous, en tant que diplomate, elle en est la principale faiblesse. »³³

D'autres voient dans un passé commun, même s'il a pu être parfois houleux, l'origine de liens profonds, parfois source de relations de confiance. Ces liens obligent l'ancienne puissance coloniale à coopérer avec son ancienne colonie afin de lui donner les moyens de se développer, et donc d'assurer sa propre sécurité. Du point de vue de l'ancienne colonie, cette obligation n'est pas seulement morale ; elle comporte également des aspects économiques et politiques évidents.

Pour les pays qui accueillent des forces françaises sur leur territoire, il faut reconnaître que cette présence de forces peut être ambiguë, notamment car « elle crée une double souveraineté au sein d'une même entité étatique³⁴ ».

2112/ Des concrétisations délicates.

Les accords de défense ont été signés avec des États qui avaient un lien très fort avec la France, puisqu'ils appartiennent à la « Communauté », à la tête de laquelle se trouvait le Président de la République française. Ils sont donc marqués d'un esprit qui prévaut moins à l'heure actuelle. En outre, certains des aspects des accords de défense peuvent sembler caduques : quelques dispositions, notamment celles relatives à la sécurité des chefs d'État ou à la sécurité intérieure, apparaissent contraires à la souveraineté des États³⁵.

Toutefois, malgré la dénonciation de l'accord de défense avec Madagascar en 1973 et la demande de révision de la République de Djibouti en septembre 2002, aucun des États concernés ne semble aujourd'hui véritablement demandeur d'une refonte des accords de défense, qui serait sans doute délicate et dont ils ne maîtriseraient pas l'issue.

Ce consensus illustre sans doute également le fait que les différentes parties trouvent un intérêt au maintien des accords, avec la souplesse et la liberté d'action, mais aussi d'interprétation, qu'ils supposent.

212/ La maturité politique.

2121/ L'évolution des régimes.

Pour les pays qui accueillent des forces militaires françaises, leur présence est une manifestation de l'accord de défense ; elle marque l'engagement de la France au plan local. Il s'agit donc d'une certaine assurance permettant de conforter à la fois l'intégrité de leur territoire

³³ AYISSI, Anatole N., « Une perception africaine de la politique étrangère de la France », in *Annuaire français de relations internationales 2000*, Centre Thucydide, Bruylant, Bruxelles, 2000, p. 388

³⁴ ELA ELA Emmanuel, « La nouvelle politique de coopération militaire de la France en Afrique », in *Défense nationale*, février 2002, Paris

³⁵ MASSON, Général de division aérienne, sous-chef d'état-major « Relations internationales » à l'état-major des armées, *Contribution des armées françaises au respect de nos engagements internationaux*, intervention au Collège interarmées de défense le 17 février 2003

national et leur stabilité intérieure. Pour autant, comme l'histoire mouvementée de l'Afrique a pu le montrer, il ne s'agit pas d'une garantie totale, et la nouvelle conception de la politique de défense française en Afrique en est l'illustration. Il n'y a plus de soutien inconditionnel au régime.

Cependant, on peut également souligner que l'attitude de défiance évoquée plus haut vis-à-vis d'une présence militaire française est certainement due en grande partie à l'accès à une certaine maturité politique. Si les difficultés demeurent, il faut noter que le nombre de pays qui ont mis en place des structures politiques a priori stables, parfois avec réussite, comme au Sénégal, au Nigeria, en Namibie ou en Afrique du Sud, est en augmentation. Ces pays, peut-être plus que d'autres, peuvent se sentir en droit de bénéficier d'une plus grande considération sur la scène nationale, et donc vouloir prendre quelques distances avec la France.

2122/ Des perspectives d'intégration régionale.

En outre, l'Afrique n'échappe pas à la voie de l'intégration régionale. Les structures abondent, principalement dans le domaine économique, avec plus ou moins de bonheur. Cette tendance est nécessaire non seulement pour réaliser l'optimisation d'une économie vacillante, mais aussi pour atteindre les mêmes buts en matière de sécurité et de stabilisation. Le cas de l'Afrique, dont de nombreux conflits ont pour cause - ou pour facteur aggravant - des facteurs ethniques qui dépassent souvent les frontières des États, impose en effet de considérer les éléments conflictuels au stade régional. Le renforcement des relations de coopération entre les pays africains est également sensible. Il s'est traduit par la multiplication des instances régionales ou sous-régionales, et par le rôle accru de l'Union africaine, dans les procédures de prévention et de gestion des crises. Ces organisations recherchent une meilleure cohérence avec l'ONU et la communauté internationale.

2123/ Une vision certainement trop européenne de la maturité politique.

Une certaine lecture de la géopolitique africaine privilégie les données économiques : l'enjeu du développement y est considéré comme essentiel et capable d'effacer les fractures historiques, et surtout le critère ethnique. Pour autant, ce développement ne sera réalisable que si la stabilité est assurée, et tout obstacle à la croissance des pays concernés - représentation politique non cohérente avec la répartition de la population, écarts de richesse entre factions ou ethnies ayant accès aux ressources minières, pétrolières ou agricoles - ne fera que réveiller des querelles plus anciennes et très souvent liées à des facteurs ethniques, risquant par là de plonger le pays dans la violence.

Aux origines ethniques et historiques déjà mentionnées s'ajoutent de nombreux autres facteurs – économiques, religieux ou sociaux – pour venir expliquer ces multiples crises qui ravagent l'Afrique.

Et à tous ces facteurs s'ajoutent encore des phénomènes qui se nourrissent des conflits et de l'état de non droit, mais qui les alimentent également : les enfants soldats, les milices et le mercenariat, les trafics de drogue, d'armes ou de biens, les épidémies ou pandémies de tous ordres.

Enfin, le cas des échecs des tentatives de démocratisation, comme en République de Côte d'Ivoire, apporte des éléments de réflexion. S'il ne faut pas utiliser ces cas pour laisser l'Afrique évoluer sans accompagnement des pays occidentaux, il convient d'en retirer les

enseignements, et ne pas plaquer sans discernement sur un pays un système politique qu'il n'est pas préparé à accueillir.

213/ Une tentation française de partir ou la fin d'une époque.

Le 19 mars 1997, Jacques Foccart disparaissait. Avec lui, c'est une page de l'histoire de la politique africaine de la France en Afrique qui se tournait, une page qui fut caractérisée par ce qu'on appelait la « Francafrrique ». Cette Francafrrique a longtemps essuyé des critiques aussi virulentes que récurrentes notamment à l'encontre du système français de coopération dont le manque de transparence et la complexité renforçaient les contradictions. En 1997, Charles Josselin, nouvellement nommé secrétaire d'Etat à la coopération, dénonçait lui même les réseaux, les intermédiaires et l'opacité de son ministère. Le candidat à la présidence de la République, Jacques Chirac, quelques années plus tôt, s'en prenait quant à lui tout aussi directement à un dispositif jugé « complexe, désarticulé, inadapté, coûteux et inefficace »³⁶. De plus, les relations au cœur de ce dispositif de coopération, entre élites dirigeantes françaises et africaines, qui souvent avaient suivi les mêmes cours dans les mêmes universités françaises, ont conduit parfois à l'existence de liaisons dangereuses³⁷.

Cependant, nombre de signes ont montré que les choses avaient changé et qu'il y avait de la place pour une remise en cause de la politique française traditionnelle vis-à-vis de l'Afrique. La disparition du maître d'œuvre de la politique africaine du général de Gaulle, Jacques Foccart, apparaît à cet égard symbolique. De façon plus significative, le virage a été confirmé dans les discours officiels, évoquant « d'anciennes pratiques dépassées » et reconnaissant que « ce qui était politiquement possible et admis il y a vingt ans ne l'est plus aujourd'hui »³⁸.

2131/ Evolution du contexte géopolitique.

Au-delà de ces déclarations d'intention, si la politique africaine de la France évolue, c'est bien parce que les temps ont changé. L'environnement international a connu en quelques années d'importantes mutations. La fin de la guerre froide a balayé l'argument d'une présence française ayant pour objet de contrer l'influence soviétique et son corollaire, la notion de chasse gardée ou encore de pré carré. Autre évolution majeure, l'accélération de la mondialisation et la recherche de nouveaux marchés sur d'autres continents tendent de plus en plus à donner le sentiment que la France se détourne de l'Afrique. Enfin, la construction européenne conduit à un renforcement de la coopération entre l'Europe et l'Afrique au détriment, à terme, du maintien de relations étroites sur le plan bilatéral.

Avec la chute du mur de Berlin, les données géopolitiques du continent africain ont radicalement changées, et le continent africain n'est plus un terrain d'affrontement privilégié entre l'Est et l'Ouest. En revanche, l'enjeu du partage du monde en zones d'influences aiguise

³⁶ Cite par G. Martin, " Continuité et changement dans les relations franco-africaines", Afrique 2000 revue africaine de politique internationale, numéro 26, janvier – février 1997, p 13.

³⁷ Cf. le cas de l'ex-entreprise Elf Aquitaine surnommée "Elf l'Africaine">

³⁸ J. Chirac, conférence de presse conjointe de M. J. Chirac, président de la république, et de M. Maaouya ould Taya, président de la république islamique de Mauritanie, Nouakchott, 5 septembre 1997, Présidence de la République, Service de presse, p. 7.

les appétits. La France s'inscrit dans cette perspective : elle a approfondi ses liens économiques, culturels et militaires cherchant à diversifier ses partenaires, élargissant progressivement ses actions de la sphère francophone aux zones lusophones et anglophones d'Afrique. Certes, l'Afrique a perdu certains de ses attraits des années soixante. Si ses réserves de matières premières restent encore décisives, son non décollage économique limite la « rentabilité » de l'aide investie ; sa main d'œuvre est moins désirée et par dessus tout sa présence n'est plus requise dans un bloc « occidental » qui a perdu son adversaire soviétique. Malgré cet effilochage d'intérêts, l'Afrique reste pourtant stratégiquement irremplaçable pour le rayonnement international français notamment au travers de la francophonie et la gestion du bloc francophone des Nations Unies, particulièrement soigné et préservé. Les élargissements de la zone d'action de la France, pratiqués ces dernières années avec les colonies latines (anciennes colonies belges, portugaises ou espagnoles) puis avec la zone anglophone (Ghana, Nigeria, Kenya,...) procèdent bien sûr de la nécessité d'arrondir la zone d'influence, mais aussi d'intérêts économiques bien sentis.

Malgré tout, la difficulté d'assurer la stabilité politique dans les pays africains compromet ce concept même de zone d'influence dont voudrait se prévaloir une « grande puissance » au sein des Nations Unies. La priorité demeure donc d'éviter les conflits. La coopération militaire n'a plus le même sens qu'au temps de la fracture Est Ouest, mais n'en a rien perdu de sa valeur pour autant. Que la Somalie ne soit plus un Etat, que le Soudan ou le Liberia soient en état de guerre civile, que la République Démocratique du Congo soit en conflit larvé avec le Rwanda... Toutes ces incertitudes politiques gênent terriblement l'utilisation que les pays puissants peuvent faire de leurs alliés africains.

La fin du conflit idéologique a réduit la probabilité d'une guerre d'envergure mondiale. La France en tenant compte de cette nouvelle donne, s'oriente de plus en plus vers une stratégie de projection de forces, comme l'illustre le redéploiement de ses bases militaires en Afrique depuis 1998. Cette doctrine conjuguée à la réforme de la coopération a entretenu le sentiment d'un « lâchage » de l'Afrique par la France.

2132/ Evolution des mentalités (drame du Rwanda, dévaluation du CFA).

Le malaise franco africain est tout d'abord inséparable d'une double rupture intervenue durant l'année 1994, année marquant un tournant dans la politique africaine de la France.

La première rupture concerne la dévaluation en janvier 1994 du franc CFA, victime l'appréciation du franc et de la dépréciation du dollar. Cette dévaluation fut présentée comme un moment charnière des relations économiques franco-africaines. Sous l'égide du Fond Monétaire International, la dévaluation est perçue par nos partenaires africains comme une *diminutio capitis* de la présence française, même si du Cameroun au Sénégal, elle permit de relancer la compétitivité des exportations et contribua à ce que les dix sept Etats de la zone franc maintiennent jusqu'aux années 2000, plus de 5% de taux de croissance (on annonce 6% pour la zone Franc en 2004).

Au-delà des conséquences économiques, l'événement revêt une forte signification politique. « Elle (la dévaluation) marque une rupture dans une relation fondée sur l'immutabilité. Le sentiment qui prévaut alors en Afrique est celui d'un « lâchage » par l'ancienne puissance coloniale »³⁹. De fait, en s'alignant sur la philosophie de Bretton Woods, la France reconnaissait

³⁹ D. Bournaud, La politique en Afrique, Paris, Montchrestien, 1997, p.121, coll. "Clefs Politiques".

qu'elle n'avait plus les moyens d'entretenir la relation si particulière qu'elle avait jusque là préservée au sud du Sahara. De plus, en 1993, la France lançait la « doctrine d'Abidjan », encore appelée « doctrine Balladur », à savoir les concours financiers français seront dorénavant subordonnées à la conclusion d'accords entre les pays africains et les institutions de Bretton Woods.

Le second traumatisme, quelques mois plus tard, s'avère plus profond. La crise du Rwanda constitue un grave revers pour la politique africaine de la France. Sous prétexte d'endiguer la menace anglo-saxonne incarnée par le Front Patriotique Rwandais, la France décide d'intervenir aux côtés du président Habyarimana en octobre 1990, affichant son choix de jouer la carte de la majorité en place, à bien des égards selon une vision purement ethnique de la démocratie. Le soutien diplomatique et militaire au pouvoir hutu se confirme ultérieurement alors que divers rapports d'organisations de défense des droits de l'homme évoquent les prémices d'un génocide.

De fait, la France commence à s'enfermer dans le piège rwandais. Jean François Bayart a dressé un bilan catastrophique de cette politique : « La France n'a pu éviter la victoire du FPR, s'est aliéné cet acteur qui se révélera quelques années plus tard un protagoniste majeur dans la crise zaïroise, s'est discrédité comme arbitre dans l'ensemble de la région et s'est trouvée compromise, à son corps défendant, dans un génocide. La perte sèche d'influence est impressionnante »⁴⁰. Au Rwanda, le génocide met Paris en porte-à-faux. Le rapport Quiles diligenté, non par masochisme politique, mais pour démontrer que nous étions moins responsables que certains ne le prétendaient et que la France n'avait pas été directement impliqué, n'a pas eu toute la publicité dont il aurait du bénéficier.

La gestion de la crise zaïroise, quelques années plus tard, n'inverse pas la tendance. La diplomatie française s'évertue, jusqu'à la dernière minute, d'associer l'avenir du Zaïre à la personne du Maréchal Mobutu. Il faut attendre l'arrivée au pouvoir de Joseph Kabila, fils de Laurent Désiré Kabila pour voir la France revenir en force dans la zone des Grands Lacs à partir de 2001.

2133/ La fin d'une époque ou le développement de la concurrence étrangère.

L'Afrique Noire n'est plus un champ réservé à la France. Alors que la France essaie d'élargir son action à d'autres pays que ceux de la zone traditionnellement francophone, d'autres acteurs prennent maintenant part aux affaires du continent. En effet, on assiste depuis 1996 à la relativisation de sa présence en raison de l'intérêt accru que portent d'autres pays, particulièrement les Etats-Unis et la Chine à ce continent.

Le développement de l'action des Etats-Unis en Afrique depuis 1996 a fait l'objet de commentaires d'autant plus nombreux que la crise des Grands Lacs mettait en lumière un certain affaiblissement de l'Afrique francophone. Il est vrai qu'après des décennies de complémentarité au temps de la confrontation Est-Ouest, alors que Washington reconnaissait volontiers à Paris la faculté d'être le « gendarme de l'Afrique », la France et les Etats-Unis se trouvent maintenant plutôt en situation de concurrence.

A la guerre froide a succédé la « paix froide » (Peter Schraede). Non seulement les divergences franco-américaines se manifestent au travers de leurs politiques régionales

⁴⁰ J. F. Bayart, « Bis repetita : La politique africaine de François Mitterrand de 1989 à 1995 », colloque sur la politique extérieure de François Mitterrand à l'épreuve de l'après-guerre froide, CERI, Paris, 13-15 mai 1997, p. 20.

(République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan,...), mais chaque part de marché fait désormais l'objet d'une âpre compétition. Les propos de l'ancien secrétaire d'Etat Warren Christopher, lors de sa tournée en Afrique en octobre 1996, ont le mérite de la clarté : « Le temps est révolu où l'Afrique pouvait être découpée en zones d'influence, où des puissances extérieures considéraient des groupes de pays comme leur domaine réservé »⁴¹. Cette tournée sur le continent africain qui n'avait pas eu d'équivalent depuis six ans, avait justement pour première étape, un pays francophone, le Mali. Prise pour cible, tout au long de ce voyage, la France fut ouvertement soupçonnée de traiter ses ex colonies « comme un domaine privé », de maintenir des « liens paternalistes » avec l'Afrique, de prétendre continuer à exercer un « patronage exclusif » sur des « sphères d'influence ».

L'implication américaine en Afrique peut s'expliquer par plusieurs raisons : économiques, énergétiques (et notamment pétrolières) et sécuritaire. Le communisme vaincu, les Etats-Unis sont retournés à leur vocation historique : le commerce. Il convient de noter que la « passion subite » pour l'Afrique subsaharienne est concomitante du périple africain du président Clinton au printemps 1998. Ayant saisi l'importance de cet enjeu, les Etats-Unis ne peuvent pas s'offrir le luxe de négliger un marché inexploité de 700 à 800 millions de consommateurs potentiels. Bill Clinton l'explique sans fard : « Nos efforts pour aider l'Afrique à se développer créeront davantage d'opportunités pour exporter les biens et les services américains, ainsi que davantage d'emplois chez nous. Ces efforts réduiront aussi, à l'avenir, le coût d'une aide américaine de grande ampleur ». En raison de ces opportunités commerciales, l'Afrique pourrait devenir une région cible de la « diplomatie du négoce ». Les Américains multiplient les accords commerciaux de libre-échange (*African Growth and Opportunity Act*⁴², 48 états africains en bénéficient) ou encore *Southern African Customs Union*⁴³ (entre Etats-Unis, RSA, Botswana, Lesotho, Namibie et Swaziland).

Le second facteur pouvant expliquer l'implication américaine est la sécurité et la lutte contre le terrorisme. Les événements du 11 septembre 2001 ont mis en lumière la nécessité d'aider l'Afrique dans la lutte antiterroriste (attentats au Kenya et en Tanzanie de 1998). Les Etats-Unis ont développé l'Initiative Pan Sahélienne avec les pays du Sahel (Mauritanie, Niger, Mali et Tchad) visant à former et équiper des unités de lutte anti-terroriste qui pourront intervenir dans le désert. Ces pays percevront 6,5 millions de dollars sur cinq ans.

Pourtant, il faut relativiser les concurrences étrangères susceptibles à première vue de compromettre les positions françaises en Afrique. La présence américaine en Afrique est surtout liée à des intérêts commerciaux, le continent africain n'étant pas vraiment envisagé comme le cadre d'une compétition géostratégique entre les Etats-Unis et la France.

⁴¹ Cite par V. Hugeux, "Afrique centrale : l'épouvantail américain", *Politique internationale*, numéro 77, automne 1997, p 157.

⁴² Cf. www.agoa.com.

⁴³ Cf. www.dfa.gov.za/foreign/Multilateral/africa/sacu.htm

22/ Rester présent en Afrique : une nécessité pour la France.

221/ L'Afrique, zone d'influence pour l'Afrique, les raisons d'un tropisme

L'effondrement du bloc communiste, s'il a marqué la fin de la compétition soviéto-américaine n'a pas en réalité mis fin aux conflits en Afrique ; il est seulement venu modifier l'intérêt stratégique du continent. On aurait pu craindre alors un abandon général du continent, déjà sous développé et où il était désormais inutile de courtiser les pays africains pour augmenter le nombre de pays amis ou alliés afin d'empêcher le rival de gagner des positions géopolitiques. Cette impression d'abandon a été entretenue par les chiffres de l'aide au développement qui se sont effondrés à partir du milieu des années 90.

Cependant, les crises internationales ont remis l'Afrique au cœur des enjeux stratégiques comme l'a illustré l'activité diplomatique déployée par les Etats-Unis et la France pour influencer le vote des trois membres africains non permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies (Cameroun, Guinée et Angola) lors de la crise irakienne de 2003. Nouveau gardien de la paix, après avoir été le « gendarme de l'Afrique » pendant la guerre froide, la France multiplie ses interventions sur le continent depuis 2002 (en Côte d'Ivoire, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo,...) réaffirmant tout son intérêt pour l'Afrique et la nécessité d'une véritable politique africaine.

S'intéresser sur le pourquoi de notre politique africaine suppose de dissocier les arguments officiels, les raisons quantifiables et des paramètres plus subtils.

2211/ L'Afrique, un élément clé de la « grandeur » de la France depuis de Gaulle.

Gaston Monnerville déclarait le 25 mai 1945, devant l'Assemblée consultative, que « sans empire, la France ne serait aujourd'hui qu'un pays libéré. Grâce à son empire, la France est un pays vainqueur »⁴⁴. Cette phrase pourrait résumer à elle seule la raison de la très forte implication française en Afrique.

Le devoir historique, la « dette de sang » des deux guerres mondiales et la solidarité sont, bien évidemment, les arguments avancés pour légitimer la politique française en Afrique. Depuis le sommet de la Baule (1990), pour concilier morale et action, des éléments de conditionnalité sont venus s'y ajouter : l'aide est liée désormais au respect de certains critères de démocratie et de bonne gouvernance. Cependant, le maintien de l'aide publiquement au développement s'explique surtout par des avantages diplomatiques dans le cadre des relations internationales économiques, frôlant parfois le clientélisme. Bien évidemment, ces arguments sont difficilement quantifiables puisque essentiellement politiques.

Aujourd'hui, les Etats-Unis exercent un hégémonisme mondial, le Royaume-Uni a préservé un *Commonwealth* à 54 membres, l'Allemagne reconstitue dans sa périphérie géopolitique et géoéconomique son espace d'influence et de solidarité. Le seul continent où la France puisse espérer préserver un *leadership* réel est l'Afrique. Ce clientélisme fut tellement utilisé qu'il a été légitimement brocardé pour ses dérives et ses abus, ce fut la « Françafrique ». Il

⁴⁴ Raoul Girardet, *L'idée coloniale en France 1871-1962*, La Table Ronde, 1972, Paris.

n'en demeure pas moins que lorsque Jacques Chirac était critiqué pour la reprise des essais nucléaires, la France sut apprécier le soutien à l'ONU de ses amis africains, alors que même la Belgique et l'Allemagne s'opposaient à elle. En 1998, Jacques Godfrain, ministre de la Coopération de l'époque n'hésitait pas à écrire : « C'est ainsi, grâce à ce lien avec l'Afrique, la France ne sera jamais ni le Lichtenstein, ni même l'Allemagne. Nous sommes un pays à part en Europe. Aux Nations Unies, grâce à l'Afrique, nous pesons plus lourd que notre population, notre superficie et notre PIB. Petit pays, avec une petite force, nous pouvons soulever la planète parce que nous sommes en relations d'amitiés et d'intimité avec quinze ou vingt pays africains ».

Demain, avec l'élargissement inéluctable de l'Organisation mondiale du commerce, la France ne pourra compter que sur ce type de solidarité si elle entend préserver une minorité de blocage face à d'autres grandes puissances ou blocs multinationaux dans les rapports de force commerciaux internationaux. Sous-estimer l'importance de l'Afrique, au demeurant notre *continuum* géographique, serait une grave erreur d'appréciation. Et si nous entendons rester dans les années qui viennent un acteur global des relations internationales, nous aurons au moins autant besoin d'elle qu'elle a pu avoir besoin de nous⁴⁵.

2212/ L'Afrique reste rentable pour la France.

La France continue d'avoir une politique africaine parce que cela correspond à des intérêts bien compris qui vont se maintenir au moins à moyen terme. La première raison de notre intérêt pour l'Afrique est donc certainement sa rentabilité.

La France est un pays qui occupe des positions économiques traditionnellement fortes en Afrique. Elle est le leader économique de l'Afrique : premier client et premier fournisseur du continent africain, premier investisseur sur ce continent, elle assure un huitième des investissements directs étrangers (IDE). Le quart des exportations est destiné à la France et 30% de ses investissements directs privés vers l'étranger sont destinés à l'Afrique. Le niveau des échanges en 2002 se montait à plus de 20 milliards d'euros (contre le dixième pour la Chine soit 2 milliards et 1 milliard d'euros pour l'Amérique latine).

L'aide bilatérale (comme celle de tous les pays dispensateurs) est liée à une source d'approvisionnement, à travers des entreprises, des projets spécifiques ou des moyens de transport. « Ainsi, le taux de retour de l'aide française reste appréciable : pour 100 euros donnés, 61 reviennent dans l'hexagone sous forme de commandes »⁴⁶.

L'Afrique est donc une affaire commerciale intéressante pour la France :

- Le retour économique des investissements effectués en Afrique est de 1,20 euros pour 1 euro investi, soit un ratio de rentabilité de 120%.

⁴⁵ Enfin, les difficultés que rencontre la France dans son intervention en République de Côte d'Ivoire, en particulier les journées du 06 au 10 novembre 2004, sont une des causes de la réflexion actuelle sur la présence française en Afrique. Cette réflexion s'impose d'autant plus que ces journées auront certainement « donné des idées » à la jeunesse africaine.

⁴⁶ Stephen Smith, *Négrologie : pourquoi l'Afrique se meurt*, Paris, Calmann-Lévy, 2003, p107.

- On compte plus de 1600 filiales et succursales des entreprises françaises implantées en Afrique et 80% ont réalisé des bénéfices durant l'année 2004.
- Hors de l'Union européenne, ce continent est le deuxième – derrière l'Amérique – pour le *cash flow* qu'il dégage à « l'entreprise France ».
- En outre, l'Afrique représente un marché qui commence à être solvable dans certaines régions. Par exemple, en 2001, le commerce français avec l'Afrique présentait un solde positif de 4 milliards d'euros ; ce solde était équivalent au solde des échanges commerciaux avec l'Union européenne alors que le volume des échanges est 11 fois moins important.

Toutefois, ce n'est pas avec les anciennes colonies que les meilleurs retours sont observés, car le « pré carré » est d'une faible rentabilité économique. En effet, une analyse plus fine fait apparaître que la carte des pays avec lesquels la France commerce ne se superpose plus à la carte des anciennes colonies. Par exemple, le volume des transactions entre la France et la Côte d'Ivoire ne représente que le quart de ceux réalisés avec le Nigéria. La zone franc ne représente plus que 0,96% du commerce extérieur de la France. En conséquence, les entreprises françaises ont attiré l'attention des pouvoirs publics sur le fait que les investissements des entreprises françaises en Afrique sont rentables avant tout dans les pays situés en dehors du « pré carré », c'est-à-dire dans les pays anglophones et lusophones⁴⁷. La France a donc pris graduellement la décision de réduire son effort en faveur des pays issus de son ancien espace colonial par rapport à d'autres régions d'Afrique.

Cette nouvelle politique sera peut-être rentable sur le plan économique mais elle risque de faire perdre à la France des alliés sur la scène internationale. En conclusion, la politique française ne doit pas être une politique d'abandon mais une politique d'adaptation, car si la France fait de l'économie en Afrique non francophone, elle fait de la politique en Afrique francophone.

2213/ La coopération militaire est un des vecteurs d'influence française.

Dans le mouvement des indépendances africaines, le général de Gaulle instaurait la coopération comme support d'une prolongation des liens de la France avec ses anciennes colonies, et sa contribution à la modernisation du Tiers Monde. Si l'objectif paraît ambitieux, il faut toutefois garder à l'esprit que « la coopération n'a jamais été de la philanthropie sous quelque ciel que ce soit »⁴⁸. L'histoire de la coopération est d'abord celle de l'entretien, de la conservation de ces liens économiques, politiques, culturels et militaires. On peut aujourd'hui se demander s'ils n'ont pas été trop précipitamment prolongés, avant d'avoir été redéfinis, ce qui permet l'installation de réflexes de dépendance et d'habitudes clientélistes.

La décolonisation politique des états africains, qui survient dès 1960, imposait militairement trois objectifs principaux : d'abord combler le vide stratégique créé par l'effacement politique de l'ancienne métropole ; ensuite doter les nouveaux états d'armées capables de maintenir la paix et la sécurité intérieure ; enfin, mettre en place dans chaque état des structures nouvelles qui permettraient de prolonger la présence militaire française sur le continent. La France s'assurait ainsi la sauvegarde de ses intérêts stratégiques. La politique de coopération militaire se traduisait donc par le soutien aux gouvernements locaux au moment de cette

⁴⁷ La facture pétrolière y étant pour beaucoup.

⁴⁸ Jean Paul Ngoupandé, *l'Afrique sans la France*, Paris, 2001, p 116.

indépendance, par la mise sur pied et l'organisation des armées nationales que les jeunes états n'avaient ni les moyens, ni la possibilité de mettre en place.

L'*Observatoire permanent de la coopération française*⁴⁹ avait entrepris dans son *Rapport 1995*, une évaluation du dispositif de la coopération militaire française en Afrique, de son fonctionnement et de son rôle. Plus encore que d'autres, ce volet de la coopération apparaissait comme l'héritage d'une conception géopolitique dépassée. Le déploiement de bases, de troupes et d'assistance militaire françaises sur le continent africain était l'expression la plus manifeste d'une volonté de peser sur l'avenir politique de l'Afrique francophone : la préserver des agressions du camp socialiste dans un contexte de guerre froide, ou des ambitions régionales de voisins incontrôlés (Libye, Nigeria,...) ; prévenir les manœuvres visant à déstabiliser des pouvoirs amis. Comme l'avoue un ancien directeur de la DGSE, Claude Silberzahn, il arrive même à la France d'aider des dictateurs à se maintenir au pouvoir, au nom de la « politique du moindre pire ».

Il faut noter que globalement, jusqu'en 1990, les pays d'Afrique francophones ont été épargnés du chaos politique et économique. Plusieurs facteurs ont contribué à cette stabilité. C'est d'abord la présence physique sur le terrain de la France par le biais de ses assistants techniques, tant civils que militaires. En outre, la présence et le maintien des forces stationnées sur le territoire fonctionnent comme une assurance tous risques dans le domaine politique limitant les ruptures. Enfin, la sécurité monétaire assurée par le franc CFA a permis sans aucun doute aux anciennes colonies d'évoluer sans soubresauts.

L'Afrique reste donc pour la France une zone d'influence - économique, politique, culturelle par le biais de la francophonie – considérable et prioritaire. La France est un acteur central de la scène africaine et se propose en attendant d'être, via sa coopération militaire, un facteur de stabilisation.

222/ Alors pourquoi faut-il rester en Afrique ?

Prise globalement, l'Afrique est le continent où les traits du sous-développement apparaissent les plus accusés, surtout au sud du Sahara où se trouvent la plupart (pour ne pas dire la presque totalité) des pays les plus pauvres du monde. Ces traits qui ont été présentés plus haut entretiennent l'afro pessimisme. Toutefois, le tableau peint précédemment masque la grande diversité d'une Afrique qu'il est préférable de décliner au pluriel tant les différences écologiques, les niveaux de développement économiques, les dynamiques politiques créent au bout du compte une Afrique contrastée. Il existe des Etats qui bénéficient d'une relative stabilité et semblent s'engager sur la voie de la démocratie en trouvant des solutions à leurs conflits. D'autre part, les potentialités économiques du continent sont énormes. Elles permettent, depuis quelques années, l'émergence de pôles de développement et favorisent la création d'organisations économiques régionales. Enfin, le développement démographique de l'Afrique n'est pas sans répercussion sur la sécurité internationale. Ces atouts non négligeables font de certains pays des partenaires privilégiés pour les investisseurs internationaux, qui conscients qu'il ne faut pas « insulter l'avenir » restent présents sur le continent.

⁴⁹ Cet organisme, qui regroupe une cinquantaine de personnalités, organise des débats et publie un rapport annuel sur la politique française de coopération.

2221/ Il existe une Afrique qui s'en sort.

L'Etat africain, souvent qualifié de dégénéré voire d'inexistant, est marqué par de nombreux coups d'Etat ou par des prises de pouvoir plus ou moins légitimes. Dans ce contexte, la corruption et la prolifération d'armes sont des phénomènes fréquents. Pourtant, depuis une dizaine d'années, certains pays semblent sortir de ce cercle vicieux et s'engagent sur la voie de la démocratie.

Une Afrique stable et démocratique.

Entre 1900 et 2000, quatorze chefs d'Etat ont quitté le pouvoir à la suite d'une défaite dans les urnes contre un seul au cours des trente années précédentes.

Parmi les nombreuses échéances électorales des années 2001 à 2004, certaines ont confirmé la tendance à la démocratisation de plusieurs pays africains. Retrait volontaire de dirigeants illégitimes, partage du pouvoir ou régularité des processus électoraux ont été les principaux facteurs de ce progrès. L'élection du président A. T. Kabbah en Sierra Leone en mai 2002 est à cet égard plus emblématique. En effet, après 10 ans d'une guerre civile meurtrière où les factions s'étaient rendues coupables d'exactions sanglantes, la régularité de cette campagne électorale qui a permis l'élection de Monsieur Kabbah a marqué l'aboutissement du processus de paix dans ce pays. Le Sénégal peut lui aussi s'enorgueillir d'une démocratie aboutie. L'élection présidentielle a porté au pouvoir A. Wade du PDS (parti libéral) en 2000, après 40 ans de socialisme (certes à la Senghor et à la Diouf). Le processus électoral s'est poursuivi de manière régulière avec les élections législatives d'avril 2001 puis les municipales et régionales de mai 2002.

Les processus électoraux réussis en 2004 au Niger, en Namibie, au Cameroun, au Mozambique et -fait notable- en Somalie peuvent d'une certaine façon être considérés comme des signaux visibles de la très lente progression de la démocratie en Afrique subsaharienne. D'un autre côté, les tentatives de coup de force survenues en Guinée équatoriale (mars 2004), au Tchad (mai 2004), en Guinée Bissau (octobre 2004) et en Guinée Conakry (janvier 2005) démontrent que beaucoup de progrès restent à faire avant que la majorité des pays de l'Afrique subsaharienne n'accède à une véritable maturité politique, comme en atteste la récente crise de succession au Togo. Y parvenir sera un défi de taille à relever car les systèmes sociopolitiques africains sont loin du modèle idéal des politologues, selon lequel il doit y avoir équilibre entre les institutions de l'Etat, le marché et la société civile.

En définitive, plus que d'un manque de démocratie, une grande partie de l'Afrique souffre de la défaillance de l'Etat. Sans institution étatique indépendante et impartiale, en d'autres termes, partout où se confondent l'espace public et l'espace privé et où le clientélisme règne en maître à tous les niveaux, la démocratie reste une illusion ou au minimum un faux-semblant. Et la fin des comportements non démocratiques observés dans nombre de pays ne peut être d'actualité. Actuellement aucun indice ne permet d'envisager une rupture (hormis des progrès locaux au cas par cas) de la conception et de l'exercice actuel de la politique en Afrique subsaharienne. Les scrutins présidentiels récents⁵⁰ sont autant porteurs d'espoir immédiats que d'incertitudes pour l'avenir.

⁵⁰ Au Burundi, en Centrafrique, en Guinée Bissau, à Djibouti, au Togo, en RDC au premier semestre 2005, au Liberia, au Burkina, au Gabon et en Côte d'Ivoire au deuxième semestre de la même année.

Une Afrique prospère.

Même si les résultats économiques de l'Afrique restent hétérogènes, les chiffres de la croissance depuis 2001 à l'échelle du continent sont encourageants. En effet, avec près de 4% de croissance depuis 3 ans et plus de 5% en 2004, l'Afrique fait mieux que de résister. Toutefois, si on ne peut pas parler de véritable décollage de l'économie africaine, certains pays confirment leur statut de pôle de développement. C'est bien sûr le cas de la République sud-africaine (RSA) qui représente à elle seule 40% de l'économie africaine, la moitié des investissements étrangers sur le continent. Entre 1980 et 2001, le PIB / habitant a augmenté de 45%. Depuis l'instauration du processus de paix en Angola en 2003, ce pays entend jouer un rôle économique moteur dans la région grâce à ces ressources en hydrocarbures. D'autres pays non pourvus de ressources naturelles abondantes ont su développé le tourisme comme par exemple le Sénégal ou le Kenya.

2222/ L'existence de fortes potentialités présentent un intérêt pour l'avenir.

Le potentiel économique du continent africain, notamment en matière de ressources naturelles, est tel qu'il serait hasardeux d'y renoncer. Economiquement, le continent africain représente 12 milliards d'euros à l'exportation et environ 10 milliards d'euros d'importation. Avec une croissance annuelle de 5%, l'Afrique représente un potentiel de croissance important.

Un sous-sol très riche :

Le sol du continent africain recèle des réserves énormes de minerais. De nombreux pays africains se placent dans tous les premiers rangs mondiaux pour les minerais : pierres précieuses, or, zinc, cobalt, cuivre,... Environ 50% de la production mondiale de diamants est issue du continent africain et provient de trois pays principaux : la République Démocratique du Congo, la République Sud Africaine et le Botswana. Outre l'or et les diamants, la présence de minerais stratégiques attire la convoitise des grandes compagnies internationales qui investissent des sommes importantes pour garantir leur exploitation. Ces richesses, qui rendent ces pays solvables, permettent des échanges commerciaux avec les grandes puissances occidentales. Ainsi, le coltan (columbo-tantalite) a été classé par le Pentagone comme « matière première stratégique ». Il intervient dans la fabrication des condensateurs (ordinateurs,...), dans les nouveaux blindages et les projectiles. Son prix est passé de 40 dollars le kg en 1998 à 90 dollar le kg en février 2000 pour atteindre 450 dollars en décembre 2000 en raison de la demande de téléphones portables, c'est-à-dire un coût plus important que pour l'or ou le diamant.

Un potentiel en hydrocarbures :

Le continent africain dispose d'un formidable potentiel en hydrocarbures. L'Afrique du Nord et le Nigeria sont ainsi devenus des producteurs mondiaux de premier plan. Ils ont attiré les compagnies internationales et les investissements ont considérablement influé sur leur croissance. Depuis le 11 septembre 2001, les ressources naturelles africaines sont un véritable enjeu stratégique pour les Américains. Plus de 40% de la production angolaise est déjà destinée au marché américain et le Nigeria s'impose comme le 5^{ème} fournisseur des Etats-Unis. Washington, qui importe aujourd'hui d'Afrique 15% de son pétrole, espère passer à 25% en

2015. Les pays producteurs de pétrole du Golfe de Guinée, comme le Nigeria, le Cameroun, le Congo Brazzaville, le Gabon et l'Angola sont devenus d'un intérêt vital pour la sécurité des approvisionnements américains. Les gisements de la côte de l'Afrique de l'Ouest présentent plusieurs avantages directs pour les Américains. D'abord, ils sont plus proches que les champs pétrolifères du Moyen-Orient et sont de bonne qualité. De plus, étant *off-shore*, ils sont également moins vulnérables aux crises et à l'instabilité politique.

2223/ L'aide au développement pour lutter contre l'immigration, enjeu pour la sécurité internationale.

En 2001, un article parut dans la revue *Jeune Afrique / l'intelligent*, annonçant : « tous les analystes sérieux de Bercy vous le diront : si l'Afrique présente encore un intérêt géopolitique, c'est en raison de sa démographie »⁵¹.

A partir du 20^{ème} siècle, tous les pays d'Afrique ont été confrontés à la vague de fond d'une croissance démographique sans précédent. Au milieu des années 1990, le continent comptait environ 719 millions d'habitants contre 728 millions pour l'Europe. Mais, en 2050, selon les projections des Nations unies, l'Afrique devrait compter 1,8 milliards d'habitants, soit un cinquième de la population mondiale, et l'Europe moins de 650 millions. Même si la croissance est ralentie, les projections affichaient encore un taux annuel de 2% pour 2005-2010, soit un doublement de la population en une génération, ce qui représente un énorme défi. Certes, la baisse de la fécondité semble désormais acquise et le continent a amorcé sa transition démographique mais « l'Afrique est un immense paquebot démographique qui, même les moteurs de la croissance coupés, continuera longtemps dans la même direction »⁵². L'Afrique de demain s'enfante dans les villes et le continent s'urbanise à un rythme très rapide. Ainsi, en Côte d'Ivoire, une ville comme Abidjan ne comptait que 125000 habitants en 1955. Un demi-siècle plus tard, la mégalopole lagunaire affiche plus de 3,5 millions de citoyens.

Autre conséquence décisive pour son avenir : l'extrême jeunesse d'une population qui compte 45% de moins de quinze ans et 60% de moins de vingt ans. Ces poussées démographiques mettent sous tension les systèmes d'enseignement africains qui jusque dans les années 80 parvenaient à faire face mais qui aujourd'hui s'effondrent. Le président algérien Houari Boumediene s'écriait en 1974 « la meilleure pilule, c'est le développement ». Trente ans plus tard, l'éducation nationale et la santé publique subissent des coupes claires dans une Afrique à la recherche d'un second souffle. Le taux d'alphabétisation des personnes de plus de 15 ans n'est que de 41% et l'Afrique est le seul continent où le nombre d'enfants non scolarisés est en augmentation : 75% des enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisés. En outre, depuis les années 1980, le secteur moderne de l'économie crée peu d'emplois, rejetant les jeunes citoyens, au mieux vers des activités de survie dans le secteur informel, sinon dans une marginalité propice à la violence ou à l'émigration.

En 1996, le président Chirac déclarait dans un discours à Libreville que « 200 millions d'africains (à l'époque 1 sur 3) vivent avec moins de 1 franc français par jour et que si cette situation perdurait, elle ne serait pas sans conséquence sur les grands équilibres mondiaux, et notamment l'émigration ». En effet, sur le plan géopolitique, l'Afrique est un continent proche de l'Europe, son prolongement naturel et historique. Compte tenu de sa situation socioéconomique, ainsi que des conflits qui déchirent ce continent, l'Afrique est une source de migrations massives

⁵¹ *Jeune Afrique / l'intelligent*, n°2098, 27 mars au 02 avril 2001, p 22.

⁵² Stephen Smith, *op cit*.

de population vers les pays développés à la recherche de l'eldorado ou du moins d'un peu d'espoir de survie.

La France doit donc continuer à s'intéresser à l'Afrique pour des raisons de sécurité. En raison d'une ouverture accrue dans le cadre de la mondialisation, l'Afrique est à la source de trafics de toutes sortes et le point de départ de vagues d'immigrations. Ces vagues d'immigrations ne sont pas sans conséquence sur les équilibres établis. Jean Paul Ngoupandé l'annonce d'ailleurs : l'Afrique est sur le point de redevenir un enjeu.

23/ Une politique d'accompagnement plus présentable et moins coûteuse.

231/ Des moyens en constante réduction.

Ainsi le contexte général de la présence française en Afrique a-t-il considérablement évolué dans la période postcoloniale. Ce nouveau contexte n'est pas sans conséquence sur la politique militaire française en Afrique, qui peu à peu s'oriente vers une politique d'accompagnement plus présentable et moins coûteuse.

Dans la mesure où l'Afrique représentait un partenaire privilégié dans de nombreux domaines et un auditoire plutôt bien disposé sur la scène internationale, l'évolution logique de la politique française en Afrique ne pouvait pas faire l'économie d'un élargissement. Faire de la coopération de défense un instrument de la politique étrangère de la France imposait d'étendre le champ de son action non seulement aux pays de l'Afrique non francophone, mais aussi aux domaines qui ne relevaient pas seulement du monde militaire. C'est l'objet de la réorganisation de la politique de coopération.

En outre, la coopération qui s'entendait comme une relation entre partenaires, s'est souvent avérée n'être pas parfaitement réalisable, et les relations avec des pays qui connaissent des difficultés et dont le régime ne présentait pas toutes les garanties en matière de démocratisation, ont également bénéficié du concept de zone de solidarité prioritaire (ZSP)⁵³.

2311/ Une évolution qui s'apparente à un retrait.

Le changement de posture s'accompagne cependant d'une diminution sensible des crédits de coopération militaire et de défense. Cette réduction de 10 millions d'euros, soit 9,5 %, en 2003 fait suite à la précédente diminution, de 6,2 millions d'euros, opérée en 2002. Cette tendance s'inscrit donc dans la tendance pluriannuelle à la diminution des moyens alloués par la France à la coopération militaire et de défense⁵⁴.

⁵³ LEYMARIE Philippe, « Malaise dans la coopération entre la France et l'Afrique », in *Le Monde diplomatique*, juin 2002

⁵⁴ Projet de loi de finances pour 2003 - Tome III - Les moyens des services et les dispositions spéciales (Deuxième partie de la loi de finances) - I. Budgets civils - A. Budget général. Affaires étrangères. Site Internet du Sénat : www.senat.fr/rap/102-068-31/102-068-3122.html

Les postes les plus touchés en 2003 ont été les coopérants techniques (- 2,03 millions d'euros, soit - 3,5 % par rapport à 2002), la formation des stagiaires (- 1 million d'euros, soit - 7,8 % par rapport à 2002) et surtout l'appui aux projets de coopération : matériels, services et entretien des infrastructures (- 6,85 millions d'euros, soit - 31,1 % par rapport à 2002)⁵⁵.

De la même façon, les crédits d'intervention consacrés à la coopération et au développement diminuent également de 4,1 %.

Notons cependant que les dépenses d'équipement et de soutien des unités RECAMP sont supportées par le budget du ministère de la défense. 77 millions d'euros ont ainsi été dépensés en 2002 se répartissant en 47,6 millions au titre de la coopération militaire de défense, dont dépendent notamment les 20 missions de coopération en Afrique, 9,6 millions pour la formation du personnel et 19,6 millions d'aide directe, c'est-à-dire d'achat de matériel qui est ensuite donné aux États africains⁵⁶.

2312/ La pertinence du dispositif outre-mer français.

Si, pour le pays d'accueil, la présence de forces pré positionnées représente certainement un facteur de stabilisation interne et un intérêt politique régional, ce dispositif présente également plusieurs avantages pour la France. Alors que la réduction du format du dispositif français a pu faire penser que « l'Afrique ne [constituait] plus une priorité pour la France⁵⁷ », l'étude des avantages procurés par la présence de ces forces montre qu'il n'en est rien. Ce retrait est plutôt la manifestation d'une recherche d'économie, et d'un souci de mettre en place un dispositif moins visible et donc moins à même de heurter les susceptibilités nationales. Compte tenu des engagements de la France sur la scène internationale et en particulier dans les opérations multinationales, il est en outre un compromis acceptable entre l'avantage que procurent les forces déployées de façon permanente et les investissements que cela suppose.

Pouvoir réagir

Pour la France, la présence de forces pré positionnées est un moyen qui permet d'intervenir dans des délais très brefs pour assurer la protection des intérêts nationaux, des ressortissants et des étrangers installés dans le pays hôte ou dans la région, et de profiter de bases et de points d'appui procurant de larges facilités - aéroports, dispositifs d'accueil et de soutien d'éventuels renforts - en cas d'interventions extérieures.

L'évolution du dispositif militaire français en Afrique doit donc répondre à deux besoins qui sont d'une part l'adoption d'une posture permettant de réagir dans les meilleures conditions dans le cas d'une mise en œuvre d'un accord de défense, et d'autre part la préservation de capacités opérationnelles nécessaires à l'accomplissement des missions qui peuvent être attribuées à nos forces dans un autre cadre.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ PELEGRINI, Général de brigade, *Le volet militaire de la politique française de sécurité et de défense pour l'Afrique*, intervention au Collège interarmées de défense le 6 janvier 2003

⁵⁷ BEYLAU Pierre, « Afrique, la France sur la défensive », *in Le Point*, n° 14, 11 avril 1998

A titre d'exemple, la rapidité de l'intervention initiale des forces françaises engagées dans l'opération LICORNE en Côte d'Ivoire a en effet permis de montrer l'intérêt des installations françaises en Afrique.

La culture africaine des armées

Sans doute ne faut-il pas négliger les considérations liées à la présence de troupes. Pour la France, en complément des points mentionnés plus haut, ces déploiements constituent un entraînement indispensable pour les forces aériennes, maritimes et surtout terrestres destinées à intervenir dans ces régions. Pour ces unités, la pratique du théâtre considéré et l'accoutumance au climat sont en effet des acquis indispensables.

Notons toutefois que certains voient tout de même dans la réduction du nombre des personnels déployés un « affaiblissement de la “culture africaine” au sein de l'armée française »⁵⁸.

Ainsi, le nombre de coopérants militaires en Côte d'Ivoire avait diminué de moitié entre 1996 et 2002, et la majorité des 580 hommes du 43^{ème} bataillon d'infanterie de marine d'Abidjan ne provenait plus que des compagnies tournantes basées en métropole.

La question du renseignement

Cette diminution des effectifs et la fermeture de certaines bases pose un autre problème, celui de l'accès au renseignement de théâtre. En effet, la présence permanente de personnel, alliée à une culture des armées dans ce domaine, représente un intérêt fondamental que nous enviaient notamment les États-Unis : la possibilité d'acquérir du renseignement de théâtre. En effet, cette catégorie de renseignement impose du personnel accoutumé à ce type de déploiement et disposant d'une bonne pratique des théâtres africains et pouvant nouer des liens avec la population et avec les cadres locaux. Certains considèrent pourtant que le format atteint fait aujourd'hui courir le risque que « l'armée française ne [comprenne] plus ce qu'il se passe dans son ancien pré carré »⁵⁹.

Même si cette affirmation semble exagérée, elle est partiellement fondée. Ainsi, le général d'armée Henri Bentégeat, chef d'état-major des armées, a reconnu « qu'en Afrique francophone, la France ne disposait plus de la même capacité de renseignement que lors de la période post-coloniale. Les liens, à l'origine très étroits, se sont distendus avec le temps et les capacités de renseignement françaises dans cette région sont désormais proches de celles constatées pour le reste du monde. De ce fait, la détection de la préparation de coups d'État en Afrique est devenue beaucoup plus difficile »⁶⁰.

Ainsi, et malgré les avantages que lui procurent une présence permanente de forces sur le territoire de certains pays africains, le retrait français peut susciter un certain scepticisme de la

⁵⁸ AYAD Christophe, MERCHET Jean-Dominique, « La France s'engage à reculons », *in Libération*, 30 septembre 2002

⁵⁹ *ibid.*

⁶⁰ Audition du général d'armée Henri Bentégeat, chef d'état-major des armées, sur la situation en Côte d'Ivoire, devant la commission de la défense nationale et des forces armées, compte-rendu n° 26, Assemblée nationale, 21 janvier 2003,

part des partenaires africains qui peuvent penser que « en 1960, la France disait qu'elle partait pour mieux rester ; en 1998, elle dit qu'elle reste pour mieux partir »⁶¹.

232/ Les années 90 : une autre approche géopolitique.

Le choix des termes a son importance. Il faut noter que le maintien du concept de « politique de coopération » de préférence aux termes d'aide ou d'assistance illustre le fait que cette nouvelle approche requiert une convergence dans les intérêts et les choix politiques, non seulement pour rechercher une optimisation des moyens plus que jamais limités, mais aussi pour obtenir une adhésion franche des différentes parties, source d'une efficacité bien meilleure dans la conduite de la politique adoptée. Ce dernier aspect est particulièrement important dans des pays qui ont été des anciennes colonies, et dont l'attachement à la souveraineté et à la reconnaissance de la maturité politique est souvent sensible.

Cette nouvelle orientation de la politique de coopération de la France a été officiellement développée par le gouvernement de Lionel Jospin à partir des années 1999 et 2000⁶² et est connue sous le nom de « Doctrine Jospin ». Elle repose sur la création d'un Conseil Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) qui est responsable de la mise en œuvre de la politique de coopération de la France. La nouvelle orientation, définie ci-dessus, se concrétise par la définition de Zones de Solidarité Prioritaire (ZSP) qui ne se limitent pas aux ex pays du champs dans lesquelles la France souhaite concentrer son aide, tout domaine confondu et défense comprise, en vue d'obtenir une efficacité maximum.

2321/ Une démarche progressive.

Dans la période qui a suivi la décolonisation, la politique militaire s'opérait presque exclusivement au profit des anciennes colonies françaises, qualifiées de « pays du champ ». Depuis les années 1990, cette pratique a évolué, avec la politique générale d'ailleurs, vers une plus large coopération et un élargissement du champ, notamment vers les pays de l'Afrique anglophone, hispanophone, arabophone et lusophone. Les moyens associés ont été réévalués, le plus souvent à la baisse, mais aussi dans le sens d'une optimisation.

Pour ce qui concerne l'élargissement, rappelons que, depuis la XIX^{ème} Conférence des Chefs d'État et de gouvernement d'Afrique et de France de Ouagadougou en décembre 1996, la France avait pris l'habitude d'inviter l'ensemble des pays africains aux sommets franco-africains. La première visite en Afrique du ministre des affaires étrangères, M. Hubert Védrine, en octobre 1997, quelques mois après sa prise de fonction avait confirmé cette volonté d'ouverture vers des pays non francophones (Afrique du Sud et Ethiopie), sans renoncer à nos amitiés de longue date (Côte d'Ivoire et Gabon). Il avait également montré son souci de se concerter avec l'organisation de l'unité africaine.

La France et la Grande-Bretagne ont semblé s'entendre avec notamment la déclaration franco-britannique de Saint-Malo le 4 décembre 1998 sur la coopération en Afrique et la visite conjointe des ministres des affaires étrangères MM. Védrine et Cook à Accra et à Abidjan, les

⁶¹ CHAIGNEAU Pascal, « Accords de défense. Si la France pouvait rester ... », in *L'autre Afrique*, 25 novembre - 1^{er} décembre 1998

⁶² Cf. discours du Premier Ministre Lionel Jospin à l'issue du premier CICID le 28 janvier 1999.

10 et 11 mars 1999. Pour autant, les résultats de cette démarche se font attendre, et les comportements politiques ne sont toujours pas débarrassés des habituelles rivalités qui ont prévalu au cours des siècles.

La France souhaite aujourd'hui que l'Afrique s'organise pour assurer sa propre sécurité. Dans cet esprit, la coopération de défense vise à venir en aide aux pays soucieux de se doter des moyens non seulement d'assurer leur propre sécurité et leur propre défense, mais aussi de contribuer au maintien de la stabilité régionale.

Enfin, nouvelle relance de cette démarche, la France affiche aujourd'hui fermement, notamment depuis le changement de gouvernement de 2002, sa volonté de dynamiser sa politique africaine. Le choix de Dominique de Villepin comme ministre des affaires étrangères avait d'ailleurs traduit à l'époque cette orientation.

2322/ A la recherche d'une position plus confortable.

La France souhaite manifestement renoncer à un interventionnisme qui est coûteux au plan militaire comme du point de vue diplomatique. La communauté internationale s'accommode en effet de moins en moins de ce qui est considéré aujourd'hui comme de l'ingérence dans les affaires internes d'un pays souverain. Ainsi, lors des coups d'État des dernières années aux Comores ou en Côte d'Ivoire, la France a clairement manifesté son souhait de voir la situation se stabiliser dans le cadre juridique international, notamment en application de la Convention de Lomé par des négociations entre l'Union européenne et les pays concernés.

Cette situation justifie donc l'évolution de la coopération militaire et de défense française et l'importance toute particulière accordée au renforcement des capacités africaines de maintien de la paix.

La mise en œuvre des accords de défense bilatéraux s'inscrit dans le scénario 4 du Livre blanc sur la défense. L'Afrique subsaharienne y est décrite comme « la zone privilégiée de ce type d'action », où la France souhaite conserver la capacité d'agir seule. La probabilité d'un emploi des forces françaises dans ce cadre y est qualifiée de « très élevée et [pouvant] survenir sans délai ».

Si les accords de défense sont toujours bilatéraux, il apparaît que la résolution des crises est, et sera de plus en plus, multinationale, même si le bénéficiaire de l'intervention est unique.

Elle interviendra vraisemblablement toujours dans le cadre légitime des organisations internationales, ONU et Union africaine, mais il n'est pas impossible qu'elle dépasse le strict cadre du maintien de la paix pour s'étendre aux missions plus délicates de l'imposition de la paix.

2323/ Un soutien au plan international.

La démarche adoptée par la France devrait ainsi permettre :

- d'être moins entraînée dans des conflits internes difficiles à résoudre, et dont elle ne sortirait pas nécessairement grandie au plan de l'opinion publique internationale ;
- de partager le fardeau politique, financier et capacitaire d'une gestion de crise ;

sur notre politique militaire. Nous nous attacherons maintenant à essayer d'envisager les grandes lignes de cette politique dans le futur.

Chapitre 3.

Evolutions envisageables de la politique militaire française en Afrique

Le contexte ayant largement évolué et changé, la politique générale de la France en Afrique, et a fortiori sa politique militaire, doivent également s'adapter. Le dispositif militaire, et la nature même des troupes déployées, sont touchés par ces changements.

Après avoir rappelé les nouvelles grandes orientations de la politique française en Afrique, nous nous attacherons à développer les conséquences de cette récente volonté africaine de se prendre en charge, les questions soulevées par la présence de la France et, enfin, les principales conséquences sur les forces françaises déployées sur le continent.

*

*

*

31/ Les orientations actuelles de la politique de la France en Afrique subsaharienne.

La France montre aujourd'hui la volonté de s'impliquer davantage dans le règlement des crises en Afrique. Le chef de l'Etat l'a clairement rappelé le 29 août 2003 dans son discours aux ambassadeurs : « Lorsque la violence prend le dessus, ce qui est hélas trop souvent le cas, la France refuse de se réfugier dans l'indifférence et l'inaction ». L'opération Licorne en Côte d'Ivoire et le déclenchement de l'opération Artémis, de juin à septembre 2003 en Ituri, témoignent de la volonté de la France de s'engager en Afrique pour préserver la paix. Près de dix mille militaires français sont d'ailleurs déployés actuellement en Afrique qu'il s'agisse des forces pré positionnées ou des troupes en opérations.

311/ Les principes adoptés.

Dans le même discours, le président de la république a rappelé avec force sur quels fondements la France entendait mener sa politique en Afrique : « L'action de la France en Afrique repose sur les principes consacrés par l'Union africaine elle-même : respect des autorités régulièrement et démocratiquement établies, condamnation des prises du pouvoir par la force, refus de la violence, respect des libertés publiques et intangibilité des frontières. » Ces principes ont été détaillés par le Ministre des Affaires Etrangères lors de son allocution devant l'IHEDN le 13 juin 2003. Nous nous attacherons ici à passer en revue ces différents principes en les appliquant à la situation en Côte d'Ivoire qui constitue la mise en pratique de cette nouvelle politique française en Afrique.

3111/ Premier principe : « la légitimité du pouvoir »

Il s'agit de soutenir les dirigeants légitimement élus, afin de favoriser la « marche vers la démocratie. », selon l'expression même de Dominique de Villepin. Une telle politique a aussi pour but de dissuader d'éventuels belligérants de toute tentative de prise de pouvoir par la force dans la mesure où, de toute façon, ils resteraient en marge de la communauté internationale.

Les accords de Marcoussis s'inscrivent dans cette logique : il s'agit de permettre la mise en place d'un gouvernement d'union nationale jusqu'aux élections présidentielles de 2005, reportées en 2006. Ces accords ont ainsi évité que soit mis fin prématurément au mandat du président Gbagbo, ce qui aurait très probablement entraîné une guerre civile.

3112/ Deuxième principe : « le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité des territoires », à savoir « l'intangibilité des frontières. »

Il s'agit ici de geler la situation actuelle en l'acceptant comme un état de fait, de façon à éviter un processus de désintégration général qui entraînerait une explosion des conflits sur tout le continent. C'est pour cette raison que, depuis le mois de septembre 2003, les militaires de la force Licorne patrouillent désormais dans le Nord de la Côte d'Ivoire, fief des anciens rebelles, de façon à éviter que le pays ne soit à terme coupé en deux. Cela marque la volonté de la France de préparer et d'œuvrer à la réunification de la République de Côte d'Ivoire.

3113/ Troisième principe : « l'appui systématique aux médiations africaines ».

Il s'agit pour la France de ne pas imposer de façon isolée une solution extérieure mais de favoriser le règlement des crises par les Africains eux-mêmes en impliquant au maximum les organisations régionales. La France a ainsi tenu à ce que des représentants de la CEDEAO et de l'Union Africaine soient présents lors de la négociation des accords de Marcoussis, en janvier 2003, afin de jouer le rôle de « facilitateurs »⁶⁶, selon l'expression employée dans le compte-rendu officiel de la table ronde. Les accords de Linas-Marcoussis prévoient en outre la mise en place d'un comité de suivi chargé de s'assurer du respect des engagements pris et proposent que des représentants de l'Union Africaine et de la CEDEAO en fassent partie.

312/ Le nouveau cadre d'action de cette politique.

Bien plus qu'une simple médiation, le recours aux organisations régionales africaines est aujourd'hui une nécessité en matière de prévention et de gestion des crises. Le Ministre des Affaires Etrangères en explique ainsi la raison : « Aucun conflit touchant un Etat ne pourra se régler indépendamment de ses voisins ⁶⁷ » et d'ajouter : « A prétendre régler un problème isolément, on se condamnerait à le déplacer et à l'affronter ailleurs. C'est pourquoi nous devons encourager les efforts d'intégration régionale, seuls capables de resserrer les solidarités et de résorber les tensions dans le calme et la durée ». La France s'appuie ainsi sur les différentes organisations sous-régionales que sont la CEDEAO, la CEEAC, la SADC, et l'IGAD. Elle apporte en outre son soutien à l'Union africaine (UA) dont nous nous proposons d'analyser ici les ambitions.

⁶⁶ D'après le texte intégral de l'accord conclu le 24 janvier 2003 à Linas-Marcoussis.

⁶⁷ Allocution d'ouverture de M. de Villepin, ministre des Affaires étrangères, pour le 4^{ème} forum de l'IHEDN sur le continent africain, Ecole militaire, le 13 juin 2003

3121/ L'Union Africaine.

L'Union Africaine est née d'une initiative du président Kadhafi, qui fut débattue lors du sommet de Syrte les 9 et 10 septembre 1999. Son idée initiale de construire une grande fédération politique africaine, qu'il appelait « les Etats-Unis d'Afrique », fut certes rejetée mais les pays s'accordèrent pour créer, en remplacement de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine), une union entre états africains, à l'image de l'Union Européenne. L'enjeu est bien de répondre aux nouveaux défis de la mondialisation. Il s'agit de mobiliser les ressources de l'Afrique pour assurer son développement, mais aussi de veiller à l'instauration de la paix et de la stabilité en son sein. L'acte constitutif de l'Union Africaine est adopté au sommet de Lomé, en juillet 2000. L'entrée en vigueur est prévue pour l'année suivante mais c'est seulement le 9 juillet 2002, au sommet de Durban, que l'OUA peut être dissoute au profit de la nouvelle Union Africaine dont les principaux organes viennent d'être créés :

- la conférence de l'union est l'organe décisionnel. Elle regroupe les chefs d'Etat des pays membres et dispose d'un président, sans véritable pouvoir, élu pour un an par les membres de la conférence ;
- le conseil exécutif est composé des chefs de la diplomatie des Etats membres. Son rôle est d'assurer la mise en œuvre des décisions de la conférence ;
- la commission de l'Union est l'instance de gestion exécutive quotidienne de l'UA. Elle est composée de dix commissaires, élus par le conseil exécutif et représentant chacune des cinq sous-régions. Son rôle s'apparente à celui de la commission européenne.

La naissance de l'Union Africaine, puis la définition et la mise sur pied de ses institutions lors du Sommet de Maputo (Mozambique) en juillet 2003, témoignent de la volonté des Africains de prendre en charge eux-mêmes leur avenir en mettant en place un processus d'intégration et de développement, à l'image de ce que les Européens ont réalisé. Cela se traduit, en particulier, dans le domaine de la prévention des conflits par le projet d'établir un conseil de paix et de sécurité. Le protocole relatif à son établissement prévoit que le conseil s'appuie sur un groupe de sages, constitué de personnalités africaines respectées, ayant agi en faveur de la paix sur le continent. Il disposerait de plusieurs unités d'observation, reliées à un centre de contrôle, l'ensemble constituant un dispositif d'alerte, permettant de prévenir les crises. Le conseil aurait pour rôle la maîtrise des crises afin d'éviter que la situation ne se transforme en conflits ouverts. Il lui est donc possible d'intervenir dans un état membre, dans certaines circonstances graves, pour éviter des massacres ou, à fortiori, un génocide. Cette intervention pourrait avoir lieu sur demande de la conférence de l'Union ou d'un Etat membre. Le protocole prévoit, en outre, la mise en place d'une force africaine, composée de contingents, stationnés dans leurs pays d'origine et prêts à être déployés. Plus récemment, en mai 2003, les chefs d'état-major africains, réunis à Addis-Abeba, ont proposé que cette force comprenne à la fois une brigade d'intervention rapide, placée sous l'égide de l'union et des brigades en provenance des cinq régions.

Si les Africains sont résolus à se doter des moyens qui leur permettraient d'assurer la stabilité du continent, les résultats se font attendre et ne sont pas, pour l'instant, à la hauteur des ambitions initialement affichées. Le conseil de paix et de sécurité africain n'a toujours pas vu le jour faute d'un nombre suffisant de signatures au protocole de ratification (on comptait au 1^{er} août 2003 17 signatures sur les 27 nécessaires).

La résolution des conflits.

La prospérité doit passer par l'établissement d'une paix durable. L'idée d'une politique commune de défense et de sécurité remonte à la création même de l'organisation continentale le 8 juillet 2002 à Durban en Afrique du Sud.

Lors de ce premier sommet de l'organisation, Kadhafi propose la création d'une armée commune. Devant les oppositions d'une majorité d'Etats, il est décidé de réfléchir à un cadre permanent de concertation dans le cadre d'une politique africaine commune de défense (PACD). Adjoignant à la notion de défense celle de sécurité (la PACD devient la PACDS), le document rédigé par les experts comporte trois points essentiels : définition de la notion de défense et de sécurité commune ; élaboration des objectifs de la future politique commune et préparation des instruments appropriés à sa mise en œuvre. Finalement, la mise en place de la politique africaine commune de défense et de sécurité est approuvée le 28 février 2004 lors du sommet extraordinaire de Syrte. Son application est confiée à une nouvelle structure, le Conseil de paix et de sécurité.

Munis de ce nouvel outil, l'Union Africaine peut répondre aux principes de l'Acte constitutif relatifs au « respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats membres », à « la non ingérence d'un Etat membre dans les affaires intérieures d'un autre état membre » et au « respect des frontières existantes au moment de l'accession à l'indépendance ». En outre, de nouveaux principes apparaissent pour la première fois telle que la « réaction rapide visant à maîtriser les situations de crises avant qu'elles ne se transforment en conflit ouvert », le « respect de l'Etat de droit, des droits fondamentaux de l'homme et des libertés, le caractère sacré de la vie humaine, ainsi que le droit international humanitaire ». En conséquence, l'Union s'attribue le droit d'intervenir dans un Etat membre « dans certaines circonstances graves, à savoir les crimes de guerre, les génocides, les crimes contre l'humanité ».

Il devient indispensable que l'Union jouisse des moyens nécessaires et adéquats : une force africaine d'intervention. Selon le protocole relatif à l'établissement d'un conseil de paix et de sécurité, cette force sera appelée à assumer des missions de maintien, de prévention ou de consolidation de la paix, d'assistance humanitaire ainsi que des actions visant à faire face à des catastrophes naturelles. En réalité, l'existence d'une volonté politique réelle demeure la condition *sine qua non* de tout progrès dans le domaine du règlement des conflits en Afrique. Loin de se décharger tantôt sur les pays occidentaux en vertu d'obligations morales, tantôt sur le Conseil de Sécurité de l'ONU, les dirigeants africains sont appelés à prouver leur sincérité et leur détermination à mettre en œuvre la « nouvelle doctrine » telle qu'elle a été conçue par eux mêmes. La façon dont la crise au Darfour peine à être réglée montre combien sa mise en œuvre est difficile.

La création de l'Union Africaine témoigne bien de la recherche au niveau panafricain d'un nouveau mode de gouvernance permettant de relever les défis liés au développement et à la sécurité sur le continent comme en témoignent les trois innovations majeures du Conseil de paix et de Sécurité, organe central en matière de sécurité, que sont son caractère permanent, sa composition (quinze membres élus et non nommés) et la mise sur pied (pour le moment théorique) de Force Africaine Prépositionnées.

3122/ Les sous-régions.

Depuis l'époque des indépendances, les dirigeants africains ont reconnu l'importance que pouvait revêtir l'intégration régionale pour surmonter certaines faiblesses structurelles de leurs pays. La petite taille économique des nouveaux états était un obstacle à une mise en place efficace de nombreuses activités industrielles.

Les regroupements économiques régionaux constituent les piliers principaux sur lesquels se sont appuyés les pays africains lors des décennies qui ont suivi leur émancipation politique pour s'assurer une relance économique susceptible de leur ouvrir les portes du développement. En Afrique de l'ouest, les principales organisations régionales sont la communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union économique et monétaire de l'Ouest africain (UEMOA). En Afrique centrale, on trouve la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEEAC), l'Union douanière des Etats d'Afrique centrale (UDEAC) et la Communauté économique des Grands Lacs (CEPGL). Les pays d'Afrique centrale qui sont membres de la zone franc ont établi la Banque des Etats d'Afrique Centrale (BEAC).

En Afrique orientale, australe et dans l'océan indien, les principales organisations sont : le Marche commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC), l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU), l'union monétaire commune (CMA ou Rand) et la commission de l'Océan Indien.

La caractéristique commune de tous ces regroupements régionaux est qu'ils ont, dans leurs traits de constitution, les mêmes objectifs qui se résument pour l'essentiel à :

- Renforcer la compétitivité des états membres,
- Assurer la convergence des performances et des politiques économiques,
- Créer un marché commun,
- Harmoniser les législations des Etats membres et particulièrement le régime de la fiscalité.

Cependant, s'il y a eu des réussites dans certains domaines, les résultats en termes de progrès vers la création de marchés plus efficaces restent limités et indiquent le chemin à parcourir. En effet, il reste un certain nombre de frein au développement :

- La faiblesse du commerce intra régional. La part des échanges entre pays membres n'a pas augmenté depuis la formation des organisations concernées.
- L'absence de complémentarité entre les économies africaines. Toutefois, ceci doit être relativisé. En effet, les pourcentages ne font souvent référence qu'au commerce enregistré ou officiel alors que dans de nombreux pays africains les flux non enregistrés représentent un volume substantiel⁶⁸.
- L'inadéquation des infrastructures en matière de transport et de communication transfrontalières.
- Les perturbations provoquées par des guerres civiles ou des conflits. Les formalités de frontières sont souvent longues et coûteuses. Commercer au-delà des frontières s'avère risqué.
- L'insuffisance chronique de ressources financières que connaissent la plupart des états membres de ces organisations.

⁶⁸ Dans de nombreux cas, le volume du commerce non officiel dépasse celui des échanges officiels.

Dans ce contexte, ces communautés économiques régionales sont appelées à contribuer de manière efficace à ce redressement. Il convient par conséquent de poursuivre l'œuvre d'intégration régionale telle que prévue dans le traité d'Abuja, et telle que mise en œuvre dans le cadre des regroupements propres à chacune des cinq régions du continent africain : consolidation de la coopération interafricaine, parachèvement du processus interne des réformes économiques, modernisation et mise à niveau des appareils productifs sont les tâches essentielles auxquelles les communautés économiques régionales sont appelées à se consacrer pour assurer l'intégration de l'Afrique dans le système de la mondialisation économique.

Il convient enfin de noter que ces organisations sous-régionales ont pour la plupart leur volet militaire. Bien que souvent dépendantes des initiatives étrangères⁶⁹, notamment dans le domaine de la logistique, ces organisations représentent des partenaires régionaux pour la résolution des crises locales. Au nombre de quatre en Afrique subsaharienne, on trouve ainsi trois organisations classiques (CEDEAO, CEEAC et SADC) et une organisation plus circonstancielle, *l'InterGouvernemental African Initiative for Development*, qui œuvre dans la Corne de l'Afrique. D'abord intéressées par l'économie, les organisations sous-régionales africaines jouent un rôle important dans le domaine du maintien de la paix.

32/ Pour une meilleure prise en charge par les Africains eux-mêmes.

Après avoir passé en revue les orientations de la politique française en Afrique et étudié les objectifs de l'Union Africaine, il s'agit maintenant de savoir si les ambitions de cette nouvelle organisation sont réalistes, autrement dit, l'Afrique est-elle prête à se doter d'un tel outil de gestion et de prévention des conflits ? Nous montrerons que de nombreuses difficultés subsistent, en particulier en matière de financement. La France soutient ces initiatives qui vont dans le sens d'une meilleure prise en charge par les Africains eux-mêmes des problèmes auxquels ils sont confrontés mais, pour être efficace, cette politique doit passer par une évolution des mentalités africaines, à laquelle la France peut contribuer. Elle nécessite surtout de mettre un terme à la fuite des cerveaux, véritable fléau pour les pays africains.

321/ L'Afrique est-elle prête ?

Il est frappant de constater une certaine similitude entre les institutions de l'Union Africaine et celles de l'Union Européenne. On peut, en conséquence, se demander si des pays économiquement aussi faibles auront les moyens de financer de telles institutions ?

Par ailleurs, la constitution de l'Union Africaine s'est faite sans critère d'adhésion, l'organisation est ainsi ouverte à tous les pays africains sans condition préalable, ce qui constitue une source de fragilité pour l'avenir. On aboutit ainsi à des situations paradoxales, comme celle, par exemple, du colonel Kadhafi, qui a toujours refusé de se soumettre à une élection mais qui se fait l'avocat d'une organisation prônant la marche vers la démocratie.

Dans le domaine des forces disponibles pour le maintien de la paix, les ambitions paraissent démesurées au regard des capacités réelles des pays africains. A titre d'exemple, les

⁶⁹ Principalement américaines ou françaises.

forces africaines de la MICECI, mises en places en Côte d'Ivoire, atteignent péniblement 1300 hommes aujourd'hui.

Ces éléments traduisent un décalage entre les ambitions affichées et la réalité. La marche vers une union entre Etats, capable de maintenir la paix sur le continent, est encore longue. C'est la raison pour laquelle la France a un rôle important à jouer dans l'accompagnement de ce processus.

322/ Une nécessaire évolution des mentalités.

Durant les décennies qui ont suivi l'indépendance, un sentiment de culpabilité a souvent été un élément sous-jacent des relations entre la France et ses anciennes colonies. Entretenu à dessein par certains dirigeants africains, un tel sentiment attribuait à la colonisation l'essentiel des maux dont souffre l'Afrique. En se présentant comme la victime du monde occidental, l'Afrique espérait ainsi aboutir à une augmentation des aides qui lui étaient attribuées. Cet état d'esprit a contribué à faire des pays africains des nations assistées au lieu de responsabiliser les Africains eux-mêmes. Quarante années après l'indépendance, il apparaît aujourd'hui que l'augmentation des aides n'est pas une solution de nature à assurer seul le développement de l'Afrique. Le continent est aujourd'hui à une période charnière de son histoire, la plupart des dirigeants qui accédèrent au pouvoir au moment des indépendances ont passé le flambeau. Les conditions sont désormais réunies pour que les africains reconnaissent leur part de responsabilité dans la situation actuelle et acceptent de se mobiliser eux-mêmes pour le développement de leur pays. L'acte constitutif de l'Union Africaine constitue, dans ce domaine, une évolution appréciable par rapport à la charte de l'OUA. Il n'est plus seulement question de décolonisation et de souveraineté mais la priorité est désormais accordée au développement et à la stabilité.

Cette évolution, aujourd'hui perceptible, est encore bien ténue dans la mesure où les mentalités sont fortement marquées par l'état d'esprit qui a prévalu durant les décennies passées. Si la France soutient l'Union Africaine, elle a aussi un rôle important à jouer dans ce changement des mentalités puisqu'elle participe à la formation, dans ses écoles et universités, de nombreux cadres dirigeants africains. Il lui faut davantage s'attacher à dissiper certaines pensées simplificatrices, parfois réductrices, selon lesquelles les causes du désastre africain actuel seraient imputables à la colonisation et à la politique française. Sans cette prise de conscience par les Africains de leurs responsabilités propres, il ne peut y avoir de véritable prise en charge africaine des difficultés que traverse aujourd'hui le continent, que ce soit dans le domaine du développement économique ou de la prévention des conflits.

323/ Pour une politique efficace qui s'oppose à la fuite des cerveaux.

Appuyer la construction d'une union entre Etats africains, fondée sur la recherche de la paix et la prospérité relève, certes, d'une ambition tout à fait louable mais requiert un préalable incontournable : mettre un terme à la fuite des cerveaux qui handicape aujourd'hui l'Afrique⁷⁰. On pourrait d'ailleurs transposer ce constat dramatique dans bien d'autres domaines. Il s'agit

⁷⁰ « Il y a davantage de médecins béninois exerçant en France qu'au Bénin » affirmait Nicolas Sarkozy, lors de l'émission « 100 minutes pour convaincre » sur France 2 en 2002.

d'un problème crucial qui nuit gravement au développement de l'Afrique. Bernard Lugan n'hésite pas à parler, à ce sujet, de « nouvelle traite des noirs » qui, dit-il, « ponctionne les plus précieux des fils de l'Afrique : ses diplômés, seuls armés pour la reconstruire ⁷¹ ». Il est par conséquent urgent de mettre en place une politique qui permette de s'opposer à cette fuite des cerveaux. Il s'agit d'un préalable indispensable à toute politique de développement qui cherche à garantir de façon efficace la stabilité du continent africain.

324/ Des signes prometteurs.

L'implication des Africains dans la prévention et la gestion des conflits constituent pourtant un fait avéré dans la mesure où de nouveaux régulateurs régionaux apparaissent aujourd'hui. Si des difficultés subsistent, les résultats obtenus, aussi modestes soient-ils, n'en sont pas moins prometteurs.

- Le Nigeria a ainsi obtenu que Charles Taylor quitte le pouvoir au Libéria. Par ailleurs la CEDEAO a joué un rôle important dans la mise en place des accords d'Accra du 18 août 2003 fixant les bases d'une normalisation politique au Liberia.

- Les négociations de Machakos, ayant conduit à la signature, le 19 juillet 2002, d'un protocole de paix au Soudan, ont ainsi été dirigées par l'IGAD. Après de longues années d'inaction, la communauté internationale, certes divisées, a enfin lancé deux actions (une grâce à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et l'autre grâce à l'Union Européenne), appuyant les initiatives de l'Union Africaine, mettant ainsi en place un début de politique de sortie de crise.

- L'IGAD est aussi à l'origine du plan de paix pour la Somalie qui débouche en août 2000 sur la création d'un gouvernement national transitoire (GNT). De nouveau, en septembre 2002, face à l'anarchie qui règne dans le pays, une nouvelle conférence de paix, réunissant les chefs de guerre et le GNT, se réunit à Eldoret, au Kenya, sous l'impulsion de l'IGAD. Certes, de nombreuses difficultés subsistent pour la création d'un Etat tant la société somalienne est aujourd'hui déstructurée et affaiblie par de longues années de guerre, mais ces initiatives régionales traduisent la volonté des pays voisins de trouver une solution politique à la crise somalienne.

- Enfin, la MICECI (mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire) compte aujourd'hui 1500 hommes en provenance du Sénégal, du Bénin, du Niger, du Togo et du Ghana, déployés aux côtés de la force française LICORNE pour faire respecter les accords de Marcoussis⁷². Les forces de la MICECI sont, depuis mars 2003, responsables de la surveillance d'une partie importante de la ligne de cessez-le-feu. Elles bénéficient pour cela du soutien et de l'appui des forces françaises. Il s'agit d'un succès, certes modeste, mais incontestable.

En soutenant cette plus grande implication des Africains dans la prévention et la gestion des conflits, la France ne cherche pas à se désengager du continent africain. Au contraire, l'action diplomatique ou même militaire de la France, s'inscrit en complémentarité de la politique africaine. Il s'agit de préparer et soutenir l'action des Africains. Là encore, l'exemple de la crise en Côte d'Ivoire illustre parfaitement ce principe. Il a en effet fallu trois mois pour que la force de

⁷¹ LUGAN Bernard, God Bless Africa ou « contre la mort programmée du continent noir »

⁷² Le travail accompli par les forces africaines de la CEDEAO est « remarquable » au dire même du général Beth qui a commandé l'opération LICORNE.

la MICECI se constitue. Ce délai, quasi incompressible, ne permet pas d'agir rapidement et justifie pleinement l'intervention française. Par ailleurs, cette force africaine n'est pas en mesure d'assurer son propre soutien logistique et a besoin d'être ravitaillée par les unités françaises.

33/ Les questions soulevées par la politique française et les solutions envisageables.

La volonté des Africains de prendre en charge leur avenir ne saurait s'accompagner d'un désintérêt de la France pour les questions africaines. C'est la raison pour laquelle, comme l'a rappelé le chef de l'Etat, « la France s'est fortement engagée pour appuyer tous les processus d'apaisement, de dialogue, de désarmement et de reconstruction.⁷³ »

La politique de la France, en matière de prévention des conflits, doit néanmoins répondre à plusieurs défis : correspondre davantage aux réalités de la société africaine, sortir du cadre bilatéral et enfin impliquer l'Union européenne d'une manière plus significative.

331/ Le problème de la bonne gouvernance.

Le principe de la légitimité démocratique, énoncé précédemment, n'est pas nouveau dans la politique française. Il a clairement été proclamé lors du sommet franco-africain de La Baule en juin 1991. Désormais, les aides de la France seront liés au progrès de la démocratie. On peut toutefois se demander si ce principe démocratique ne doit pas être adapté aux réalités africaines, autrement dit, la démocratie occidentale est-elle importable en l'état ? Pour répondre à cette question, il importe au préalable de bien comprendre la mentalité africaine. L'homme se définit davantage par le groupe ethnique auquel il appartient que par son individualité. Dans ces conditions, l'application du principe « un homme, une voix » aboutit à donner le pouvoir à l'ethnie majoritaire, incitant les groupes minoritaires à prendre par les armes un pouvoir qu'il leur est arithmétiquement impossible de conquérir par les urnes. Les terribles conflits entre Hutus et Tutsis, dans la région des Grands Lacs, en constituent une illustration tragique. Sans doute est-il nécessaire de rechercher une solution qui tienne compte de cette réalité africaine ? Bernard Lugan suggère que « La solution puisse être cherchée dans un système où la représentation irait aux groupes et non plus aux individus.⁷⁴ ». Il ne s'agit pas de remettre en cause le principe de la légitimité du pouvoir auquel la France est attachée mais de l'adapter aux réalités culturelles africaines. Cela contribuerait sans doute à prévenir les conflits interethniques qui déchirent l'Afrique.

332/ Une réponse appropriée au caractère artificiel des frontières.

Comme nous l'avons vu plus haut, le tracé des frontières, issu de la décolonisation, ne correspond pas aux répartitions ethniques sur le continent, ce qui constitue une source de conflits. « Faut-il, comme se le demande Philippe Moreau Defarges, redessiner les frontières et

⁷³ Allocution du président de la république lors de la présentation des vœux du corps diplomatique, le jeudi 8 janvier 2004.

⁷⁴ ³ ⁴ ⁵ LUGAN Bernard, God Bless Africa ou « contre la mort programmée du continent noir »

bâtir des Etats ethniquement homogènes ? ⁷⁵ », ce qui remettrait en cause le principe de l'intangibilité des frontières. A cela, certains, comme Bernard Lugan, n'hésitent pas à apporter des réponses radicales en prônant « les rectifications de certaines frontières, voire leur redéfinition. ⁷⁶ » Il préconise ainsi « des frontières basées sur les ethnies qui ont le plus souvent des bases territoriales, véritables patries charnelles de leurs membres. ⁷⁷ » et va jusqu'à proposer de « retracer les lignes de partage naturelles du continent. ⁷⁸ » Une telle entreprise risquerait de remettre en cause les équilibres actuels, aussi précaires soient-ils, et aboutirait probablement à une situation encore plus explosive et, en tout cas, non maîtrisable. Philippe Moreau Defarges l'explique en ces termes : « Refaire la carte de l'Afrique, n'est-ce pas s'engager dans une entreprise folle – chaque ethnie satisfaite suscitant nécessairement des dizaines d'ethnies insatisfaites ? » Dans ces conditions, l'intangibilité des frontières actuelles constitue un moindre mal. Il est, en revanche, envisageable d'accorder une importance moindre aux frontières en favorisant l'intégration des pays africains au sein d'ensembles, voire même de fédérations, à caractère régional. Déjà, en 1975, dans son livre intitulé, Histoire de la décolonisation, Paul Auphan, envisageait l'avenir de l'Afrique dans « la formation de larges fédérations régionales ⁷⁹ ». Dans le même ouvrage, il évoque « la voie d'autonomies régionales au sein d'un grand ensemble fédéral », seule façon, à ses yeux, d'apporter une réponse satisfaisante au problème du caractère artificiel des frontières. Il s'agit, en définitive, de répondre au problème posé en le contournant par le haut.

333/ Repenser nos accords de coopération et de défense.

La France entend aujourd'hui s'appuyer sur les organisations régionales et inscrire sa politique africaine dans un cadre multinational. Ces deux piliers de la politique française en Afrique se traduisent à la fois par un soutien à toutes les initiatives africaines de prévention et de gestion des conflits et la recherche systématique d'une légitimité internationale, fondement de toute intervention française. Quelle place, dans ces conditions, peuvent encore revêtir des accords bilatéraux de coopération et de défense ?

Il est, en tout cas, frappant de constater que ces accords de défense remontent aux années 1960-1970 et datent tous de la période de la guerre froide. Même si certains ont fait l'objet d'aménagements ultérieurs, ils ont été établis dans un cadre maintenant dépassé. Force est de constater qu'aujourd'hui les conflits africains ont changé de nature : ils relèvent rarement d'une agression extérieure mais sont davantage la combinaison de facteurs internes et externes. En conséquence, les interventions françaises en Afrique se présentent déjà et se présenteront vraisemblablement longtemps encore bien plus comme des opérations de maintien de la paix que comme un engagement de la France dans un conflit traditionnel entre deux Etats. Dans ces conditions, les accords de défense bilatéraux ne couvrent plus le champ d'action des interventions françaises.

^{75 6} MOREAU DEFARGES Philippe, Relations internationales, tome 1, questions régionales

⁷⁶ AUPHAN Paul, Histoire de la décolonisation, éditions France Empire

A titre d'exemple, notons que l'intervention française en Côte d'Ivoire ne s'est pas faite au titre de la mise en œuvre de l'accord de défense. Si « la Côte d'Ivoire avait effectivement invoqué les accords de défense, la France a dépêché ses forces sans se référer à ces accords, en exposant simplement qu'elle répondait à la demande du Gouvernement légalement élu. La mise en œuvre des accords de défense est en effet subordonnée à la constatation d'une agression extérieure, laquelle, même si elle a pu être soupçonnée, n'a pas été démontrée »⁸⁰. L'intervention française a ensuite été notifiée à l'ONU et approuvée officiellement par le Conseil de sécurité. Par ailleurs, il est à noter que certaines évolutions ont déjà eu lieu, la plupart du temps de façon unilatérale d'ailleurs. A ce propos, on pensera à la suspension – bien souvent provisoire - de la coopération, à titre de sanctions, avec des pays comme le Zaïre en 1991, le Togo en 1992, le Niger à partir de 1996, le Burundi, le Congo-Brazzaville, les Comores, la Guinée-Bissau ou encore la Côte d'Ivoire après le coup d'état de 1999.

Bien qu'il n'y ait de réelles demandes ni de la part de nos partenaires, ni de la part des autorités françaises, le moment est sans doute venu d'initier une réflexion sur ces accords et de reconsidérer tous ces accords de coopération et de défense dans un cadre plus large que celui des relations bilatérales. L'idéal serait peut être d'y inclure, d'une manière ou d'une autre, les nouvelles organisations africaines que constituent l'Union africaine et les ensembles sous-régionaux. Les modalités sont certes difficiles à trouver mais cela aurait le mérite de renforcer le rôle de ces nouvelles structures.

Enfin, à court terme, il pourrait être intéressant d'étudier dans quelle mesure la mise en commun de la formation des élites militaires africaines puisse être envisagée. S'inspirant de modèles déjà existants, comme celui du *Baltic Defence College*, qui forme les officiers des pays baltiques auxquels se joignent un certain nombre de pays, notamment des Balkans, une formation militaire commune par le biais d'une Académie Militaire Africaine (du niveau l'enseignement militaire supérieur) serait certainement une solution d'avenir pour ces pays.

34/ La dimension militaire de ces évolutions.

Au terme de cette analyse, il convient maintenant d'en tirer les conséquences purement militaires, notamment sur les forces françaises. Nous avons vu combien le cadre général d'emploi des forces avait évolué. Il s'agit maintenant de voir les conséquences sur les forces elles mêmes.

341/ Impliquer davantage l'Union européenne.

3411/ L'Union européenne et l'Afrique.

L'Union européenne a concentré ses efforts sur l'élargissement à l'Est et la stabilité dans les pays de l'ex bloc soviétique, ce qui explique au moins en partie son éloignement des questions africaines. Notons, à titre d'exemple, que sur cinq représentants spéciaux de l'Union

⁸⁰ Audition du général Henri Bentégeat, chef d'état-major des armées, sur la situation en Côte d'Ivoire, devant la commission de la défense nationale et des forces armées, compte-rendu n° 26, Assemblée nationale, 21 janvier 2003, Site Internet de l'Assemblée nationale www.assemblee-nationale.fr/cr-cdef/02-03/0203026.asp

européenne pour la PESC (politique étrangère de sécurité commune), un seul est attaché au continent africain (il s'agit du représentant spécial pour la région des grands lacs) tandis que deux ont en charge la région des Balkans. Tel est vraisemblablement l'origine des difficultés que rencontre la France pour intéresser l'Union Européenne aux problèmes africains. Le peu de retentissement des sommets Union / Afrique, comparés aux sommets France / Afrique, en constitue la meilleure illustration.

Pourtant, quelques signes reflètent une évolution, traduisant un regain d'intérêt de l'Union Européenne pour la sécurité et la stabilité en Afrique :

- l'opération ARTEMIS, déclenchée en juin 2003 en ITURI, a été conduite par l'Union européenne, la France étant nation cadre. Même si le volume des forces engagées était modeste (1500 hommes), cela marque une certaine volonté de l'Union Européenne de s'engager davantage sur le continent africain.
- en matière de financement, il importe de noter l'adoption, le 17 novembre 2003, par le conseil des ministres « affaires générales – relations extérieures » de l'Union Européenne de « facilité de paix », permettant le financement de capacités africaines de maintien de la paix.

Ces quelques signes restent néanmoins encore insuffisants. Au moment où la France recherche des pays donateurs dans le cadre du concept RECAMP, on peut s'interroger sur « l'opportunité d'un dispositif RECAMP proprement européen ⁸¹ », selon l'expression même de l'ex ministre délégué à la coopération et à la francophonie. En définitive, la question est de savoir si la France saura faire entendre sa voix au sein de l'Union Européenne. Il est également à noter que pour beaucoup de pays européens, l'Afrique ne s'apparente pas souvent à un enjeu stratégique, notamment pour les pays d'Europe de l'Est et du Nord. Dès lors, impliquer l'Union Européenne dans le dispositif RECAMP risque fort de se révéler particulièrement ardu.

3412/ Vers un RECAMP européen ?

L'internationalisation de la résolution des conflits est une réponse appropriée aux problèmes de sécurité que connaît l'Afrique en ce début de XXIème siècle. Pour la France, il s'agit d'un moyen d'endiguer la fragmentation des Etats africains tout en évitant le risque de s'enliser elle-même dans des dynamiques ambiguës.

En tant qu'axe multinational des relations extérieures militaires françaises, RECAMP est un instrument particulièrement adapté à cette forme d'internationalisation. Il a connu un succès certain, et, des trois initiatives de renforcement de maintien de la paix nées en 1996-97⁸², c'est lui qui a le mieux survécu comme stratégie d'ensemble. RECAMP permet de lutter contre l'instabilité qui accompagne l'érosion des Etats d'Afrique. Ce concept vise à créer une habitude de coopération entre forces militaires pour la résolution des conflits, seule piste d'avenir pour l'Afrique.

L'Europe peut jouer un rôle clé d'appui à ce type de processus d'internationalisation. En effet, d'une part, les institutions européennes jouissent d'une masse financière très importante à

⁸¹ WILTZER Pierre-André, article de la revue « défense nationale » intitulé « Sécurité collective et développement en Afrique », décembre 2003.

⁸² African Crisis Response Initiative (aujourd'hui African Contingency Training Assistance), et British Military Advisory and Training Team, et bien sûr RECAMP.

investir en Afrique, et, d'autre part, elles constituent le meilleur pôle de coordination avec les alliés occidentaux. Enfin, l'Union Européenne est la seule à proposer des solutions globales, c'est-à-dire civile et militaire aux crises auxquelles elle est confrontée.

Les trois priorités de RECAMP, - une approche africaine sous-régionale, une planification ouverte et multinationale, une mise à disposition de ressources importantes – sont de nature à convaincre d'autres partenaires à y adhérer. En suscitant ces adhésions, RECAMP pourrait pérenniser et étendre ses acquis, qui seraient alors traduits en termes d'objectifs communs et de ressources accrues.

Les appuis dans le cadre intergouvernemental.

Le Conseil Européen est le premier lieu de concertation où une extension européenne de RECAMP pourrait être discutée. Malheureusement, le contexte institutionnel actuel de l'Europe, ainsi que son manque de cohésion politique (que l'on peut observer dans ses relations avec l'OTAN ou à travers les ajustements de la PESC) rendent le Conseil européen bien peu efficace dans ce domaine.

Pourtant, aux yeux des états membres, l'Afrique apparaît comme peu concernée par les tensions intra-européennes qui se font jour ailleurs. Son pouvoir d'attraction se tient dans l'opportunité qu'elle présente d'un investissement généreux et désintéressé, visible du grand public. Même si les Etats membres sont plus occupés à des opérations extérieures ailleurs qu'en Afrique, ils se sentent de plus en plus prêts à s'y impliquer. La France, qui peut faire valoir sa facilité d'intervention et son expérience en Afrique, a donc ici un rôle de meneur potentiel à jouer.

La Grande-Bretagne, qui a développé le concept original des « *Africa Conflict Prevention Pools*⁸³ » est le partenaire le mieux à même de soutenir la France à moyen terme. La stratégie britannique repose sur trois piliers relativement proches des axes d'approche français :

- Appui à la mise sur pied d'une réelle capacité de gestion de crise africaine,
- Prévention des conflits et aide à la reconstruction dans un certain nombre de zones, définies par les autorités britanniques (Corne de l'Afrique, région des Grands Lacs,...),
- Aide à la réforme du secteur de la sécurité en Afrique.

Cette stratégie reste cependant relativement floue et pragmatique, son approche dépendant beaucoup de ses relations bilatérales avec certains pays africains, ainsi que de sa volonté continue de contribuer à la stabilité et à la réduction de la pauvreté en Afrique.

Quoiqu'elle manque d'expérience et de ressources à court terme, l'Allemagne pourrait être une alliée plus solide, si elle était, par exemple, invitée à « parrainer » certains pays en matériels et en moyens non-militaires.

Le Danemark et la Belgique ont des attitudes opposées vis-à-vis d'une politique d'intervention européenne, mais ces deux pays soutiennent les mandats de l'ONU, et accordent la même importance à la dimension diplomatique de leur politique africaine. Il semblerait que la Belgique puisse devenir un partenaire stable de RECAMP. Le Danemark, où les ressources disponibles sont importantes, pourrait également être intéressé à participer au RECAMP, par le biais de son ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, sous l'angle de la prévention.

⁸³ Voir annexes.

Les instruments communautaires.

Même si la Commission européenne connaît encore quelques réticences à s'engager dans des opérations militaires et qu'elle souffre de lenteurs administratives, la France peut profiter de la structure très ouverte et de plus en plus motivée qu'elle offre, surtout lorsqu'il s'agit de trouver des réponses civiles aux crises africaines.

La Commission possède de nombreuses lignes budgétaires dont les financements pourraient être utilisés pour le développement institutionnel multilatéral, la réforme du secteur de sécurité et en soutien à la gouvernance, ou aux programmes de reconstruction et de sortie de crise. L'on pourrait citer en particulier le mécanisme de réaction rapide (*Rapid Reaction Mechanism*)⁸⁴. Ce mécanisme est a été défini pour permettre à la Communauté de réagir dans l'urgence aux besoins de pays menaces de catastrophes technologiques ou naturelles ou d'instabilités politiques. Il n'y a pas de restriction à son champ d'application géographique. Son budget pour 2005 a atteint 30 millions d'euros. On note aussi les lignes de réhabilitation et le Fond européen de développement. Chacune de ces trois possibilités a ses avantages et ses inconvénients propres : faibles ressources pour le premier, lenteur administrative pour les deux autres (un an d'attente au minimum après les prises de décision), cadres rigides de planification pour le dernier.

Par ailleurs, la Commission semble s'orienter de plus en plus vers le soutien aux organismes de sécurité et aux opérations de maintien de la paix. Dans une optique de développement des capacités, elle peut représenter un appui non négligeable, auquel son mandat, quitte à être judicieusement appuyé au niveau des comités des Etats membres, se prête parfaitement.

Des voies possibles.

Etablir un programme pluriannuel.

En concertation avec le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Défense devrait formuler un programme pluriannuel comprenant des objectifs clairs : le sous-régionalisme, le renforcement des capacités et l'ouverture sont compatibles avec les objectifs des partenaires européens de la France. Il leur serait difficile de refuser le programme proposé sous RECAMP. En effet, jusqu'à maintenant, peu d'Etats ont su se placer à un niveau aussi clairement multilatéral sur le continent africain.

Les objectifs actuels doivent être complétés d'objectifs nouveaux plus compatibles avec les sources habituelles de financement de partenaires européens ou de la Commission. On pourra ranger dans ce domaine la réforme du secteur de sécurité, la gouvernance régionale assurée par le biais de régulations de crises sous mandat multinational, et enfin, la prévention des conflits conçue comme action de renforcement des capacités de la paix.

Il faut élaborer un programme auquel les partenaires européens possibles pourraient aisément participer. Pour ce faire, il serait judicieux d'élaborer des textes et des documents qui présentent le programme de manière compréhensible, afin de toucher un public large et, en premier lieu, les ministères de la coopération – ou leurs équivalents - des pays les moins présents militairement en Afrique. Ces textes devraient clarifier la place du programme par rapport à une coopération française restée très bilatérale, et à des organismes sous-régionaux émergents en Afrique.

⁸⁴ Voir annexes.

Quant à la planification des manœuvres, il semblerait opportun d'y associer systématiquement les pays les plus motivés (Belgique,...) en leur donnant un certain droit de parole sur le choix des régions prioritaires et sur les scénarios d'intervention. De plus, des réunions d'informations pourraient être envisagées dans les pays concernés ainsi qu'à Bruxelles, au sein du Groupe Afrique qui gère le Fond Européen de développement de la Commission.

De même, il serait utile d'intégrer dans les « capacités » que RECAMP est destiné à renforcer des structures multilatérales, en particulier les cellules de planification et de ressources militaires. Ceci permettrait à RECAMP de consacrer son action à développer, en s'inscrivant dans le long terme, les services des organismes sous-régionaux, qui connaissent des problèmes chroniques de sous-équipements et de manque d'expertise.

Cet élargissement implique à la fois une vision pluriannuelle de l'action de RECAMP et une coordination efficace avec les pays appelés à y participer. La volonté de s'engager dans cette voie dépend des priorités politiques de la France. Il semble en tout cas judicieux d'identifier d'une part les pays susceptibles de jouer, au sein de RECAMP, un rôle plutôt bilatéral de parrainage et d'appui en moyens (Belgique, Allemagne, Commission) et d'autre part, des contributeurs dont les objectifs de développement pourraient être encouragés et aidés à s'investir dans le développement des compétences militaires africaines en matière de gestion des conflits et, en particulier là où la France a pu remarquer des failles lors des opérations récentes au Sierra Leone, en Côte d'Ivoire et au Congo.

Une plus grande visibilité de RECAMP.

Il s'agit par ailleurs de renforcer la visibilité et la présence matérielle du programme RECAMP en Europe. RECAMP doit s'appuyer sur un dispositif renouvelé. Celui-ci doit avoir deux niveaux, en premier lieu en France. Le réseau des attachés de défense en Europe, la Représentation française auprès de l'Union européenne et les ambassades et missions de coopération dans les pays amenés à coopérer, doivent être sensibilisés au lien croissant entre le développement de l'Afrique et la gestion africaine des crises. Ils doivent être tenus informés de l'évolution du programme comme manifestation de ce lien.

Des liens doivent être tissés lors d'initiatives régionales. La Coopération française pourrait participer par exemple, en coopération avec d'autres pays donateurs, à des missions conjointes d'évaluation des besoins en planification et logistique des organismes sous-régionaux. Les liens entre les délégations de la Commission et les ambassades doivent être mis à profit en vue d'obtenir des informations sur les programmes nationaux ou régionaux en cours dans les pays concernés, et d'identifier des projets possibles servant à la fois RECAMP et le développement.

La représentation française à Bruxelles doit être informée de l'utilisation possible de certaines lignes budgétaires spécialisées pour créer une série de projets européens qui complètent et prolongent les effets de RECAMP. Ces initiatives ne doivent pas être présentées comme françaises, mais bien pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire un renforcement des efforts fournis par les Africains en faveur de la prévention des crises.

Le dispositif doit s'ancrer en Afrique. Il est pertinent de concevoir RECAMP non plus seulement comme une initiative française ouverte au continent, mais aussi comme la contribution faite par la France à des programmes sous-régionaux africains. Les interventions récentes en Côte d'Ivoire et au Libéria, ainsi qu'en République démocratique du Congo et au

Burundi, ou les missions d'observations au Soudan, laissent à penser que nous assistons à la gestation de structures africaines plus permanentes, voir à de nouveaux concepts de maintien de la paix. RECAMP deviendra dans cette perspective un outil subordonné à la construction d'un régime international régulateur de crises. Cette tendance pourrait être encouragée.

Créer deux nouveaux outils au profit de RECAMP.

Enfin, il semble souhaitable de créer deux nouveaux outils permettant de développer le programme RECAMP auprès de nos partenaires européens : l'un comme source de financement interministérielle et l'autre comme réseau d'organismes oeuvrant dans le champ civilo-militaire. En effet, il existe deux outils que la France pourrait chercher à promouvoir, et pour lesquels elle est mieux placée que ces partenaires. Le premier consisterait en la création d'un fond de financement co-géré par le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Défense, sur le modèle des « *Conflicts Prevention Pools* ». Ceci n'impliquerait que deux partenaires ministériels et pourrait être mis en lien avec une stratégie à long terme de contribution à la stabilité en Afrique.

Les actions financées sur ce fond pourraient être placées sous le mandat du Plan d'action du G8 pour l'Afrique, qui bénéficie d'une grande légitimité internationale (il a en effet été accepté par les Etats-Unis et a créé des liens avec le NEPAD). Ce mandat pourrait servir de base à des projets de démobilisation, de reconstruction, de formation, ou tout simplement d'observation. La France pourrait ici s'engager de façon stratégique là où peu de partenaires ont le mandat ou les capacités ou simplement la volonté de la faire.

L'autre outil dont la France pourrait se doter consisterait à développer le volet civil, au sein des opérations de gestion de crise : dans l'apprentissage offert dans les formations RECAMP, en établissant des liens avec certains organismes ou réseaux professionnels, ou au cours des manœuvres sur le terrain. Les crises qui ont secoué l'Afrique ont montré combien il était nécessaire de lier les interventions militaires et diplomatiques et de bien connaître les ressources associatives et commerciales qui peuvent se présenter pour résoudre des problèmes spécifiques. Il faudrait dans un premier temps accomplir un audit ou organiser un retour d'expériences acquises dans le cadre d'opérations de maintien de la paix pour jauger le potentiel d'organismes qui existent et avec lesquels cultiver des contacts. Il semblerait judicieux ensuite de chercher à nourrir un réseau d'institutions collaboratrices entre RECAMP et les populations. Le processus d'internationalisation des crises que la France souhaite développer en Afrique pour y résoudre les problèmes émergents sont tout à fait compatibles avec une approche globale qui intègre différentes politiques civiles et humanitaires.

342/ L'internationalisation des actions.

Parallèlement à cette volonté française d'européaniser le concept RECAMP, il est à noter que le nombre d'acteurs parties prenantes aux opérations en Afrique est croissant. De sorte qu'on assiste à une réelle internationalisation des actions conduites sur le continent. C'est tout particulièrement le cas des compagnies privées de sécurité, de l'arrivée des Etats-Unis dans le jeu africain au travers de la coalition pour la « *global war on terror* » (GWOT⁸⁵) ou de coalitions plus circonstancielles, notamment lors des opérations d'évacuations de ressortissants.

⁸⁵ Ou guerre contre la terreur.

3421/ Les compagnies de sécurité privées.

La réticence de beaucoup de pays à engager des forces en Afrique et l'état de déliquescence de nombreuses armées africaines a entraîné un développement très important des sociétés privées de sécurité en Afrique, vers ce que l'on a appelé la privatisation de la sécurité. Agissant dans de nombreux domaines – défense des pays aussi bien qu'ordre public -, elles sont maintenant largement incontournables dans beaucoup de cas, imposant leurs règles de fonctionnement. Principalement anglo-saxonnes, ces sociétés comme, *Executive Outcome*, *Sandline International* ou *Military Professional Ressources Inc (MPRI)*, répondent plus à une logique commerciale que politique ou humanitaire. Néanmoins, elles restent très utilisées en première ligne. A cet égard, on se remémorera le rôle joué par la société *Executive Outcome* lors des conflits du Rwanda et de la République Démocratique du Congo, notamment dans le cadre de la formation et de l'encadrement des forces combattantes. De la même façon, le chef d'état-major des armées angolais, le général De matos, a-t-il récemment confié la protection de l'une des plus grandes mines de diamants du pays à une société privée. Enfin, plus récemment, les bombardements dont ont été victimes les forces françaises de l'opération Licorne semblent bien avoir été le fait, au moins en partie, de pilotes mercenaires ukrainiens employés par le gouvernement du Président Gbagbo.

Le recours à des sociétés de mercenaires multiservices offrant des possibilités de « *joint venture* » dans des domaines aussi variés que l'armement, les placements financiers, les mines ou l'industrie du bois renforce encore le caractère mercantile des conflits. Est réapparue en Afrique, une forme de « commerce triangulaire » qui associe : le pillage des ressources naturelles africaines, la finance internationale par le biais des places « *offshore* » et le trafic d'armements. Ainsi en est-il au Libéria où le trafic de bois précieux ou de diamants s'expliquent largement par les capitaux nécessaires par le paiement des armements achetés par les factions ou encore en République Démocratique du Congo où les ressources minières de l'Est du pays sont largement pillées par les pays et sociétés opérant dans cette région.

Enfin, il est à noter que, au sein des Etats qui disposent d'une armée professionnelle ou qui ont l'intention de s'en doter, les soldats sont chers et rares et les puissances peu désireuses de les employer sans discrimination. Quand elles le font, c'est souvent avec l'assistance de sociétés privées auxquelles sont déléguées les tâches de soutien, d'approvisionnement, voire de sûreté des forces. Certes ce phénomène est beaucoup plus marqué sur les théâtres moyen-orientaux ou balkaniques, mais il commence à se développer sur le continent africain.

Il y a donc bien un développement de la place prise par les sociétés privées de sécurité dans le cadre des conflits africains, et ce d'autant plus que certains Etats africains les utilisent ouvertement pour des actions qu'ils ne peuvent ou ne veulent accomplir eux-mêmes, comme ce fut le cas en République de Côte d'Ivoire lors des bombardements de la base française de Bouaké en novembre 2004. Cet acteur, maintenant incontournable, doit être pris en compte dans les réflexions. En effet, quelle pourrait être, par exemple, le rôle que jouerait d'une société privée de sécurité travaillant pour le compte d'une grande compagnie pétrolière en cas de trouble dans une région et qui évacuerait d'elle-même les expatriés dont elle a la charge, sans coordination avec les autorités nationales ? Comment considérer une société privée qui travaillerait à soutenir une force rebelle menaçant nos intérêts dans telle ou telle partie du continent ? Autant de défis qui doivent pousser à une réflexion, notamment juridique, les responsables politiques et militaires.

3422/ Une présence américaine relativement récente.

Que ce soit au titre de la guerre contre le terrorisme ou en appui d'une politique énergétique offensive, les Etats-Unis ont récemment développé une politique africaine nouvelle. Sur le plan militaire, elle se traduit par une présence accrue dans l'ensemble du continent. Sans chercher la confrontation systématique avec les autorités françaises, les Etats-Unis développent leur propre politique africaine, ce qui n'est toutefois pas sans générer des tensions avec la France.

L'espace méditerranéen représente un enjeu d'importance pour Washington qui a fait siennes les doctrines des géopoliticiens de la mer. Voie incontournable, la Méditerranée constitue un ensemble des plus vastes, s'étalant du Maroc à la Turquie. Certains l'étendent, d'ailleurs, à l'Asie Centrale. Somme toute, un ensemble qui ne peut que concerner directement les préoccupations géopolitiques et géostratégiques américaines. Depuis de nombreuses années, la force militaire se décline déjà dans la région par la présence de la VIème flotte, le pré positionnement en mer d'une brigade de Marines, la multiplication d'exercices conjoints, l'aménagement consécutif de bases et de ports nord – Africains en vue de leur éventuelle utilisation en cas de conflit, et la formation de militaires aux Etats-Unis dans le cadre du programme *IMET (International Military Education and Training Program)*. Bien que disposant déjà de facilités au Maroc, en Tunisie et en Mauritanie, Washington voudrait encore renforcer sa position en installant des bases militaires dans d'autres pays.

Ainsi, les Etats-Unis aimeraient construire une base dans le Sud de l'Algérie ; laquelle serait sous la responsabilité directe et exclusive des autorités algériennes, et n'abriterait pas en permanence de forces américaines. Elle devrait être utilisée dans la cadre de la lutte contre Al Qaeda. L'ancienne route des caravanes, allant de la Libye à la Mauritanie, est en effet une zone d'intérêt potentielle pour Al Qaeda. Des pays comme la Mauritanie, le Mali, le Niger et le Tchad sont directement concernés par la lutte contre Al Qaeda. C'est pourquoi les Etats-Unis ont lancé l'Initiative Pan Sahel qui vise à fédérer les actions conduites dans la bande Nord de la zone sahélienne.

Cette initiative consiste en un partenariat entre les Etats-Unis et ces pays, portant sur la formation de militaires et encourageant la coopération sahélo maghrébine en matière de lutte contre le terrorisme. Ce programme, achevé en 2004 et représentant un investissement de 7,5 millions de dollars a été l'occasion d'une remise à niveau générale des forces armées de ces pays. Ce type de partenariat a servi de modèle et a été remis en œuvre par les Etats-Unis notamment au Gabon, au Nigeria et au Rwanda.

La présence américaine ne s'arrête cependant pas là. Afin de mieux contrôler le prolongement stratégique de la péninsule arabique que représente la Corne de l'Afrique et ses voies maritimes, les Etats-Unis sont aujourd'hui présents militairement à Djibouti. En octobre 2002, Washington y a déployé le *CJTF-HOA (Combined Joint Task Force- Horn of Africa)* afin de lutter contre le terrorisme et d'améliorer la sécurité en Ethiopie, en Erythrée, au Soudan, au Kenya, en Somalie, au Yémen, en Mer Rouge, dans le Golfe d'Aden et dans l'Océan Indien.

Les Etats-Unis ont également des vues sur l'île de Socotra, propriété du Yémen située à quelques 400 kilomètres de ses côtes. Stratégique, elle est faiblement habitée et peut être ainsi facilement sécurisée. L'île pourrait, en outre, se présenter comme une heureuse alternative à la présence américaine –sans cesse contestée – dans le Golfe.

Le soutien aux initiatives régionales

Depuis l'échec en Somalie, les Américains demeurent toutefois réticents à l'envoi de forces militaires dans des guerres civiles et ethniques. Favorisant les initiatives régionales, ils ont créé l'*ACRI (African Crisis Response Initiative)* – rebaptisé depuis l'*ACOTA (African Contingency Operations for Training and Assistance)* -, équivalent américain du concept français de RECAMP, et l'*ACSS (African Center for Strategic Studies)*. Ils apportent également des ressources et un apport logistique aux forces de maintien de la paix de l'Union Africaine et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Enfin ils sont parvenus à convaincre les chefs d'Etat et de gouvernement du G8 de soutenir leur proposition du *Global Peace Operations Initiative*. Cette dernière propose d'organiser et de financer la formation de quelques 75000 soldats du monde entier – principalement issus du continent africain- d'ici à 2010. Ils visent également à équiper certains d'entre eux pour accélérer l'exécution d'opérations de maintien de la paix dans les pays qui en auront besoin, notamment des opérations effectuées sous la direction de l'ONU dans les pays africains.

Ainsi, les Etats-Unis sont-ils donc bien présents sur le continent. Mais au-delà de cette politique globale, il reste des moments où des coalitions plus circonstancielles se forment.

En conclusion, on peut dire que la réélection du Président Bush a été accueillie par l'Afrique subsaharienne au mieux avec indifférence, au pire avec scepticisme, sauf en Côte d'Ivoire où le Président Gbagbo et son camp souhaitent que le président réélu des Etats-Unis les sauve d'un face à face avec Paris.

D'une manière générale, l'Afrique subsaharienne n'occupe pas une grande place dans les préoccupations américaines et il est très difficile de déterminer avec précision les contours d'un dessein des Etats-Unis pour l'Afrique subsaharienne tant les trois grandes catégories d'acteurs que sont l'administration d'Etat, les opérateurs économiques et les « lobbyistes » ont des objectifs différents. Par rapport à l'exemple français, les questions africaines ne constituent pas une politique homogène pour les Etats-Unis. En revanche, toutes les opportunités qui peuvent servir les intérêts supérieurs des Etats-Unis sont saisies et exploitées au travers des différents programmes à forte visibilité évoqués ci-dessus.

En revanche, une Amérique victorieuse sur l'Irak et décidée à éliminer les « zones grises » de la planète pouvant représenter des menaces potentielles pour sa sécurité, pourrait éventuellement s'attaquer à celles présentes sur le sous-continent en cherchant à entraîner la communauté internationale dans son sillage ou tout au moins ses alliés traditionnels. A cet égard, Condoleeza Rice a cité le Zimbabwe parmi les « postes avancés de la tyrannie » lors de son discours d'investiture au rang de Secrétaire d'Etat.

3423/ Des coalitions circonstancielles.

Enfin, des coalitions de circonstances sont parfois réunies autour de missions particulières. Dans la plupart des cas, il s'agit d'opérations d'évacuation de ressortissants pour lesquelles les grands pays occidentaux ont pratiquement tous développé soit un concept purement national, soit des accords entre pays comme c'est le cas entre l'Espagne et la France pour les ressortissants espagnols de Guinée. On trouve ainsi le PIA 03.351 en France, le *JWP 3-51 on NEO* de la Grande-Bretagne, le *EU NEO planning manual* de l'Union Européenne ou encore le *AJP-3.4.2* de l'OTAN. Loin d'avoir le caractère quasi-permanent que peut avoir la

coalition contre le terrorisme, ces regroupements de pays se font et se défont dès la mission accomplie.

Parallèlement, certaines causes peuvent déclencher la formation de coalition de circonstance comme cela a été le cas en Ituri (République Démocratique de Congo) en 2003, opération évoquée plus haut, ou dans le Sud du Soudan comme cela est le cas actuellement.

Que ce soit sous la forme des sociétés privées de sécurité, de l'arrivée des Etats-Unis sur ce continent ou de la formation de coalition de circonstance, les acteurs sont de plus en plus nombreux dans les affaires militaires en Afrique. L'ensemble de ces facteurs n'est pas sans conséquence sur la politique militaire française.

343/ La présence de troupes françaises en Afrique : le plan de Saqui de Sannes et ses conséquences.

Il semble donc que la présence militaire française en Afrique doive évoluer pour s'adapter à l'ensemble de ces nouveaux facteurs. Sans remettre en cause les résultats de la présence militaire française en Afrique, interrompue depuis plus de trois siècles, il faut reconnaître que le caractère parfois « paternaliste » de cette présence doit changer et évoluer vers une relation d'égal à égal, reposant sur des projets communs et partagés, plutôt que sur une assistance systématique. Cette évolution nécessaire touche, d'une part, au système de commandement et aux zones de responsabilités des différentes autorités et acteurs et, d'autre part, aux forces elles-mêmes ainsi qu'à la nature de leurs déploiements.

3431/ Une nouvelle architecture de commandement.

La volonté africaine, certes relative et non partagée par tous, de prendre en main sa destinée et la montée en puissance des organisations sous-régionales de sécurité doit pousser la France à adapter son dispositif, et surtout l'architecture de commandement de ses forces : c'est l'objet du plan proposé en 2004 par le général de Saqui de Sannes, alors chargé de mission auprès du Chef d'Etat-major des Armées.

L'idée centrale de ce plan est de « proposer un dispositif homogène s'appuyant sur les organisations sous-régionales. Chacune des quatre aurait un officier général français comme correspondant militaire et pourrait s'appuyer, en terme de formation et d'entraînement, sur un état-major interarmées et un centre d'aguerrissement outre-mer, alors qu'aujourd'hui les deux régions majoritairement francophones et donc prioritaires pour nous en matière de prévention des crises, n'ont comme correspondant que des colonels (capitaine de vaisseau à Dakar, colonel à Libreville) »⁸⁶.

Dès lors, la coopération serait plus aisée à mettre en œuvre entre les forces françaises permanentes et les forces africaines de la sous-région considérée. En outre, la mise en place d'un officier de liaison de la force sous-régionale africaine et d'officiers européens appartenant à des pays anciennement présents dans la région (Britanniques, Portugais,...) améliorerait sans conteste ces actions. Enfin, l'élargissement des zones de responsabilités des généraux

⁸⁶ Général de Saqui de Sannes.

commandant aux pays nord-africains naturellement ou potentiellement concernés par les sous-régions compléterait ce dispositif. Ainsi, le général commandant les Forces Françaises du Cap Vert (FFCV) se verrait-il confier la Mauritanie (ancien pays de la CEDEAO), celui commandant les Forces Françaises de Djibouti (FFDj) l'Egypte et, enfin, celui des Forces Françaises du Gabon, la Libye (respectant l'axe Tchad - Libye).

Ce nouveau découpage des zones de responsabilité des commandements supérieurs n'est pas sans conséquence sur les actions conduites par les forces prépositionnées et sur l'organisation générale des éléments français : l'ouverture de la coopération à des pays anglophones et/ou lusophones et une réorganisation de la chaîne des attachés de défense se doivent être envisagées.

De fait, les officiers généraux commandants supérieurs ayant désormais des responsabilités dans chacune des quatre sous-régions, la sphère d'influence française va donc être amenée à s'étendre à d'anciennes colonies anglophones ou lusophones. Dès lors, les actions de coopérations conduites par les forces prépositionnées doivent pouvoir être conduites de la même façon dans ces pays que dans les anciens pays du « pré carré ».

Par ailleurs, le réseau des attachés de défense doit également s'adapter à cette réorganisation. Le développement du sous-régionalisme, la montée en puissance des Forces Africaines en Attente et le développement du concept RECAMP confèrent aux attachés de défense un rôle accru dans leurs pays de résidence. Toutefois, afin de donner plus de cohérence aux actions conduites dans les sous-régions, il conviendrait de réorganiser le réseau des attachés de défense. Dès lors, il serait utile de les regrouper sous la direction de l'un d'entre eux, celui stationné dans le pays accueillant le COMSUP semblant le mieux placé. Ainsi, la cohérence serait-elle accrue entre les actions conduites par les forces prépositionnées, les coopérants et les armées locales.

3432/ Vers un rééquilibrage entre forces prépositionnées et forces permanentes.

Parallèlement à cette évolution des structures de commandement, le schéma de déploiement des forces françaises doit, lui aussi, s'adapter. De fait, il doit être la traduction de la nouvelle politique militaire française en Afrique. Cette volonté de réorientation vers une logique de collaboration plus que d'assistance, peut se traduire par un dispositif reposant davantage sur des personnels tournants que sur des personnels permanents. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause le bien fondé des bases militaires dont la France tire grand profit, et dont l'utilité et la pertinence nous ont été rappelées par le discours du Président Jacques Chirac lors de sa visite à l'Île Longue le 19 janvier 2006⁸⁷. Il s'agit seulement d'adapter notre dispositif aux exigences de la période actuelle. L'arrivée de certains matériels de projections stratégiques, comme l'avion de transport stratégique A400 ou le BPC (Bâtiment de Projection et de Commandement), et les besoins en troupes générés par la multiplication de théâtres non africains (Afghanistan, Balkans, Haïti,...) nous oblige à revoir l'équilibre qui pouvait exister entre projection et prévention. A une époque où les régimes politiques africains peuvent apparaître particulièrement fragiles, il s'agit enfin de préserver notre liberté d'action en ne laissant pas nos troupes politiquement « otages »

⁸⁷ « Elle (la prévention) passe aussi par toute une gamme de postures relevant des domaines de la défense et de la sécurité, au premier rang desquelles se trouvent les forces prépositionnées » (J. Chirac, Discours de l'Île Longue, 19 janvier 2006).

de responsables politiques locaux. L'action de la France doit préserver sa réversibilité, par une mobilité des forces sur l'ensemble du continent.

Un nouveau dispositif en Afrique subsaharienne, reposant sur la brigade interarmes peut donc être développé. Après en avoir brossé les principes généraux, nous en décrirons successivement le volet « forces projetées » puis le volet « forces permanentes ».

Afin de faire face aux défis à venir, les forces doivent être réorganisées en fonction des deux grands types de missions qu'elles auront à remplir : d'une part, des missions d'intervention pour des forces en missions de courte durée et, d'autre part, des missions de présence ou de souveraineté pour des forces permanentes. Les forces projetées, consistant en deux brigades interarmes projetées l'une sur la façade Ouest de l'Afrique et l'autre sur la façade Est, auraient pour mission d'être prêtes à se déployer sur des théâtres d'opérations potentiels. Les forces permanentes, d'un format beaucoup plus réduit que le format actuel, auraient pour missions d'une part la préparation de l'engagement et de l'entraînement des forces projetées, et d'autre part, le maintien de l'expertise africaine et des bonnes relations avec les pays de stationnement, c'est à dire l'ensemble des actions de coopération, de développement et de liaison avec les forces armées locales.

Les forces projetées sont donc bien des réserves opérationnelles se préparant à être engagées tout en perfectionnant leur entraînement interarmes et interarmées. Il s'agit de pré positionner de grandes unités organiques, dans les différentes garnisons dont la France bénéficie actuellement, sur une structure de base qui serait celle du GTIA⁸⁸. Deux brigades inter armes sont nécessaires pour occuper l'ensemble des garnisons tenues jusque là par les forces stationnées en Afrique. Ce dispositif pourrait être:

- Une brigade (avec son général commandant, ses appuis, sa logistique et son état-major) basée à Djibouti avec deux de ses GTIA (un d'infanterie et un blindé roue canon). Un dernier GTIA serait basé à la Réunion⁸⁹. La zone d'intérêt de cette brigade comprendrait les zones de responsabilité de l'IGAD et de la SADC.
- Une autre brigade (mêmes structures) basée au Sénégal avec un de ses GTIA. Cette brigade en aurait un autre (roue canon) à N'Djamena et un dernier à Libreville⁹⁰. La zone d'intérêt de cette brigade comprendrait les zones de responsabilité de la CEDEAO et de la CEMAC.

Ces GTIA proviendraient de deux brigades interarmes déployées pour une période de six mois⁹¹. Le volume global représenté par ces deux brigades correspond globalement à celui des forces actuellement stationnées dans nos garnisons d'outre-mer. Il s'agit également de tirer le meilleur profit des opportunités d'entraînement interarmes et interarmées qu'offrent ces zones de pré déploiement, puisqu'il est raisonnable de penser que, dans un avenir proche, la situation des grandes unités en métropole ne doive pas s'améliorer franchement dans ce domaine.

⁸⁸ Groupement Tactique Interarmes.

⁸⁹ Le cas de Saint Denis est un peu particulier puisqu'il s'agit là de force de souveraineté.

⁹⁰ Un GTIA pourrait être maintenu à Abidjan, en fonction de l'évolution politique dans ce pays.

⁹¹ Il s'agit bien de missions de six mois, sans permission, le bureau finance de l'état-major de l'armée de terre ayant montré que des missions de six mois avec permission seraient plus coûteuses que des séjours de quatre mois.

l'Union Africaine, les organisations sous-régionales, l'Union Européenne, les multiples engagements des forces françaises sur d'autres continents, les restrictions de format et de budgets,... Par ailleurs, la volonté des nations africaines de prendre en main leur propre sécurité nous impose d'adapter le déploiement de nos forces, réorganisation des grands commandements et rééquilibrage entre tournants et permanents étant deux aspects de cette adaptation.

Conclusion.

Au terme de cette étude, il apparaît donc que la politique militaire en Afrique subsaharienne de la France est bien à la croisée des chemins. Héritière d'une longue tradition historique, puis d'un interventionnisme certain au cours des cinquante années passées, cette politique est maintenant marquée par la volonté d'impliquer les pays africains dans leur propre sécurité, comme en témoigne le développement rapide du programme RECAMP. Parallèlement, la France réorganise son dispositif militaire afin de mieux prendre en compte les évolutions géopolitiques sur le continent.

Cette présence n'est cependant pas uniquement le fruit d'une longue tradition historique. La France trouve dans l'Afrique un partenaire économique important, un allié diplomatique pour le moment incontournable et une justification à la place de notre pays sur la scène internationale.

Dès lors, il ne saurait être question d'abandonner l'Afrique à l'occasion d'une quelconque « réorientation » de notre politique militaire.

Dans un contexte international en complet bouleversement, la politique militaire de la France en Afrique subsaharienne doit donc poursuivre sa mue, entamée il y a maintenant plusieurs années. L'ouverture aux nations africaines, au travers de nombreux programmes de partenariats, de coopération et d'assistance plus directe, et l'implication de plus en plus importante de nos partenaires européens grâce à une « européanisation » du programme RECAMP, sont de nature à aider notre pays à poursuivre cette adaptation, initiée par la doctrine Jospin en 1997.

Alors que l'Afrique connaît d'importants problèmes de développement et que sa situation géopolitique se détériore rapidement, cette évolution est bien nécessaire. Qu'on le veuille ou non, la présence de nouveaux partenaires (puissances économiques anciennes, pays émergent, grands groupes pétroliers, organisations internationales de plus en plus présentes,...), sur le continent fait « monter les enchères » entre les pays soutenant traditionnellement le continent africain. La place de la France, qui a autant besoin de l'Afrique que l'Afrique a besoin d'elle, pourrait donc se trouver rapidement et radicalement remise en question si cet effort de rénovation de notre politique militaire n'était pas poursuivi.

En effet, alors que les moyens sont de plus en plus comptés, l'ambiguïté née de la double volonté française de développer à la fois une défense européenne effective, au sein de laquelle la France jouerait un rôle important, et une politique africaine ambitieuse pèse sur l'efficacité des actions conduites. Il est donc maintenant nécessaire soit de choisir une de ces deux politiques, soit d'avancer dans les deux directions c'est-à-dire déléguer une partie de ces ambitions politiques à des organisations déjà existantes, fautes de moyens et de ressources français disponibles. Dans le cadre de l'Union Européenne, c'est la question de la primauté à accorder à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ou à la Politique Européenne de Sécurité et de Défense dans le domaine du traitement des crises africaines qui se trouve posée. Alors que dans le cadre de sa politique africaine, la France est confrontée au défi du développement du continent et de sa capacité à prendre en main sa propre sécurité. Les organisations sous-régionales, en complément de l'Union Africaine (dont le volet sécuritaire est en cours de montée en puissance) ou du *New Economic Partnership for African Development (NEPAD)*⁹⁴ dont l'ambassadeur WILTZER soulignait en 2003 l'importance sont autant de solutions possibles.

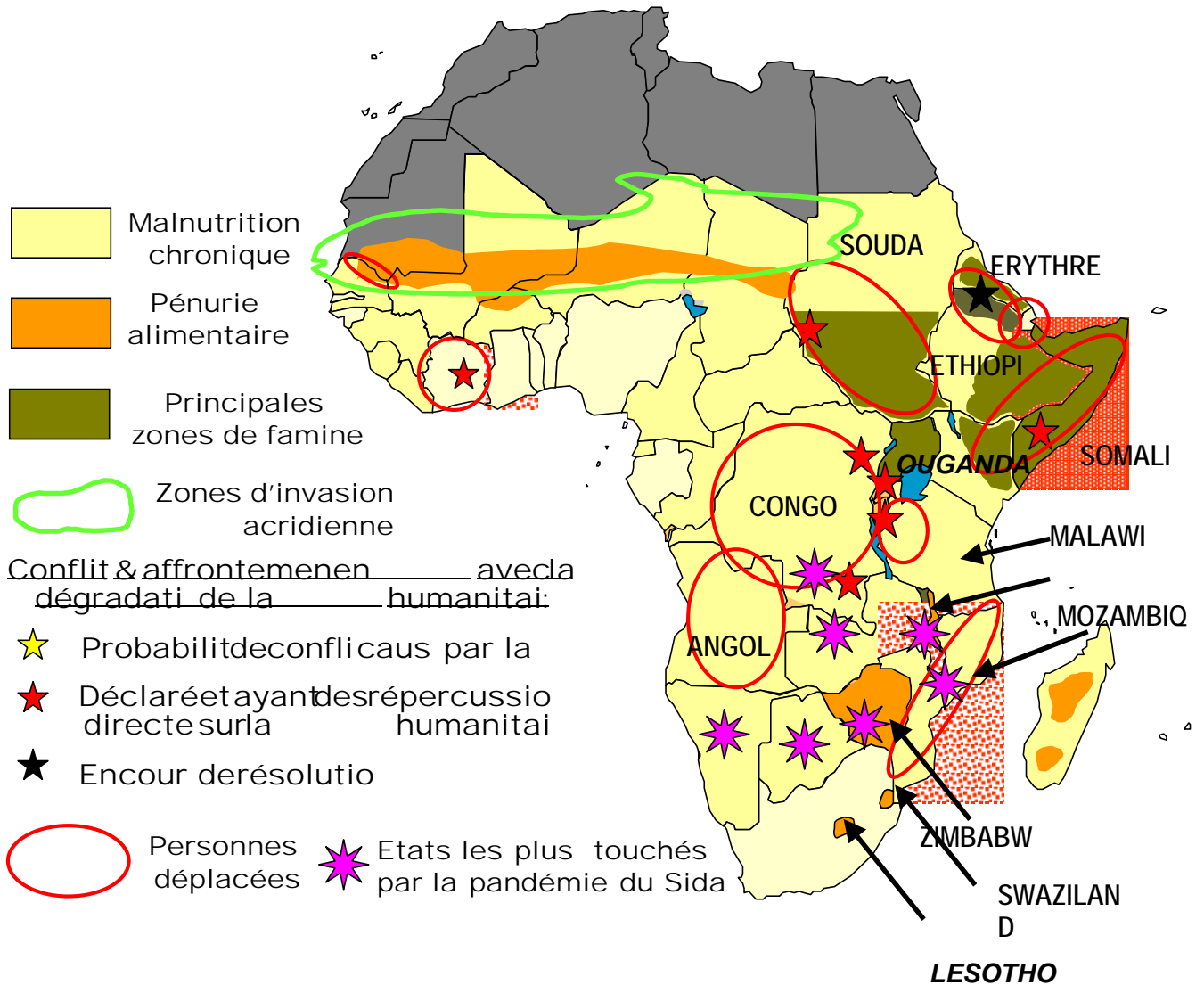
⁹⁴ Voir fiche de synthèse en annexe.

Plus qu'un choix, il s'agit maintenant pour la France de trouver un équilibre entre des différentes options politiques. En dépit de réelles tentations de le faire, le monde occidental ne règlera pas seul la question du développement, et de son corollaire la sécurité, car c'est avant tout un problème africain. Mais, par ailleurs, l'Afrique ne pourra s'en sortir sans une aide extérieure qu'elle trouvera soit auprès des anciennes puissances coloniales, soit auprès des organisations internationales, souvent contrôlées par ces mêmes pays. La politique militaire de la France doit chercher à s'inscrire dans ce vaste équilibre en perpétuelle évolution. C'est tout l'enjeu de la période actuelle.

Annexes :

1/ *Éléments cartographiques.*

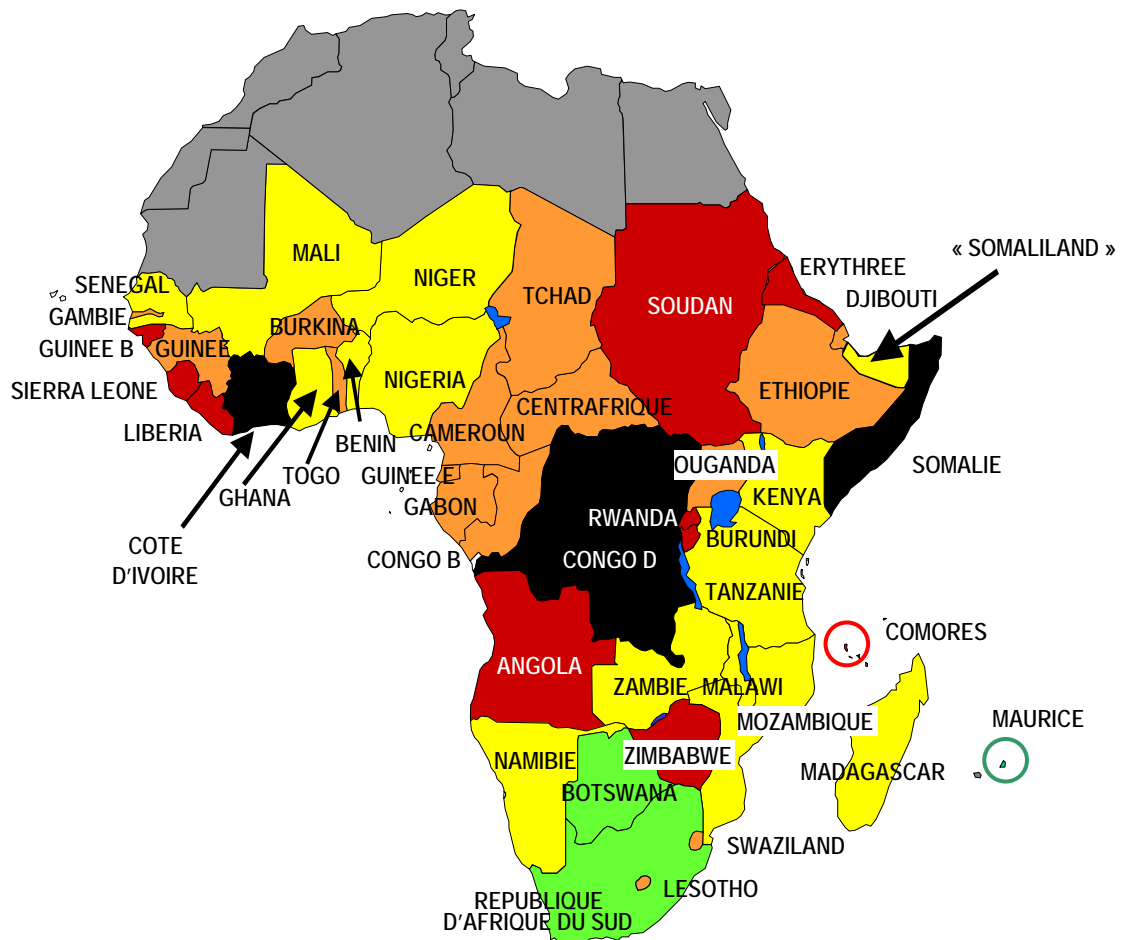
CRISES HUMANITAIRES EN AFRIQUE.



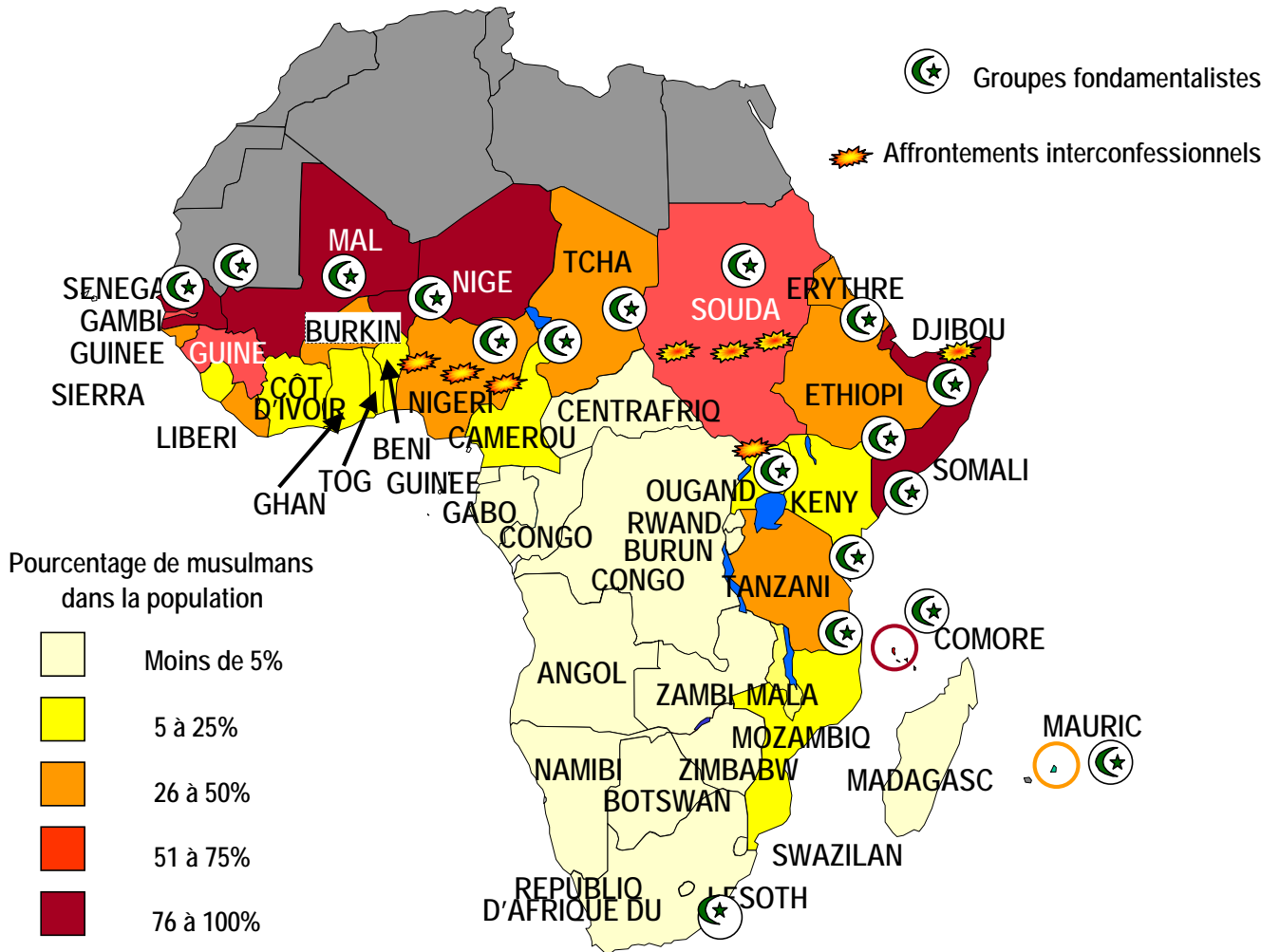
L'AFRIQUE POLITIQUE.

En 2005, l'état de la démocratie et des régimes politiques en Afrique subsaharienne pourrait être le suivant :

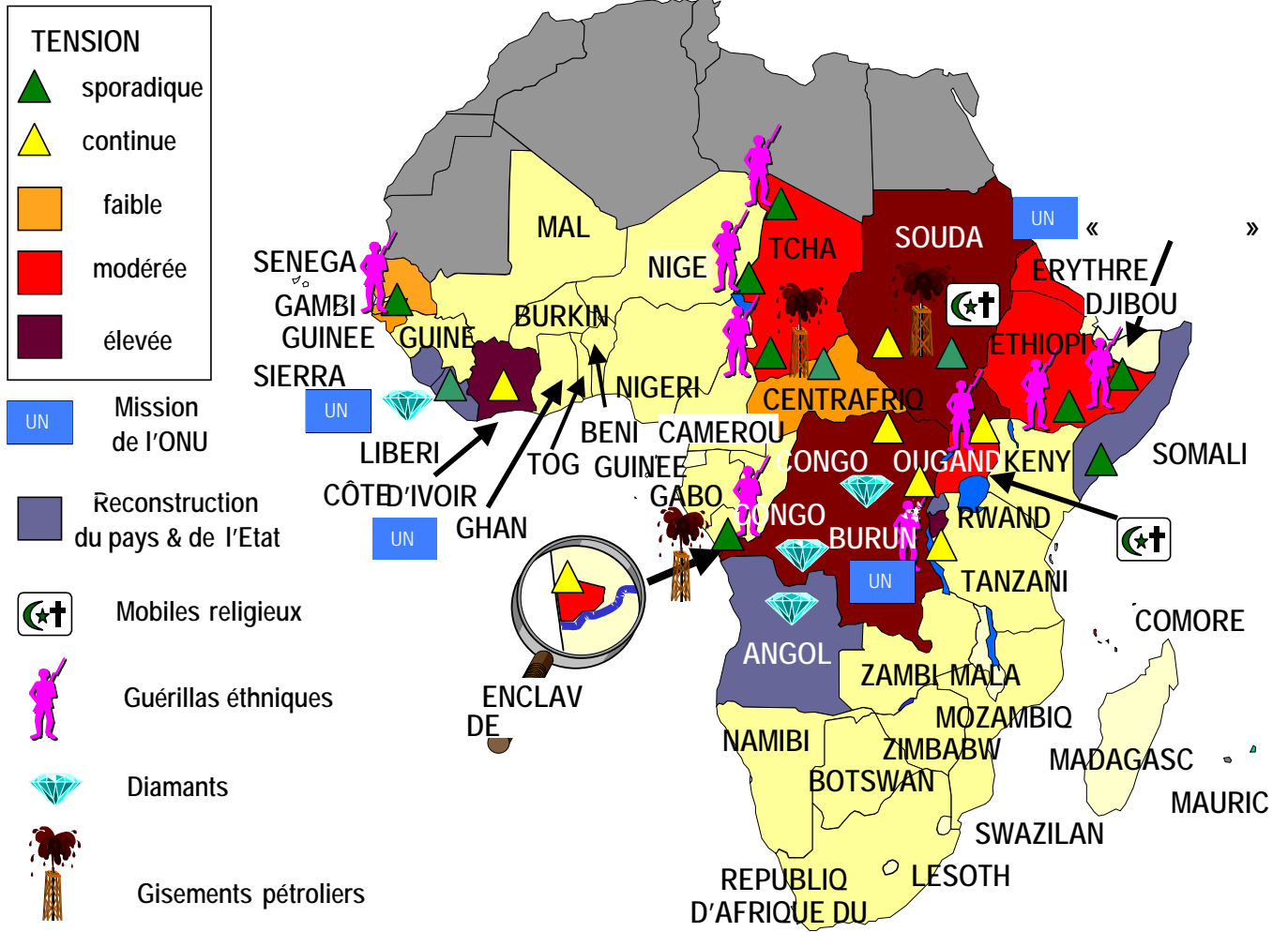
- | Régime démocratique, situation socio-politique plus ou moins équilibrée entre le marché, l'État et la société civile ;
- | Régime mis en place par un processus démocratique, plus ou moins respecté, mais subornation, plus ou moins importante, de l'espace public par des groupes sociaux ou des intérêts privés ;
- | Régime autoritaire mis en place par une apparence de processus démocratique ;
- | Régime d'exception mis en place par un coup de force ou imposé de l'extérieur ;
- | Pays en situation de guerre civile, où l'État est en crise ou n'existe pas ;



L'ISLAM EN 2005 EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE.



LES CONFLITS EN COURS AU DEBUT 2005 EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE.



Conflits ou rébellions en cours	Tendances d'évolution ⁹⁵			observations
	Amélioration	Statu-quo	détérioration	
Congo « démocratique »	Faible	Forte	Moyenne	Le processus électoral volontariste doit faire contrepoids aux fortes tentatives déstabilisatrices à l'Est.
Somalie	Moyenne	Forte	Moyenne	L'élection d'un président fait figure de dernière chance de succès du processus de paix.
Soudan (Darfour)	Faible	Faible	Forte	Les accords Nord-Sud n'ont pas d'effet d'entraînement sur la situation au Darfour.
Liberia	Très faible	Forte	Moyenne	Le élections pourraient réveiller des réflexes antagonistes toujours présents.
Angola	Moyenne	Forte	Faible	Rébellion du F.L.E.C. ⁹⁶ .
Côte d'Ivoire	Faible	Moyenne	Forte	Guerre civile ; prévalence des positions radicales
Centrafrique	Faible	Forte	Moyenne	Processus électoral respecté en dépit des rivalités ethniques.
Tchad	Faible	Faible	Forte	Guérillas ethniques ; Président contesté par ses principaux soutiens.
Sénégal	Faible	Forte	Moyenne	Accord avec M.F.D.C ⁹⁷
Congo « Brazzaville »	Forte	Faible	Très faible	Guérilla ethnique ⁹⁸ ; épuisement de la rébellion
Ouganda	Très faible	Moyenne	Faible	Cessez-le-feu avec la L.R.A ⁹⁹ non respecté.
Ethiopie	Très faible	Faible	Moyenne	Guérillas ethniques ¹⁰⁰ ; Opposition interne.

⁹⁵ En gras, la tendance dominante ;

⁹⁶ Front de Libération de l'Enclave de Cabinda ; réclame l'autonomie de l'enclave ; au centre de ses mobiles figure le contrôle de la rente pétrolière de l'enclave.

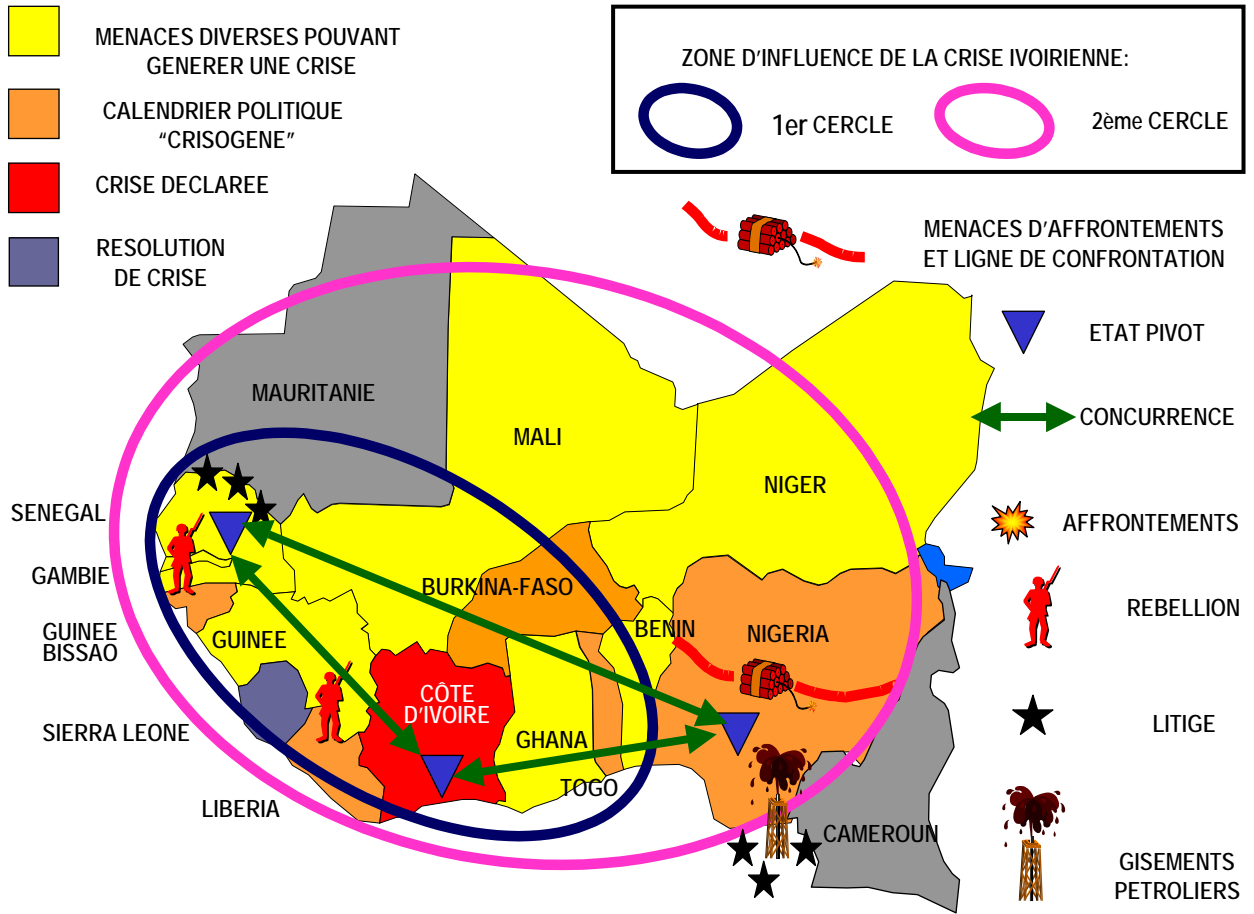
⁹⁷ Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance.

⁹⁸ « Ninja Nsilulu » du pasteur Ntoumi,

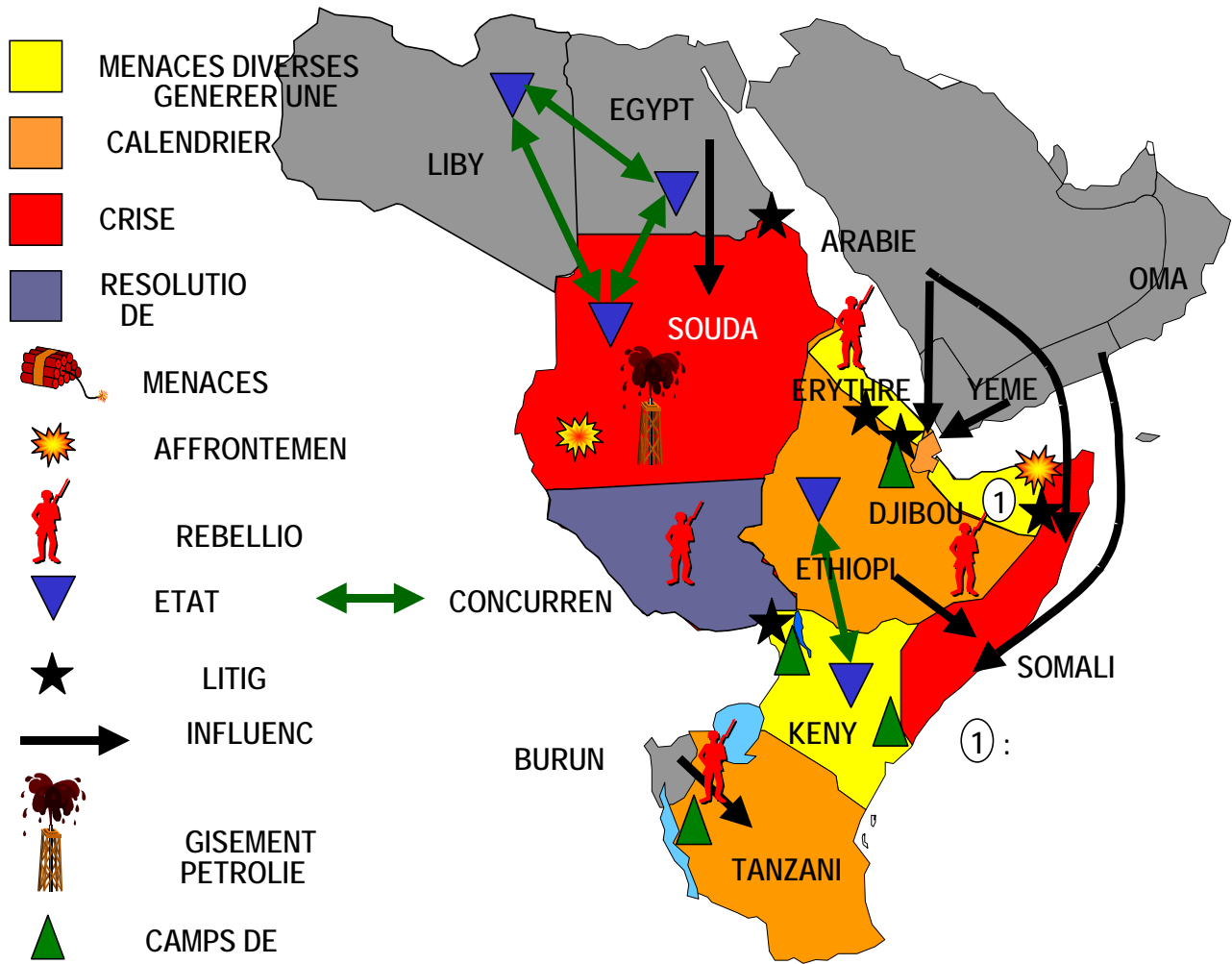
⁹⁹ Lord Resistance Army (l'Armée de la Résistance du Seigneur)

¹⁰⁰ Mouvements indépendantistes centrifuges : Oromo, Somali, Afar, etc..

L'AFRIQUE OCCIDENTALE.

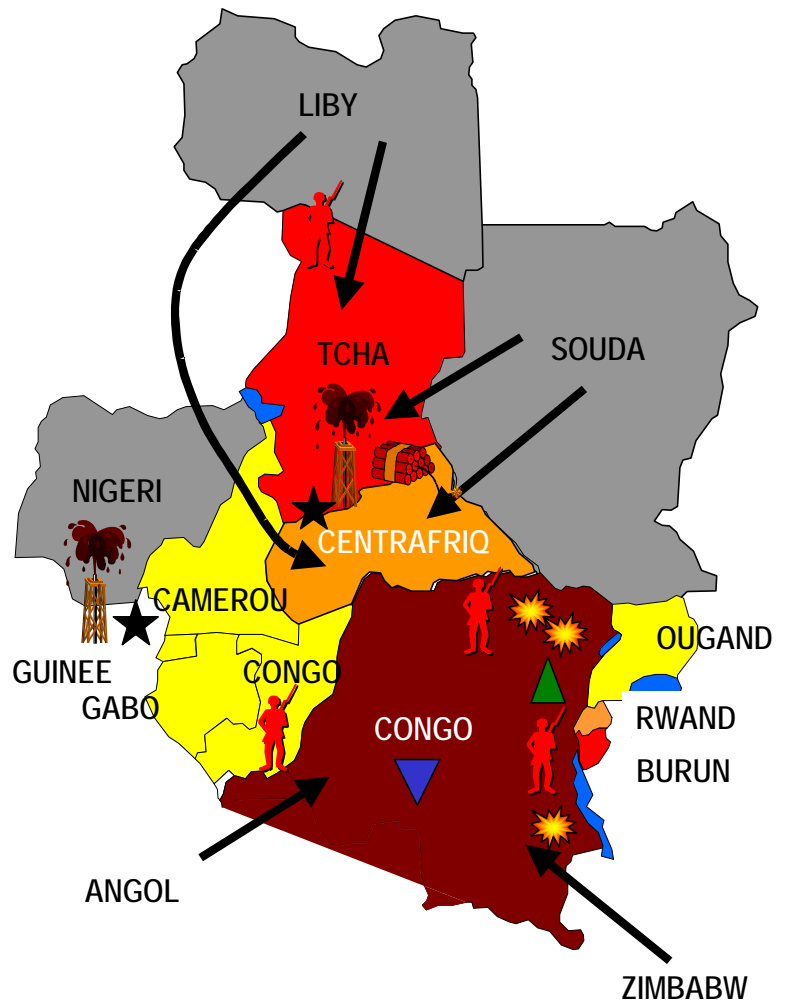


L'AFRIQUE ORIENTALE.

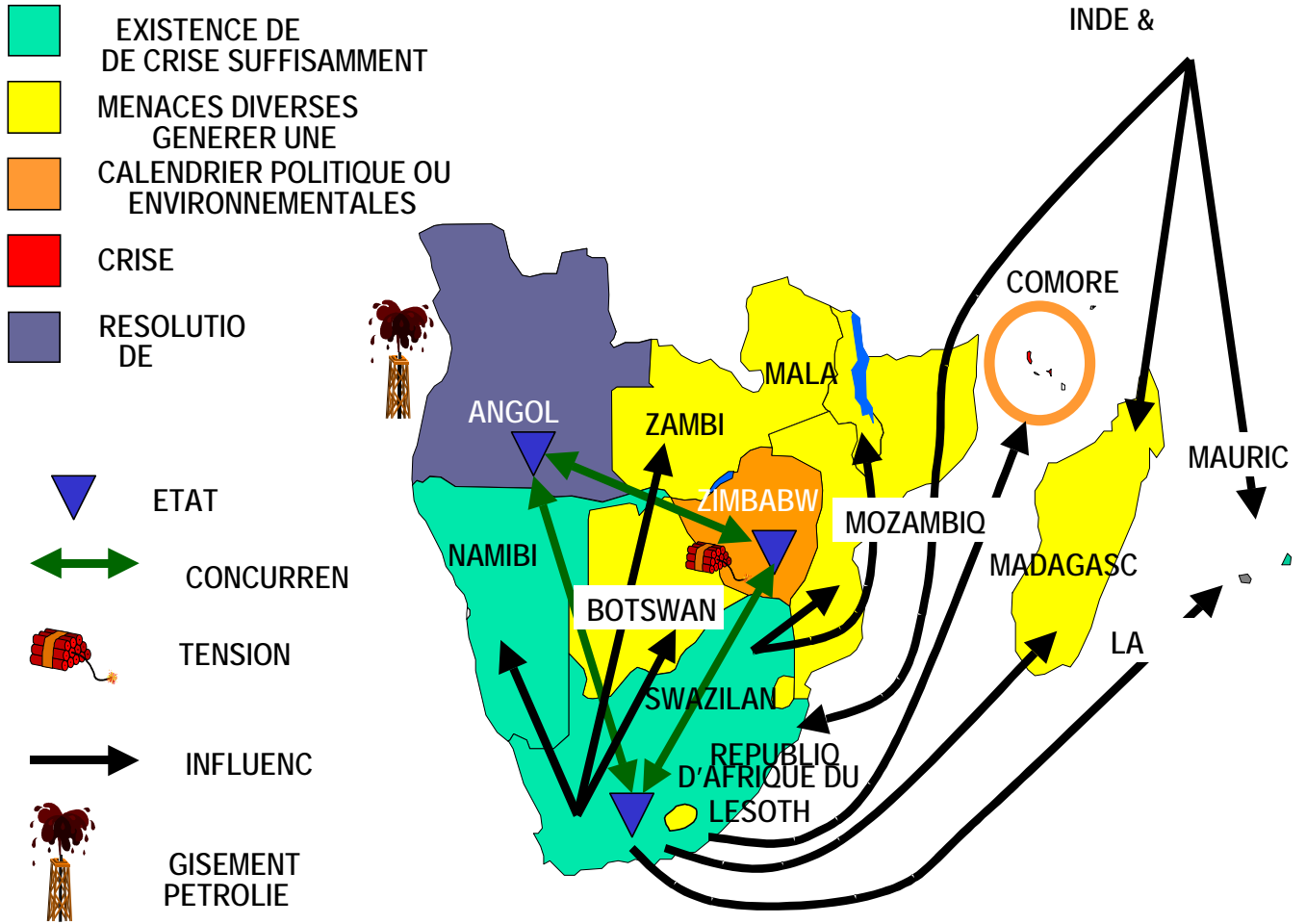


L'AFRIQUE CENTRALE.

- MENACES DIVERSES
GENERER UNE
- CALENDRIER
- CRISE
- SITUATION DE
- MENACES
- AFFRONTEMENT
- REBELLIO
- ETAT
- LITIG
- INFLUENC
- GISEMENT
PETROLIE
- CAMPS DE









L'AFRIQUE AUSTRALE.

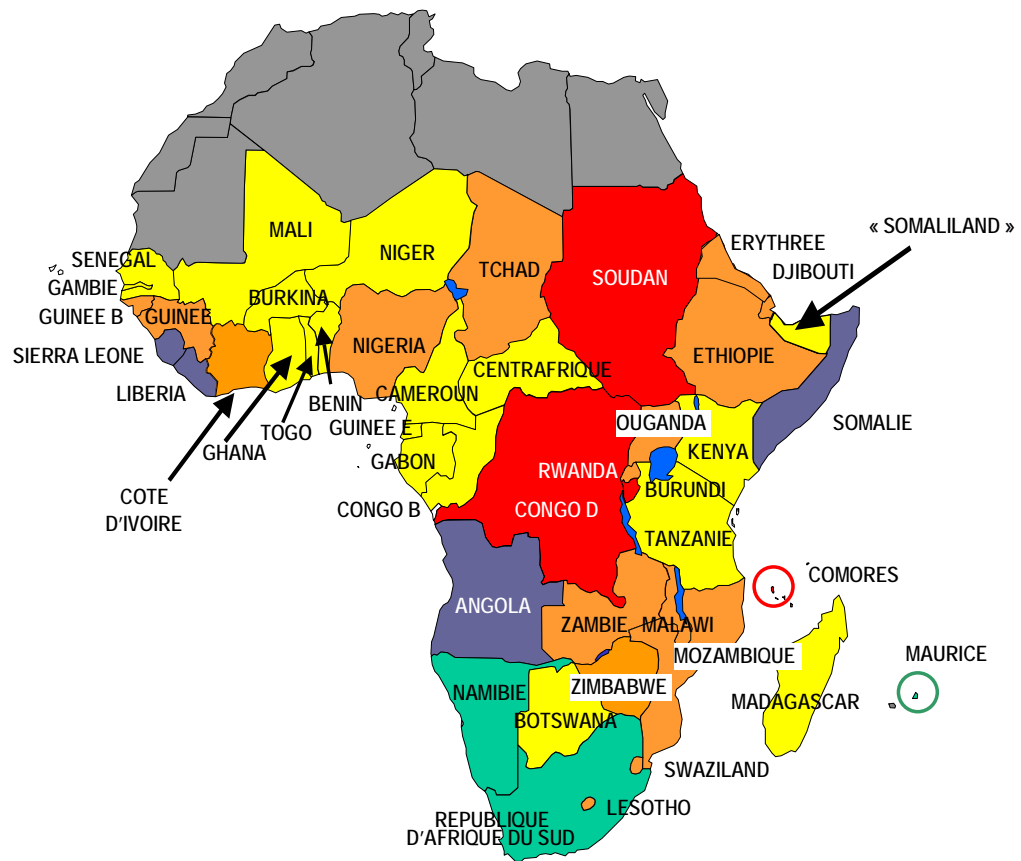


SCENARII POSSIBLES.

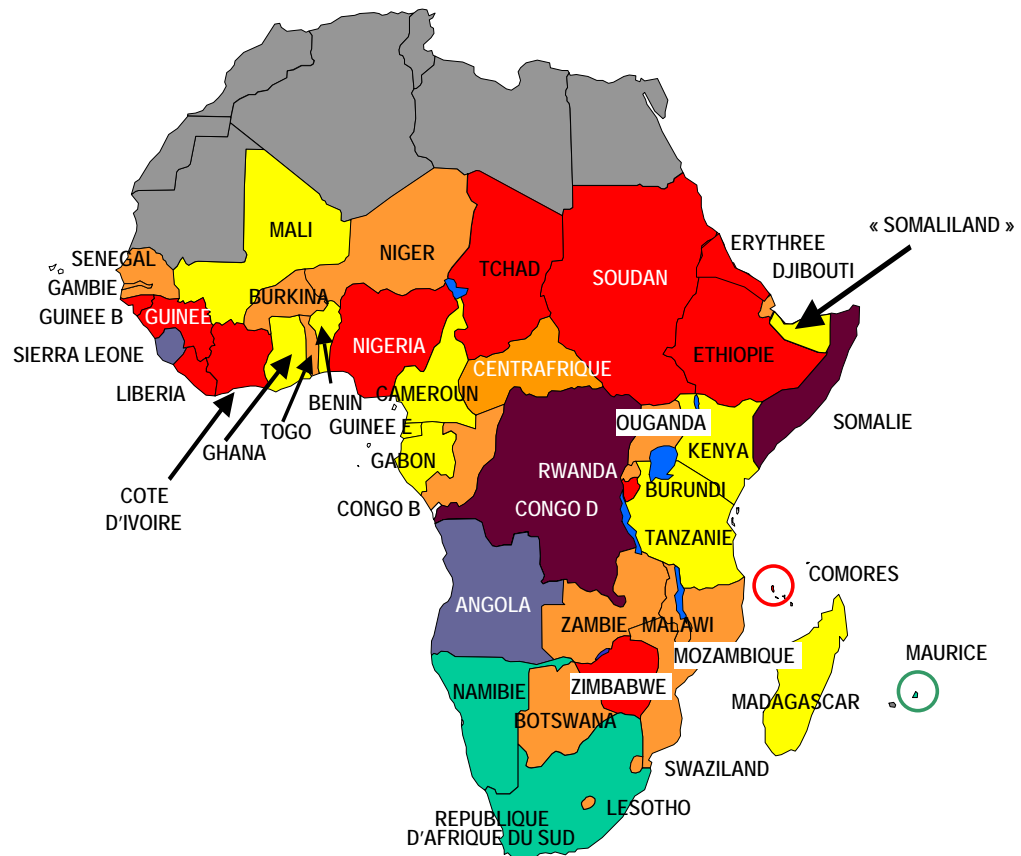
Légende :

		<i>probabilité de crise faible, existence de mécanismes de régulation fiables et suffisamment forts ;</i>
		probabilité de crise modéré , mécanisme de régulation faibles ou inexistants ;
		probabilité de crise forte , dysfonctionnements importants du système sociopolitique, calendrier présentant des rendez-vous à risque, forte influence des contraintes physiques ;
		situation de crise , conflit entre le pouvoir en place et une ou des oppositions armées ;
		situation de chaos , disparition de l'Etat, règne des factions, prédation, économie mafieuse ;
		processus accompagné de sortie de crise , reconstruction du pays et restauration des institutions étatiques

Le scénario optimiste



Le scénario pessimiste



2/ Chartre de l'Union Africaine.

L'ACTE CONSTITUTIF DE L'UNION AFRICAINE

Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA);

[Le Président de la République d'Afrique du Sud, le Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire, le Président de la République d'Angola, le Président de la République du Bénin, le Président de la République du Botswana, le Président du Burkina Faso, le Président de la République du Burundi, le Président de la République du Cameroun, le Président de la République du Cap Vert, le Président de la République Centrafricaine, le Président de la République Fédérale Islamique des Comores, le Président de la République du Congo, le Président de la République de Côte d'Ivoire, le Président de la République de Djibouti, le Président de la République Arabe d'Egypte, le Premier Ministre de la République Fédérale et Démocratique d'Ethiopie, le Président de l'Etat d'Erythrée, le Président de la République Gabonaise, le Président de la République de Gambie, le Président de la République du Ghana, le Président de la République de Guinée, le Président de la République de Guinée Bissau, le Président de la République de Guinée Equatoriale, le Président de la République du Kenya, le Premier Ministre du Royaume du Lesotho, le Président de la République du Libéria, le Guide de la Révolution du 1er septembre de la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste, le Président de la République de Madagascar, le Président de la République du Malawi, le Président de la République du Mali, le Premier Ministre de la République de Maurice, le Président de la République Islamique de Mauritanie, le Président de la République du Mozambique, le Président de la République de Namibie, le Président de la République du Niger, le Président de la République Fédérale du Nigeria, le Président de la République Ougandaise, le Président de la République Rwandaise, le Président de la République Démocratique du Congo, le Président de la République Arabe Sahraoui Démocratique, le Président de la République de Sao Tome & Principe, le Président de la République du Sénégal, le Président de la République des Seychelles, le Président de la République de Sierra Léone, le Président de la République de Somalie, le Président de la République du Soudan, le Roi du Swaziland, le Président de la République Unie de Tanzanie, le Président de la République du Tchad, le Président de la République Togolaise, le Président de la République Tunisienne, le Président de la République de Zambie, le Président de la République du Zimbabwe]

Inspirés par les nobles idéaux qui ont guidé les Pères fondateurs de notre Organisation continentale et des générations de panafricanistes dans leur détermination à promouvoir l'unité, la solidarité, la cohésion et la coopération entre les peuples d'Afrique, et entre les Etats africains;

Considérant les principes et les objectifs énoncés dans la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine et le Traité instituant la Communauté économique africaine;

Rappelant les luttes héroïques menées par nos peuples et nos pays pour l'indépendance politique, la dignité humaine et l'émancipation économique;

Considérant que depuis sa création, l'Organisation de l'Unité Africaine a joué un rôle déterminant et précieux dans la libération du continent, l'affirmation d'une identité commune et la réalisation de l'unité de notre continent, et a constitué un cadre unique pour notre action collective en Afrique et dans nos relations avec le reste du monde;

Résolus à relever les défis multiformes auxquels sont confrontés notre continent et nos peuples, à la lumière des changements sociaux, économiques et politiques qui se produisent dans le monde;

Convaincus de la nécessité d'accélérer le processus de mise en oeuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine afin de promouvoir le développement socio-économique de l'Afrique et de faire face de manière plus efficace aux défis de la mondialisation ;

Guidés par notre vision commune d'une Afrique unie et forte, ainsi que par la nécessité d'instaurer un partenariat entre les gouvernements et toutes les composantes de la société civile, en particulier les femmes, les jeunes et le secteur privé, afin de renforcer la solidarité et la cohésion entre nos peuples;

Conscients du fait que le fléau des conflits en Afrique constitue un obstacle majeur au développement socio-économique du continent, et de la nécessité de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, comme condition préalable à la mise en oeuvre de notre agenda dans le domaine du développement et de l'intégration;

Résolus à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et des peuples, à consolider les institutions et la culture démocratiques, à promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit;

Résolus également à prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer nos institutions communes et à les doter des pouvoirs et des ressources nécessaires afin de leur permettre de remplir efficacement leurs missions;

Rappelant la Déclaration que nous avons adoptée lors de la quatrième session extraordinaire de notre **Conférence à Syrte**, en Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste, le 9.9.99, et par laquelle nous avons décidé de créer l'**Union africaine**, conformément aux objectifs fondamentaux de la **Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine** (OUA) et du **Traité instituant la Communauté économique africaine**;

SOMMES CONVENUS DE CE QUI SUIT :

Article Premier / Définitions

Dans le **présent Acte constitutif**, on entend par :

Acte, le présent Acte constitutif; **AEC**, la Communauté économique africaine; **Charte**, la Charte de l'OUA; **Comité**, un comité technique spécialisé; **Commission**, le Secrétariat de l'Union ; **Conférence**, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union; **Conseil**, le Conseil économique, social et culturel de l'Union; **Conseil exécutif**, le Conseil exécutif des Ministres de l'Union; **Cour**, la Cour de justice de l'Union; **Etat membre**, un Etat membre de l'Union; **OUA**, l'Organisation de l'Unité Africaine; **Parlement**, le Parlement panafricain de l'Union ; **Union**, l'Union africaine créée par le présent Acte constitutif.

Article 2 / Institution de l'Union africaine

Il est institué par les présentes une Union africaine conformément aux dispositions du **présent Acte**.

Article 3 / Objectifs

Les **objectifs** de l'Union sont les suivants :

a) réaliser une plus grande unité et solidarité entre les pays africains et entre les peuples d'Afrique; **b)** défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de ses Etats membres; **c)** accélérer l'intégration politique et socio-économique du continent; **d)** promouvoir et défendre les positions africaines communes sur les questions d'intérêt pour le continent et ses peuples; **e)** favoriser la coopération internationale, en tenant dûment compte de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme; **f)**

promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent; **g)** promouvoir les principes et les institutions démocratiques, la participation populaire et la bonne gouvernance; **h)** promouvoir et protéger les droits de l'homme et des peuples conformément à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et aux autres instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme; **i)** créer les conditions appropriées permettant au continent de jouer le rôle qui est le sien dans l'économie mondiale et dans les négociations internationales; **j)** promouvoir le développement durable aux plans économique, social et culturel, ainsi que l'intégration des économies africaines; **k)** promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité humaine en vue de relever le niveau de vie des peuples africain ; **l)** coordonner et harmoniser les politiques entre les Communautés économiques régionales existantes et futures en vue de la réalisation graduelle des objectifs de l'Union; **m)** accélérer le développement du continent par la promotion de la recherche dans tous les domaines, en particulier en science et en technologie; **n)** Œuvrer de concert avec les partenaires internationaux pertinents en vue de l'éradication des maladies évitables et de la promotion de la santé sur le continent.

Article 4 / Principes

L'**Union africaine** fonctionne conformément aux principes suivants :

a) égalité souveraine et interdépendance de tous les Etats membres de l'Union; **b)** respect des frontières existant au moment de l'accession à l'indépendance; **c)** participation des peuples africains aux activités de l'Union; **d)** mise en place d'une politique de défense commune pour le continent africain; **e)** règlement pacifique des conflits entre les Etats membres de l'Union par les moyens appropriés qui peuvent être décidés par la Conférence de l'Union; **f)** interdiction de recourir ou de menacer de recourir à l'usage de la force entre les Etats membres de l'Union; **g)** non-ingérence d'un Etat membre dans les affaires intérieures d'un autre Etat membre; **h)** le droit de l'Union d'intervenir dans un Etat membre sur décision de la Conférence, dans certaines circonstances graves, à savoir : les crimes de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité; **i)** co-existence pacifique entre les Etats membres de l'Union et leur droit de vivre dans la paix et la sécurité; **j)** droit des Etats membres de solliciter l'intervention de l'Union pour restaurer la paix et la sécurité; **k)** promotion de l'auto dépendance collective, dans le cadre de l'Union; **l)** promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes;

m) respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'état de droit et de la bonne gouvernance; **n)** promotion de la justice sociale pour assurer le développement économique équilibré; **o)** respect du caractère sacro-saint de la vie humaine et condamnation et rejet de l'impunité, des assassinats politiques, des actes de terrorisme et des activités subversives; **p)** condamnation et rejet des changements anti-constitutionnels de gouvernement.

Article 5 / Organes de l'Union

1. Les **organes** de l'Union sont les suivants :

a) la Conférence de l'Union; **b)** le Conseil exécutif; **c)** le Parlement panafricain; **d)** la Cour de justice; **e)** la Commission; **f)** le Comité des représentants permanents; **g)** les Comités techniques spécialisés; **h)** le Conseil économique, social et culturel; **i)** les institutions financières.

2. La Conférence peut décider de créer d'autres organes.

Article 6 / La Conférence

1. La **Conférence** est composée des Chefs d'Etat et de Gouvernement ou de leurs représentants dûment accrédités.

2. La Conférence est l'organe suprême de l'Union.

3. La Conférence se réunit au moins une fois par an en session ordinaire. A la demande d'un Etat membre, et sur approbation des deux tiers des Etats membres, elle se réunit en session extraordinaire.

4. La présidence de la Conférence est assurée pendant un an par un chef d'Etat et de Gouvernement élu, après consultations entre les Etats membres.

Article 7 / Décisions de la Conférence

1. La **Conférence** prend ses décisions par consensus ou, à défaut, à la majorité des deux tiers des Etats membres de l'Union. Toutefois, les décisions de procédure, y compris pour déterminer si une question est de procédure ou non, sont prises à la majorité simple.

2. Le quorum est constitué des deux tiers des Etats membres de l'Union pour toute session de la Conférence.

Article 8 / Règlement intérieur de la Conférence

La Conférence adopte son propre Règlement intérieur.

Article 9 / Pouvoirs et attributions de la Conférence

1. Les **pouvoirs et attributions** de la Conférence sont les suivants :

a) Définir les politiques communes de l'Union; b) Recevoir, examiner et prendre des décisions sur les rapports et les recommandations des autres organes de l'Union et prendre des décisions à ce sujet; c) Examiner les demandes d'adhésion à l'Union; d) Créer tout organe de l'Union; e) Assurer le contrôle de la mise en œuvre des politiques et décisions de l'Union, et veiller à

leur application par tous les Etats membres; f) Adopter le budget de l'Union; g) Donner des directives au Conseil exécutif sur la gestion des conflits, des situations de guerre et autres situations d'urgence ainsi que sur la restauration de la paix; h) Nommer et mettre fin aux fonctions des juges de la Cour de justice ; i) Nommer le Président, le ou les vice-présidents et les Commissaires de la Commission, et déterminer leurs fonctions et leurs mandats.

2. La Conférence peut déléguer certains de ses pouvoirs et attributions à l'un ou l'autre des organes de l'Union.

Article 10 / Le Conseil exécutif

1. Le **Conseil exécutif** est composé des Ministres des Affaires étrangères ou de tous autres ministres ou autorités désignés par les gouvernements des Etats membres.

2. Le Conseil exécutif se réunit en session ordinaire au moins deux fois par an. Il se réunit aussi en session extraordinaire à la demande d'un Etat membre et sous réserve de l'approbation des deux tiers de tous les Etats membres.

Article 11 / Décisions du Conseil exécutif

1. Le **Conseil exécutif** prend ses décisions par consensus ou, à défaut, à la majorité des deux tiers des Etats membres de l'Union. Toutefois, les décisions de procédure, y compris pour déterminer si une question est de procédure ou non, sont prises à la majorité simple.

2. Le quorum est constitué des deux tiers de tous les Etats membres pour toute session du Conseil exécutif.

Article 12 / Règlement intérieur du Conseil exécutif

Le **Conseil exécutif** adopte son propre Règlement intérieur.

Article 13 / Attributions du Conseil exécutif

1. Le **Conseil exécutif** assure la coordination et décide des politiques dans les domaines d'intérêt communs pour les Etats membres, notamment les domaines suivants :

a) commerce extérieur; **b)** énergie, industrie et ressources minérales; **c)** alimentation, agriculture, ressources animales, élevage et forêts; **d)** ressources en eau et irrigation **e)** protection de l'environnement, action humanitaire et réaction et secours en cas de catastrophe ; **f)** transport et communication; **g)** assurances; **h)** éducation, culture et santé et mise en valeur des ressources humaines; **i)** science et technologie; **j)** nationalité, résidence des ressortissants étrangers et questions d'immigration; **k)** sécurité sociale et élaboration de politiques de protection de la mère et de l'enfant, ainsi que de politiques en faveur des personnes handicapées; **l)** institution d'un système de médailles et de prix africains.

2. Le Conseil exécutif est responsable devant la Conférence. Il se réunit pour examiner les questions dont il est saisi et contrôler la mise en oeuvre des politiques arrêtées par la Conférence.

3. Le Conseil exécutif peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs et attributions mentionnés au paragraphe 1 du présent article aux Comités techniques spécialisés créés aux termes de l'article 14 du présent Acte.

Article 14 / Les Comités techniques spécialisés

Création et composition

1. Sont créés les **Comités techniques spécialisés** suivants qui sont responsables devant le Conseil exécutif:

a) le Comité chargé des questions d'économie rurale et agricoles; **b)** le Comité chargé des affaires monétaires et financières; **c)** le Comité chargé des questions commerciales, douanières et d'immigration; **d)** le Comité chargé de l'industrie, de la science et de la technologie, de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement; **e)** Le Comité chargé des transports, des communications et du tourisme; **f)** Le Comité chargé de la santé, du travail et des affaires sociales; **g)** Le Comité chargé de l'éducation, de la culture et des ressources humaines.

2. La Conférence peut, si elle le juge nécessaire, restructurer les Comités existant ou en créer de nouveaux.

3. Les Comités techniques spécialisés est composés des ministres ou des hauts fonctionnaires chargés des secteurs relevant de leurs domaines respectifs de compétence.

Article 15 / Attributions des comités techniques spécialisés

Chacun des **comités**, dans le cadre de sa compétence, a pour mandat de :

a) préparer des projets et programmes de l'Union et les soumettre au Conseil exécutif; **b)** assurer le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre des décisions prises par les organes de l'Union; **c)** assurer la coordination et l'harmonisation des projets et programmes de l'Union; **d)** présenter des rapports et des recommandations au Conseil exécutif, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Conseil exécutif, sur l'exécution des dispositions du présent Acte; et **e)** s'acquitter de toute tâche qui pourrait lui être confiée, en application des dispositions du présent Acte.

Article 16 / Réunions

Sous réserve des directives que peuvent être données par le Conseil exécutif, chaque Comité se réunit aussi souvent que nécessaire et établit son Règlement intérieur qu'il soumet au Conseil exécutif, pour approbation.

Article 17 / Le Parlement panafricain

1. En vue d'assurer la pleine participation des peuples africains au développement et à l'intégration économique du continent, il est créé un **Parlement panafricain**.

2. La composition, les pouvoirs, les attributions et l'organisation du Parlement panafricain sont définis dans un protocole y afférent.

Article 18 / Cour de justice

1. Il est créé une **Cour de justice** de l'Union.
2. Les statuts, la composition et les pouvoirs de la Cour de justice sont définis dans un protocole y afférent.

Article 19 / Les institutions financières

L'Union africaine est dotée des **institutions financières** suivantes, dont les statuts sont définis dans des protocoles y afférents :

a) la Banque centrale africaine; b) le Fonds monétaire africain; c) la Banque africaine d'investissement.

Article 20 / La Commission

1. Il est créé une **Commission** qui est le Secrétariat de l'Union.
2. La Commission est composée du Président, du ou des vice-présidents et des commissaires. Ils sont assistés par le personnel nécessaire au bon fonctionnement de la Commission.
3. La structure, les attributions et les règlements de la Commission sont déterminés par la Conférence.

Article 21 / Comité des représentants permanents

1. Il est créé, auprès de l'Union, un **Comité des représentants permanents**. Il est composé de représentants permanents et autres plénipotentiaires des Etats membres.
2. Le Comité des représentants permanents est responsable de la préparation des travaux du Conseil exécutif et agit sur instruction du Conseil. Il peut instituer tout sous-comité ou groupe de travail qu'il juge nécessaire.

Article 22 / Le Conseil économique, social et culturel

1. Le **Conseil économique, social et culturel** est un organe consultatif composé des représentants des différentes couches socioprofessionnelles des Etats membres de l'Union.
2. Les attributions, les pouvoirs, la composition et l'organisation du Conseil économique, social et culturel sont déterminés par la Conférence.

Article 23 / Imposition de sanctions

1. La Conférence détermine comme suit les **sanctions appropriées** à imposer à l'encontre de tout Etat membre qui serait en défaut de paiement de ses contributions au budget de l'Union : privation du droit de prendre la parole aux réunions, droit de vote, droit pour les ressortissants de l'Etat membre concerné d'occuper un poste ou une fonction au sein des organes de l'Union, de bénéficier de toute activité ou de l'exécution de tout engagement dans le cadre de l'Union
2. En outre, tout Etat membre qui ne se conformerait pas aux décisions et politiques de l'Union peut être frappé de sanctions notamment en matière de liens avec les autres Etats membres dans le domaine des transports et communications, et de toute autre mesure déterminée par la Conférence dans les domaines politique et économique.

Article 24 / Siège de l'Union

1. Le **siège** de l'Union est à **Addis-Abeba** (République fédérale démocratique d'Ethiopie).
2. La Conférence peut, sur recommandation du Conseil exécutif, créer des bureaux ou des représentations de l'Union.

Article 25 / Langues de travail

Les **langues de travail** de l'Union et de toutes ses institutions sont, si possible, les langues africaines ainsi que l'arabe, l'anglais, le français et le portugais.

Article 26 / Interprétation

La Cour est saisie de toute question née de l'interprétation ou de l'application du **présent Acte**. Jusqu'à la mise en place de celle-ci, la question est soumise à la Conférence qui tranche à la majorité des deux tiers.

Article 27 / Signature, ratification et adhésion

1. Le **présent Acte** est ouvert à la **signature** et à la **ratification** des Etats membres de l'OUA, conformément à leurs procédures constitutionnelles respectives.

2. Les instruments de ratification sont déposés auprès du Secrétaire général de l'OUA.

3. Tout Etat membre de l'OUA peut adhérer au présent Acte, après son entrée en vigueur, en déposant ses instruments d'adhésion auprès du Président de la Commission.

Article 28 / Entrée en vigueur

Le **présent Acte** entre en vigueur trente (30) jours après le dépôt des instruments de ratification par les deux tiers des Etats membres de l'OUA.

Article 29 / Admission comme membre de l'Union

1. Tout Etat Africain peut, à tout moment après l'entrée en vigueur du **présent Acte**, notifier au Président de la Commission **son intention d'adhérer** au présent Acte et d'être admis comme membre de l'Union.

2. Le Président de la Commission, dès réception d'une telle notification, en communique copies à tous les Etats membres. L'admission est décidée à la majorité simple des Etats membres. La décision de chaque Etat membre est transmise au Président de la Commission qui communique la décision d'admission à l'Etat intéressé, après réception du nombre de voix requis.

Article 30 / Suspension

Les Gouvernements qui accèdent au pouvoir par des moyens anti-constitutionnels ne sont pas admis à participer aux activités de l'Union.

Article 31 / Cessation de la qualité de membre

1. Tout Etat qui désire se retirer de l'Union en notifie par écrit le Président de la Commission qui en informe les Etats membres. Une année après ladite notification, si celle-ci n'est pas retirée, le **présent Acte** cesse de s'appliquer à l'Etat concerné qui, de ce fait, cesse d'être membre de l'Union.

2. Pendant la période d'un an visée au paragraphe 1 du présent article, tout Etat membre désireux de se retirer de l'Union doit se conformer aux dispositions du présent Acte et reste tenu de s'acquitter de ses obligations aux termes du présent Acte jusqu'au jour de son retrait.

Article 32 / Amendement et révision

1. Tout Etat membre peut soumettre des **propositions d'amendement ou de révision** du **présent Acte**.

2. Les propositions d'amendement ou de révision sont soumises au Président de la Commission qui en communique copies aux Etats membres dans les trente (30) jours suivant la date de réception.

3. La Conférence de l'Union, sur avis du Conseil exécutif, examine ces propositions dans un délai d'un an suivant la notification des Etats membres, conformément aux dispositions du paragraphe (2) du présent article.

4. Les amendements ou révisions sont adoptés par la Conférence de l'Union par consensus ou, à défaut, à la majorité des deux tiers, et soumis à la ratification de tous les Etats membres, conformément à leurs procédures constitutionnelles respectives. Les amendements ou révisions entrent en vigueur trente (30) jours après le dépôt, auprès du Président de la Commission exécutive, des instruments de ratification par les deux tiers des Etats membres.

Article 33 / Arrangements transitoires et dispositions finales

1. Le **présent Acte** remplace la **Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine**. Toutefois, ladite Charte reste en vigueur pendant une période transitoire n'excédant pas un an ou tout autre délai déterminé par la Conférence, après l'entrée en vigueur du présent Acte, pour permettre à l'OUA/AEC de prendre les mesures appropriées pour le transfert de ses prérogatives, de ses biens, et de ses droits et obligations à l'Union et de régler toutes les questions y afférentes.

2. Les dispositions du présent Acte ont également préséance et remplacent les dispositions du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine, qui pourraient être contraires au présent Acte.

3. Dès l'entrée en vigueur du présent Acte, toutes les mesures appropriées sont prises pour mettre en oeuvre ses dispositions et pour mettre en place les organes prévus par le présent Acte, conformément aux directives ou décisions qui pourraient être adoptées à cet égard par les Etats Parties au présent Acte au cours de la période de transition stipulée ci-dessus.

4. En attendant la mise en place de la Commission, le Secrétariat général de l'OUA est le Secrétariat intérimaire de l'Union.

5. Le présent Acte, établi en quatre (4) exemplaires originaux en arabe, anglais, français et portugais, les quatre (4) textes faisant également foi, est déposé auprès du Secrétaire général et, après son entrée en vigueur, auprès du Président de la Commission, qui en transmet une copie certifiée conforme au Gouvernement de chaque Etat signataire. Le Secrétaire général de l'OUA et le Président de la Commission notifient à tous les Etats signataires, les dates de dépôt des instruments de ratification et d'adhésion, et l'enregistrent, dès son entrée en vigueur, auprès du Secrétariat général des Nations Unies.

EN FOI DE QUOI, NOUS avons adopté le présent Acte.

Fait à Lomé (Togo), le 11 juillet 2000.

3/ Carte de l'Union Africaine.

Pays de l'Union Africaine.

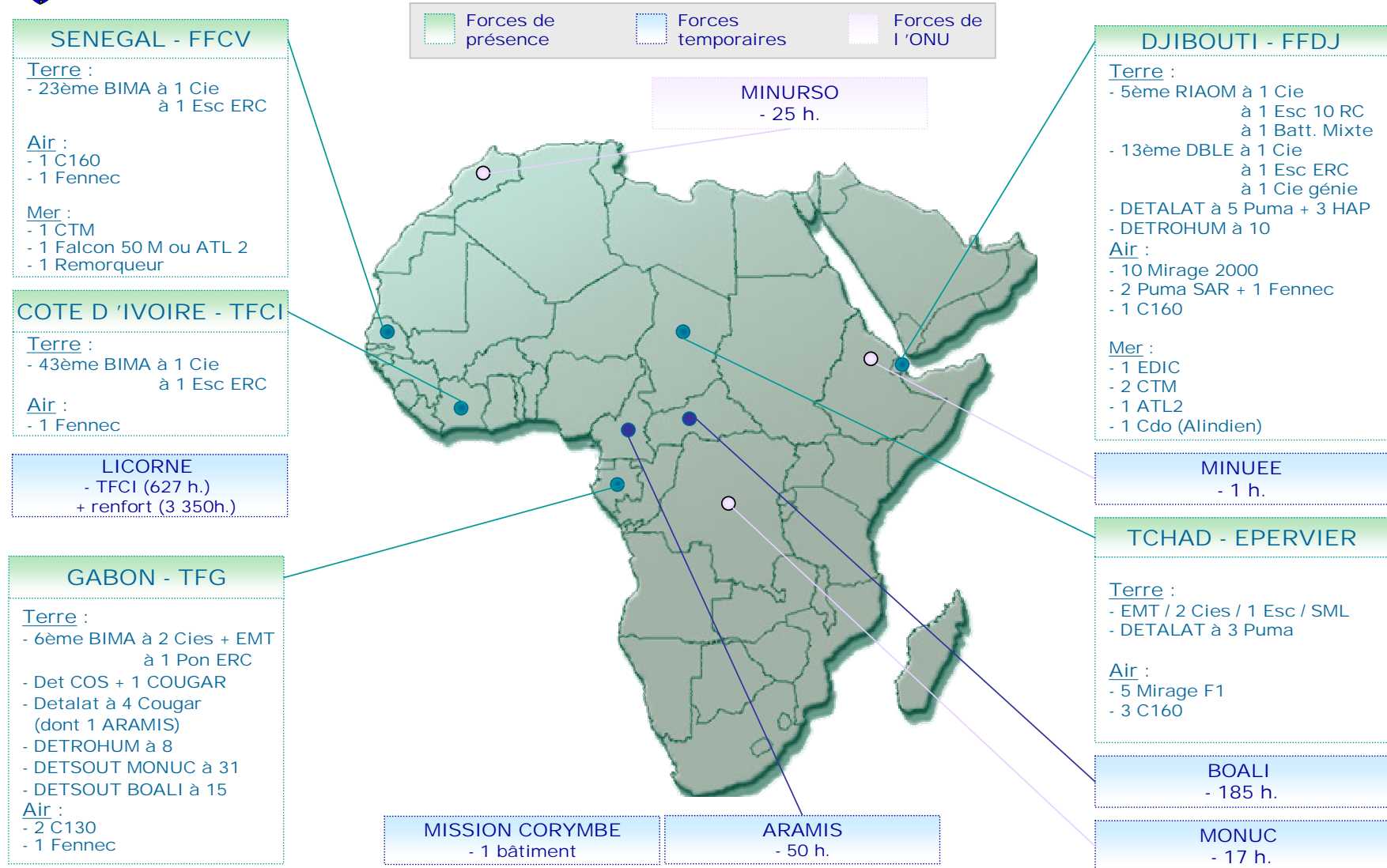


4/ Carte des déploiements français en Afrique.

Voir carte page suivante.



FORCES FRANCAISES EN AFRIQUE



5/ Article du Chef de Bataillon MIZON.



Par delà le problème de l'emploi des forces en période de cohabitation : s'unir pour agir.

« Les armes doivent céder devant le pouvoir civil, mais elles auront quelques difficultés à le faire [en cohabitation] étant donné la complexité des règles posées par la Constitution ».
Maurice Duverger, « Bréviaire de la Cohabitation », PUF, p 102, Paris, 1986

En novembre 2005, à Kigali, Brigitte Raynaud, juge d'instruction au tribunal des armées de Paris (TAP) a auditionné des témoins dans le cadre d'une plainte contre X pour « complicité de génocide et/ou de crime contre l'humanité ». Cette plainte, déposée en février dernier par six rescapés rwandais, met en cause l'armée française lors de l'opération Turquoise. Celle-ci a eu lieu entre le 22 juin et le 21 août 1994 et intervient donc en pleine période de cohabitation entre le président Mitterrand et son premier ministre Edouard Balladur. Bien que considérée comme une réussite sur le plan strictement militaire, elle suscite depuis plus de dix ans de vives controverses quant aux rôles supposés des militaires français sur le terrain¹⁰¹. Cette opération pose en fait le problème de l'emploi des forces en période de cohabitation.

Ces périodes de cohabitations sont une particularité de la V^e République. En

effet, le président de la République, élu au suffrage universel, ne tire pas sa légitimité du Parlement. Il peut décider de rester en place même en cas de changement de majorité parlementaire. Cet usage a été adopté puis consacré à trois reprises par les présidents Mitterrand et Chirac, entre 1986 et 1988 puis entre 1993 et 1995 et enfin entre 1997 et 2002¹⁰².

Une réflexion sur les opérations militaires en périodes de cohabitation est nécessaire pour plusieurs raisons. La réforme du quinquennat¹⁰³, si elle limite les possibilités de cohabitation, ne les élimine pas totalement, d'une part, parce que le président de la République conserve le droit de dissoudre l'Assemblée (article 12 de la constitution) ensuite parce que les procédures de vacance ou d'empêchement peuvent constater son absence ou provoquer son départ sans obligation de nouvelles élections législatives. Enfin, les Français auront toujours la possibilité d'élire un président et une majorité parlementaire d'un bord opposé même si les élections présidentielles et législatives se suivent.

¹⁰¹ Voir en particulier l'ouvrage à charge de Patrick de Saint-Exupéry, « L'inavouable, la France au Rwanda », Paris, 2004 ou ceux à décharge du professeur Lugan, « Mitterrand, l'Armée française et le Rwanda », Paris, 2005 et plus récemment de Pierre Péan, « Noires fureurs, blancs menteurs – Rwanda 1990-1994 », Ed des Mille et une nuits, 2005.

¹⁰² Successivement entre le président Mitterrand et MM. Chirac, puis Balladur premiers ministres et entre le président Chirac et Lionel Jospin, premier ministre.

¹⁰³ Une proposition de loi constitutionnelle déposée par le Président Giscard d'Estaing a été adoptée par référendum en septembre 2000.

Cette réflexion est nécessaire aussi devant la fréquence des interventions militaires. Lors de ces épisodes institutionnels qui ont duré près de neuf ans¹⁰⁴, les armées françaises sont intervenues sur trois théâtres d'opérations majeurs dont deux toujours en activité, les Balkans, le Rwanda et la Côte d'Ivoire. Or notre système conduit les armées à être engagées sur décision présidentielle. Il convient donc de savoir si la cohabitation, forme de bicéphalie à la tête de l'exécutif, a des conséquences sur l'emploi des forces. Dans ce cas, comment les armées peuvent-elles y faire face ? Il ne s'agit pas de conduire une réflexion polémique visant tel ou tel côté de l'échiquier politique puisque cette pratique constitutionnelle a été acceptée et pratiquée par presque toutes les personnalités de premier plan des partis de gouvernement¹⁰⁵.

Les épisodes de cohabitation se sont révélés être des périodes délicates pour l'emploi des forces en opération. Les armées doivent donc réfléchir aux moyens de limiter leurs inconvénients. Au-delà, cette réflexion doit les inciter à mieux s'unir pour donner au chef d'état-major des armées la capacité de peser dans les choix futurs.

Le processus décisionnel militaire français puise son efficacité de son originalité mais il s'avère plus délicat lors des périodes de cohabitation. L'exemple de la Côte d'Ivoire est ainsi révélateur des problèmes que ces périodes soulèvent. Dès lors, il s'agit de poursuivre l'impulsion donnée par l'adoption du décret du 21 mai 2005 pour parvenir à une cohésion accrue.

Les atouts et les inconvénients du processus décisionnel français

Le processus décisionnel français pour les opérations militaires est fondé sur la construction politique de la V^e République et la prééminence du chef de l'Etat voulu par son fondateur. S'il est un atout pour les armées en

¹⁰⁴ Dont six ans sur les huit passés par l'auteur en unité de combat.

¹⁰⁵ A l'exception notable de Raymond Barre, ancien premier ministre et ancien maire de Lyon.

période de fonctionnement normal des institutions, il comporte des inconvénients que la cohabitation aggrave.

La constitution fait du président de la République le chef des Armées (art 15). Par ailleurs, elle donne au gouvernement le soin de « déterminer la politique de la nation » et fait du premier ministre « le responsable de la Défense Nationale ». La constitution répartit donc les responsabilités en matière de défense. Pourtant, très vite, l'usage a conféré au président un domaine réservé comprenant les affaires étrangères et la défense¹⁰⁶. Cette répartition tacite des responsabilités qui renforce la prééminence du chef de l'Etat a été permise par le soutien parlementaire dont les présidents successifs ont bénéficié sans interruption jusqu'en 1986. Par conséquent, le chef de l'Etat, chef des Armées, peut décider à l'issue d'un conseil restreint de déclencher une opération militaire et en fixe les objectifs politiques¹⁰⁷.

Ecartant le Parlement¹⁰⁸, ce processus permet une rapidité de décision qui nous place dans les premiers rangs des armées occidentales en la matière¹⁰⁹. Les armées françaises possèdent par conséquent une excellente réactivité comme le montre les exemples récents de l'opération Carbet en Haïti ou Artémis en République Démocratique du Congo (RDC). Ce cycle est conduit par des hommes qui se connaissent bien et ont l'habitude de travailler ensemble¹¹⁰ et repose sur une organisation dont le cœur politique se situe au palais de l'Élysée et le cœur militaire au Centre de Planification et de conduite des Opérations (CPCO).

Le déclenchement d'une opération militaire repose *in fine* sur une décision présidentielle. La légitimité de toute opération se fonde alors

¹⁰⁶ La mise en œuvre de la dissuasion nucléaire, considéré comme du seul ressort du président (décret du 14 janvier 1964) symbolise bien ce domaine réservé.

¹⁰⁷ Dans la mesure où une opération militaire ne se conçoit que dans un cadre politique. Elle doit donc contribuer à atteindre un objectif politique défini au plus haut niveau de l'Etat et généralement confidentiel.

¹⁰⁸ Le cas de la déclaration de guerre étant un cas à part.

¹⁰⁹ Ainsi l'Allemagne doit obtenir l'accord préalable du *Bundestag* avant toute participation à une opération militaire.

¹¹⁰ Directeurs et membres des cabinets ministériels, ou de l'Élysée, officiers généraux de l'EMA et de l'état-major particulier par exemple.

essentiellement sur celle du président. Mais qu'en est-il en période de cohabitation ?

La légitimité présidentielle procède de l'élection au suffrage universel direct. La légitimité du chef de l'Etat et de son action découle ainsi directement de la souveraineté populaire. Mais cette légitimité est fragilisée ou tout du moins soumise à une forte pression dès que deux légitimités s'affrontent, comme c'est le cas en cohabitation. En effet, pour gouverner, le premier ministre doit obtenir la confiance de l'assemblée, le chef de l'Etat doit donc nommer à ce poste une personnalité soutenue par l'assemblée. Par conséquent, ces deux légitimités, aussi fondées l'une que l'autre, s'affronteront ou s'accorderont. Tirant habituellement sa propre légitimité de celle du président, une opération militaire souffrira donc d'un certain déficit à moins qu'elle ne puisse se prévaloir des deux légitimités. La recherche d'un accord entre les deux têtes de l'exécutif s'avérera donc nécessaire avant toute prise de décision puisque le premier ministre fera valoir son point de vue conformément à ses prérogatives constitutionnelles. Ainsi même si officiellement le rôle du président n'est pas remis en cause, cette situation peut poser des problèmes en matière militaire.

Le mois de mai 1995 en Bosnie illustre bien l'importance pour l'action militaire de cette légitimité présidentielle. La reprise du poste de Vrbnja, devenue le symbole du « refus de toute humiliation » selon le chef de l'Etat, se situe au lendemain de l'élection présidentielle soulignant *a contrario* la paralysie qui prévalait.

Pour éviter un affrontement politiquement préjudiciable, la recherche d'un terrain d'entente entre les deux parties sera privilégiée. Le processus décisionnel verra donc d'abord des discussions entre les états-majors, les cabinets de Matignon, de la défense et des affaires étrangères et de l'Elysée. Un comité restreint sera ensuite réuni en l'absence du chef de l'Etat. Puis un conseil restreint sera

convoqué pour avaliser le *modus vivendi* élaboré en amont. La décision de lancer une opération sera pratiquement copartagée. Ainsi, il est à craindre non seulement une augmentation des délais qui pourraient être préjudiciables au bon déroulement des opérations mais aussi une prise en compte de facteurs qui relèvent certes des intérêts du pays mais aussi peut-être de nécessités contingentes de la vie politique. Un tel *gentleman agreement* peut donc aboutir à une solution médiane.

L'intervention au Rwanda illustre ces inconvénients du système. La France est entrée dans la deuxième cohabitation depuis février 1993. Le 6 avril 1994, un avion transportant, les présidents rwandais, Habyarimana et burundais est abattu, déclenchant dès le lendemain des massacres¹¹¹ à grande échelle. Il faudra pourtant plus de deux mois avant le déclenchement de l'opération Turquoise pour stabiliser la situation entre génocide et violente offensive du Front Patriotique Rwandais¹¹². Il ne s'agit pas ici de s'interroger sur le bien fondé d'une intervention d'humanité que la France a été la seule à avoir le courage de mener¹¹³ mais bien de souligner l'importance du délai entre le déclenchement du génocide et la décision d'intervenir pour le faire cesser. Aux tergiversations internationales, se sont rajoutées les tractations entre les deux têtes de l'exécutif¹¹⁴.

La crise des Balkans illustre aussi la difficulté de concevoir des objectifs politiques clairs en période de cohabitation. L'ouvrage du colonel (ER) Thiéblemont expose les conséquences tactiques de leurs absences sur l'efficacité des troupes engagées sur ce théâtre. Les envois successifs de troupes ne répondent pas à un but global mais interviennent uniquement pour répondre à un contexte politique local et international donné¹¹⁵. Alors même que la

¹¹¹ Dont celui du premier ministre Agathe Uwilingiyimana et des dix casques bleus belges chargés de sa protection.

¹¹² Le FPR, dirigé par l'actuel chef de l'Etat rwandais, Paul Kagamé, a par exemple tué lors de son offensive l'Archevêque de Kigali, deux évêques et dix prêtres.

¹¹³ Le soutien de l'Organisation des Nations Unies à travers la résolution n°929 du 22 juin 1994 légalise sans contester l'intervention française.

¹¹⁴ Cf. B Lugan, op cit, p 210 et note 2 p 213.

¹¹⁵ « Unités de combat en Bosnie (1992-1995) », les documents du Centre d'études en sciences sociales de la Défense, Paris, 2002, tome 1, p 52.

marge de manœuvre des chefs militaires est limitée¹¹⁶.

Le processus décisionnel français demeure l'un des plus efficaces de ceux des grandes démocraties occidentales¹¹⁷. Fondé sur l'équilibre politique initial de la Ve République, ce processus peut être soumis à des turbulences en période de cohabitation, conduisant les armées à gérer des situations délicates. Car la cohabitation induit des décisions prises à partir d'un point moyen et donc implique une intervention souvent trop faible ou trop tardive. L'exemple de la Côte d'Ivoire nous le montre.

Le début de la crise en Côte d'Ivoire.

Comme chefs militaires, l'étude *a posteriori* des circonstances d'une intervention et de ses conséquences sur l'emploi des forces reste un souci permanent¹¹⁸.

Dans ce cadre, les débuts de la crise en Côte d'Ivoire démontrent la complexité de la prise de décision en période de cohabitation. Cette analyse repose sur des sources mentionnées en note mais aussi sur des témoignages personnels.

En Décembre 1999, un coup d'état militaire, premier du genre en Côte d'Ivoire¹¹⁹, renverse Henri Konan Bédié et installe le général Guéï, ancien chef d'état-major des forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) à la tête de l'Etat ivoirien. Quelques mois plus tard, en septembre 2000, le général refuse sa défaite aux élections présidentielles et provoque une

¹¹⁶ Lors d'une conférence publique, un ancien commandant de la FORPRONU a révélé les deux consignes reçues du premier ministre de l'époque : faire des économies et ne pas avoir de cercueil dans la cour des Invalides. Cela montre le peu de marge de manœuvre de ce commandant de théâtre.

¹¹⁷ Excepté le cas américain, seuls les britanniques peuvent intervenir dans des délais comparables.

¹¹⁸ Ce processus est formalisé sous le terme de « RETEX » : retour d'expérience.

¹¹⁹ Le général Guéï avait été destitué en 1995 par le président Bédié après avoir été soupçonné de préparer un coup d'Etat.

insurrection populaire. Laurent Gbagbo, leader du Front populaire ivoirien et vainqueur des élections, s'installera alors au pouvoir « dans les pires conditions » selon ses propres termes. Deux ans plus tard, en septembre 2002, une nouvelle tentative de coup d'état, est déjouée grâce à l'intervention rapide de la France, garantissant la pérennité des institutions ivoiriennes mais coupant le pays en deux.

Cette brève chronologie montre la vitesse à laquelle la situation s'est dégradée dans ce pays. Dans ces conditions, les forces françaises ont-elles failli à leur mission comme pourrait le suggérer la proposition de certains parlementaires de créer une commission d'enquête parlementaire ?

Cette crise majeure¹²⁰ pour un des pays les plus prospères de l'Afrique subsaharienne a débuté en pleine période de cohabitation en France. La décision prise en décembre 1999 de ne pas intervenir au nom d'une « vague devise¹²¹ », celle du « ni ingérence, ni indifférence », apparaît comme une des causes majeures d'une situation qui n'a peut-être pas encore atteint son paroxysme comme les guerres civiles au Sierra Léone et au Libéria ont pu le montrer. En effet, malgré les appels au secours du président ivoirien pourtant légitime, le président de la République a dû accepter ce principe d'intervention *a minima*, décidé en comité restreint et entériné en conseil restreint.

Cette intervention *a minima* a consisté à condamner le coup d'état, à exfiltrer le président déchu mais sans action de force visant à rétablir le fonctionnement normal des institutions ivoiriennes. Pourtant en soutenant Bédié, certes président sans véritable relief, mais dont la légitimité démocratique était incontestable, on peut penser que la crise ivoirienne aurait été moins violente. En répondant à la demande de l'Etat ivoirien, conformément à un cas prévu dans les accords de défense, la France aurait ainsi contribué à maintenir le débat dans un cadre

¹²⁰ La Côte d'Ivoire étant considérée comme la vitrine de l'Afrique francophone ou de la Françafrique ; cette expression bien que souvent employée de manière péjorative a le mérite de bien caractériser les liens qui unissaient la France à un certain nombre de ses anciennes colonies.

¹²¹ Philippe Leymarie, journaliste à RFI, 2002.

politique. La question de l'ivoirité¹²², au cœur de la crise, aurait alors pu être réglée pacifiquement.

Au-delà de cette décision d'intervention minimale qui a eu de fortes conséquences sur les populations locales tant africaines qu'européennes, on peut s'interroger sur les motivations sous-jacentes. En effet, en laissant le coup d'état se faire, la France consacrait la fin de la domination du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) au pouvoir depuis 40 ans et que le « vent de la Baule »¹²³ n'avait pas réellement atteint. La volonté d'installer un nouveau régime en Côte d'Ivoire était peut-être la raison profonde pour laquelle la boîte de Pandore a été ouverte. En effet, la République de Côte d'Ivoire n'avait jamais connu de coup d'Etat en quarante ans d'existence. Cette particularité repose sur l'autorité sans faille dont à fait preuve le Père de la nation ivoirienne, Félix Houphouët-Boigny et sur sa volonté constante de tenir les FANCI dans un état de relative faiblesse, comptant sur la France en cas d'agression ou de troubles intérieurs graves.

L'opération Licorne est donc un exemple d'une intervention certes efficace au plan militaire puisque les rebelles ont été stoppés facilement, mais déclenchée alors que la crise était déjà très profonde. Il s'agit dès lors de réfléchir aux moyens dont dispose l'institution militaire pour limiter les conséquences des périodes de cohabitation.

Après le décret du 21 mai 2005, poursuivre l'impulsion

La constitution de 1958 a montré, à travers les périodes de cohabitation, sa grande souplesse. Si

¹²² Ce concept, dévastateur dans un pays composé à 40% d'étrangers, visait surtout à empêcher Alassane D. Ouattara, originaire du Nord de la Côte d'Ivoire de se présenter aux présidentielles grâce à l'article 35 de la constitution.

¹²³ Discours de Mitterrand en 1991 sur la nécessité de concilier l'aide de la France à des réformes démocratiques.

ces périodes sont à l'opposé des idées fondatrices de la Ve république, elles n'en demeurent pas moins une caractéristique de notre système qu'il convient donc d'anticiper. Il importe maintenant de réfléchir aux moyens qui s'offrent aux armées pour en limiter les effets néfastes. Car au-delà du problème de la cohabitation, l'enjeu est bien la capacité des armées à peser dans les choix futurs. Dans ce cadre, le rôle du chef d'état-major, dont les attributions ont été récemment renforcées par le décret du 21 mai, demeure fondamental.

Le chef d'état-major des armées joue un double rôle dans le système politico-militaire français, à la fois conseiller militaire du gouvernement et commandant de l'ensemble des opérations. Comme pour le cycle décisionnel, cette originalité française est source d'efficacité et de réactivité. En tant que conseiller militaire du gouvernement, le CEMA a la capacité de présenter clairement les enjeux militaires des opérations possibles tout à la fois au président par l'accès direct qu'il a auprès du chef des armées mais aussi au chef de gouvernement. Responsable du commandement des opérations, il connaît les conséquences des décisions politiques sur les hommes engagés sur le terrain. Il est donc bien celui capable de faire la synthèse entre exigences politiques et réalités militaires. Le chef d'état-major doit donc appréhender un monde politique d'autant plus difficile à convaincre que le personnel politique n'aura à l'avenir qu'une vision lointaine de la chose militaire. Le CEMA demeure la garantie d'un emploi cohérent des forces en opérations en connaissant parfaitement l'objectif politique ultime.

Le chef d'Etat-major a retrouvé depuis le décret du 21 mai 2005 une place conforme au passage d'une armée de conscription à une armée d'emploi. Peut-on aller plus loin aujourd'hui ?

Les réactions mitigées de certains hommes publics devant cette affirmation de la prééminence du CEMA, y compris en dehors des opérations, montrent qu'il sera difficile d'aller juridiquement plus loin, même s'il ne serait pas anormal que le CEMA puisse avoir le pas sur le SGA et le DGA au moment de certains arbitrages. Comme il ne serait pas anormal que les anciens chefs d'état-major des armées occupent des fonctions dans l'appareil de l'Etat conformes à leurs responsabilités passées.

Pourtant, en lui subordonnant les trois chefs d'état-major d'armées, ce décret donne au CEMA une autorité forte en interne¹²⁴ mais aussi une autorité morale importante à l'extérieur des armées. Cette nouvelle réalité doit désormais se traduire dans les faits par une vision commune aux trois armées. Les armées doivent mettre en œuvre sans arrière pensée ni esprit de chapelle le nouveau décret. Le CEMA aura alors la capacité d'obtenir dans toute la mesure du possible des objectifs politiques conformes aux possibilités des armées françaises lors des opérations mais aussi de peser au moment des décisions engageant leur avenir. Afin de limiter les conséquences néfastes des périodes de cohabitation en matière militaire, il est nécessaire que les armées cultivent dès aujourd'hui une culture d'influence commune visant à montrer leur unicité et leur cohésion. Il s'agit bien là d'une véritable révolution culturelle qui seule permettra de donner au CEMA la capacité de peser fortement sur les décisions politiques en matière militaire. Cette acquisition d'une vision commune pourrait passer par une interarmisation accrue de certaines fonctions¹²⁵. Elle pourrait aussi se traduire par une politique de « mobilité externe » entre les états-majors d'armées et par l'échange d'officiers de liaison entre écoles de formation initiale ou de spécialité. Après le passage à une armée professionnelle, il s'agit de devenir une armée reconnue comme telle c'est-à-dire ayant une influence sur les choix qui la concerne. Les militaires doivent agir dès maintenant en véritable professionnels de leur domaine, sans complexe ni excès et occuper rien que leur place mais toute leur place au milieu des élites françaises.

La constitution a donné à la France un cadre institutionnel dont la cohabitation a paradoxalement montré la souplesse et

la solidité. Pour autant ces périodes de la vie politique compliquent la mise en œuvre du cycle décisionnel en matière militaire et se sont avérées délicates pour l'emploi des forces en opération. Sans substituer un quelconque pouvoir militaire anachronique à un pouvoir politique bicéphale, les armées doivent dès aujourd'hui tout mettre en œuvre pour y remédier et plus loin donner au CEMA la capacité de peser dans les choix futurs. Cela passe en particulier par une véritable révolution culturelle qui vise à faire acquérir aux armées une culture de réseau utile à une armée professionnelle.

¹²⁴ Les programmes dont le CEMA est responsable concernent 90 % des effectifs et la majorité des crédits du ministère.

¹²⁵ La place de Bordeaux pourrait expérimenter la création d'une région militaire interarmées.

6/ Analyse des intérêts américains en Afrique.

Bien que l'Afrique figure en queue d'agenda de la politique étrangère des Etats-Unis, le continent connaît depuis le 11 septembre 2001 un certain regain d'intérêt. Actuellement, les axes de l'Administration Bush pour l'Afrique subsaharienne sont déterminés par la poursuite de trois objectifs principaux :

- **Un objectif énergétique :** la stratégie américaine dans le domaine des approvisionnements pétroliers vise à satisfaire 25% des besoins du pays par du pétrole africain. Trois régions d'Afrique font l'objet d'une attention prioritaire de la part de Washington : le Golfe de Guinée (Nigeria, Cameroun, Guinée équatoriale, Congo Brazzaville, Angola, São Tomé et Príncipe), la cuvette tchado-centrafricaine et le Soudan.
- **Un objectif sécuritaire :** Washington craint que le Sahel musulman ou des « Etats voyous » ne servent de refuge à des groupuscules de terroristes islamistes qui se développeraient sur le terreau du sous développement. Deux programmes de renforcement des forces de sécurité et de contrôle des frontières, servent de point d'appui aux Etats-Unis : le *Trans-Sahara Counter Terrorism Initiative* à destination du Tchad, du Mali, de la Mauritanie et du Niger et l'*East African Counter Terrorism Program* au profit de Djibouti, de l'Ethiopie, du Kenya et de la Tanzanie. Par ailleurs, des actions « pré-emptives » sont envisagées contre les nids de terroristes islamistes et des sanctions économiques contre les Etats taxés d'abriter ou de soutenir le terrorisme. Une liste noire existe déjà où figurent des pays comme la Libye, le Soudan, la Somalie, le Liberia, le Burkina-faso, etc...
- **Un objectif moral** visant à satisfaire les citoyens américains choqués par les atteintes aux droits de l'homme en Afrique.

En effet, la ligne officielle des Etats-Unis vis-à-vis de l'Afrique subsaharienne se veut plus « pragmatique » que par le passé. Le temps de la « nouvelle génération de leaders africains » dont il faut favoriser l'émergence, une idée chère à Susan Rice, directrice des affaires africaines au département d'Etat de l'administration Clinton est révolue. Désormais, la politique de Washington repose sur trois piliers :

1 Une approche géostratégique du continent selon cinq zones présentant des caractéristiques communes que sont l'Afrique occidentale, centrale, australe, orientale et la Corne de l'Afrique, chaque sous-région étant articulée autour d'un Etat pivot :

- ❖ Le Nigeria en raison de son pétrole, sa démographie et son potentiel militaire pour l'Afrique occidentale ;
- ❖ La République sud-africaine parce qu'elle est le premier partenaire économique des Etats-Unis en Afrique australe ;
- ❖ Le Kenya en raison de la qualité de ses infrastructures, de son poids économique régional et des accords de défense liant les deux pays pour l'Afrique orientale ;
- ❖ L'Ethiopie en raison de sa vocation impériale et de son potentiel militaire pour la Corne de l'Afrique.

Pour l'Afrique centrale, le Conseil national de sécurité estime que seule la République démocratique du Congo pourrait tenir le rôle d'Etat pivot quand sa situation interne le permettra.

2 Une attention particulière à l'égard des pays jugés « performants » (bonne gouvernance, libéralisation économique, efforts en matière de santé et d'éducation) à travers le *Millenium Challenge Account* (MCA).

3 La conduite d'actions prioritaires comme : le règlement des conflits (en évitant toutefois de trop s'engager en raison du syndrome somalien), la lutte contre les grandes endémies (HIV/SIDA et malaria) et la promotion des exportations africaines à destination des Etats-Unis. A cet égard, la promotion de la libéralisation des échanges commerciaux, par l'appui au secteur privé africain et l'ouverture du marché américain aux produits africains dans le cadre de l'*African Growth and Opportunity Act* (AGOA), est considéré par les Etats-Unis comme un vecteur de développement ayant pour finalité la création d'un marché commun africain.

Sur le plan militaire, l'Afrique orientale et plus particulièrement la région de la Corne est la zone d'effort des Etats-Unis. Après les attentats du 11 septembre 2001, ceux-ci ont considérablement renforcé leur présence régionale dans le cadre de la lutte pour éradiquer le terrorisme islamiste ou à défaut de le contenir. Dans cette région, le règlement du conflit soudanais reste une priorité de Washington même si la caractère d'urgence a beaucoup diminué depuis la réélection du Président Bush. En Afrique de l'ouest, les Etats-Unis ont voté la résolution 1572 concernant le conflit en Côte d'Ivoire.

S'agissant du maintien de la paix, le programme ACOTA (African Contingency Operations Training and Assistance), lancé en 2002, est destiné à élargir le champ d'ACRI (*African Crisis Response Initiative*) à des actions de type "imposition de la paix" (chapitre VII de la charte des Nations unies).

Exemples de la politique des Etats-Unis vis-à-vis des pays africains

Le cas de Djibouti

La présence américaine à Djibouti est directement liée aux événements du 11 septembre 2001 et essentiellement dictée par des considérations sécuritaires. A ses débuts, il s'agissait de disposer d'une base terrestre pour faciliter des opérations contre les groupuscules islamistes régionaux liés à *al qaïda* : les Somaliens du mouvement « *al ittihad al islami* » et des individus au Yémen. Mais depuis que la menace des groupes somaliens est passée au second plan et que les autorités yéménites ont interdit le survol de leur territoire par les drones « *predator* », l'implantation à Djibouti a perdu de son intérêt. Un retrait (partiel ou total) américain est une éventualité envisageable.

Le cas de la Cote d'Ivoire

Les intérêts des Etats-Unis en Côte d'Ivoire arrivent en deuxième position derrière les intérêts français. Sur le plan économique, les opérateurs américains contrôlent environ soixante pour cent de la commercialisation du cacao ; un marché stratégique pour les deux parties, entre le premier pays producteur et le premier pays consommateur. Dans le domaine des ressortissants, la communauté expatriée américaine est surtout constituée par les membres des nombreuses églises évangéliques nord américaines pour qui la Côte d'Ivoire est, depuis une décennie, une terre de mission. Dès le début de la crise ivoirienne, la politique des Etats-Unis a été inspirée par deux préoccupations majeures qui découlent de ce qui précède : la sécurité de ses ressortissants et la préservation de ses intérêts économiques. C'est pourquoi Washington (dont un soldat a été tué lors de l'attaque de Bouaké) soutient les actions de la France et de la C.E.D.E.A.O., jugées satisfaisantes en la

matière. En revanche, les Etats-Unis estiment que la méthode retenue pour le traitement de la crise a créé un précédent dangereux en permettant à des rebelles de parler d'égal à égal avec un gouvernement légal. Ils auraient préféré qu'une fois la communauté expatriée sécurisée, l'armée française réduise militairement la rébellion comme les Britanniques l'ont fait en Sierra Leone à la satisfaction générale. En définitive, les Etats-Unis déplorent que l'usage d'actions « pré-emptives » soit étranger aux habitudes politiques de la France.

Se prononcer sur la poursuite de cette politique est difficile tant les paramètres en cause sont nombreux.

7/ Eléments de synthèse sur le NEPAD.

En termes de revenus, l'Afrique subsaharienne est vulnérable car elle maîtrise peu son destin. La prédominance de l'économie de rente dans la majorité des pays du sous-continent crée les conditions de dépendance vis-à-vis de facteurs externes que sont les acteurs étrangers au continent aux intérêts parfois divergents (institutions financières internationales, anciennes puissances coloniales, firmes transnationales, réseaux des diasporas...) et les fluctuations des cours mondiaux des matières premières : agricoles (cacao, café, coton), énergétiques (pétrole et gaz) et minérales (gemmes, or, métaux). Cette dépendance est éminemment « crisogène ». Au bilan, l'état des économies des pays au sud du Sahara est d'une manière générale, catastrophique. Hors République Sud-africaine, la part du sous-continent dans le P.N.B. mondial est d'environ 1%. Le déclassement économique de l'Afrique subsaharienne n'a pas cessé au cours de la dernière décennie.

La situation a été jugée suffisamment grave pour que s'impose l'urgence d'un plan de sauvetage de l'économie africaine pour sortir le continent de la pauvreté. Baptisé N.E.P.A.D. « *new economic partnership for african developpment* », ce plan est né de la fusion du plan « Omega » du président sénégalais Abdoulaye Wade et du « *millenium african plan, M.A.P.* » conçu à la suite du voyage africain du président Clinton en 1998, par le chef de l'Etat sud-africain Thabo Mbeki, en collaboration avec ses homologues algérien Abdelaziz Bouteflika et nigérian Olusegun Obasanjo. Il a été adopté en juin 2001 lors du 37^{ème} sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Lusaka par les chefs d'Etat présents qui se sont engagés à travailler ensemble pour promouvoir la paix et la stabilité, la démocratie et une gestion économique saine. Le N.E.P.A.D. accorde une importance capitale aux investissements privés et à la « bonne gouvernance » nécessaire pour les attirer. L'Afrique reconnaît qu'elle détient la clef de son propre développement et entend rester maîtresse de son destin. Le monde développé est invité à compléter les efforts du continent. Le N.E.P.A.D. fixe des « super-priorités » (infrastructures, énergie, environnement, nouvelles technologies, éducation, santé, agriculture...) qui se déclinent en projets. Le N.E.P.A.D. a été bien accueilli par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays les plus industrialisés, lors de sa présentation au G8 de Gênes (Italie) en juillet 2001. L'Union européenne lui a ensuite apporté son soutien. Mais en Afrique, le démarrage du N.E.P.A.D. éprouve des difficultés qui font douter de ses chances de succès. Le plan souffre de graves insuffisances : les intérêts nationaux ne sont pas convergents, la bonne gouvernance n'est pas le comportement le plus répandu en Afrique et les capacités africaines d'autofinancement sont faibles. Par ailleurs, l'une des règles de réussite du N.E.P.A.D. qui consiste à s'appuyer sur les places financières africaines les plus importantes : dans l'ordre, Pretoria, Abuja et Abidjan pour l'Afrique subsaharienne ne peut être respectée en raison de la défaillance de la Côte d'Ivoire en crise qui, prive le plan de l'un de ses plus importants moteurs économiques régionaux. Dans ces conditions, le risque est grand de voir le sauvetage économique de l'Afrique dépendre encore en grande partie de la générosité des bailleurs de fonds.

8/ Principales opérations françaises 1981-2004.

1. OPERATIONS ANTERIEURES A LA PERIODE ET AYANT TOUJOURS COURS

BAPTEME	DATES	PAYS OU ZONE	MOYENS MAXIMUM ENGAGES	OBSERVATIONS
1948				
<i>ONUST</i>	<i>05/48 -</i>	<i>EGYPTE - ISRAEL - JORDANIE - LIBAN - SYRIE</i>	<i>4 hommes</i>	<i>Organisation des Nations Unies pour la Surveillance de la Trêve.</i>
1978				
<i>FINUL</i>	<i>03/78 -</i>	<i>SUD LIBAN</i>	<i>204 hommes</i>	<i>Force intérimaire de l'ONU au Sud Liban.</i>

2. OPERATIONS de 1981 à 1989

Légende : *Opération toujours en
cours*

BAPTEME	DATES	PAYS OU ZONE	MOYENS MAXIMU M ENGAGES	OBSERVATIONS
1981				
CYPRIN	janvier	RCA		Renforcement des forces françaises
CABILLAUD	avril	LIBAN		Evacuation des blessés libanais
MYRTILLE	mai	SOMALIE		Assistance humanitaire
	mai	GABON		Evacuation de ressortissants camerounais du Gabon
EFAO	de juillet au 15 avril 1998	RCA		Mission de présence et missions extérieures
	décembre à janvier 82	SEYCHELLES		Assistance militaire suite à une tentative de coup d'Etat
1982				
FIB	82	LIBAN		Force d'interposition à Beyrouth
OLIFANT	82 à 86	LIBAN		Présence navale au large des côtes libanaises
	mai	GOLFE DE SIAM		Recherche et recueil des réfugiés vietnamiens

<i>FMO</i>	<i>depuis mars</i>	<i>SINAI</i>	<i>15 hommes 1 DHC6</i>	<i>Force Multinationale et d'Observateurs</i>
EPAULARD	août à septembre	LIBAN		Evacuation des ressortissants et de Palestiniens
DIODON	septembre à avril 84	LIBAN		Force Multinationale de Sécurité à Beyrouth
		1983		
MANTA	83 à octobre 84	TCHAD		Arrêt de l'offensive libyenne
		1984		
GRONDIN	84	MER ROUGE		Sécurité de la navigation sur demande de l'Arabie Saoudite
MUGE	84	MER ROUGE		Sécurité de la navigation sur demande de l'Egypte
CARRELET	mars à avril	LIBAN		Retrait de la FMSB
SILURE	octobre à novembre	TCHAD		Retrait des forces françaises MANTA
AGOUTI GAYAL MIRMILLON	octobre à novembre	MEDITERRANEE		Crise tuniso-libyenne et couverture de SILURE
		1986		
HORTENSIA	86	TUNISIE		Présence au large des côtes tunisiennes
ORIFLAMME	86	MEDITERRANEE ORIENTALE		Mission de présence
Janvier	Janvier	YEMEN SUD		Evacuation des ressortissants
EPERVIER	02/86	TCHAD	1000 hommes 8 avions	Garantir l'intégrité du territoire tchadien
		1987		
THALIE	87	MEDITERRANEE ORIENTALE		Mission de présence
PROMETHEE	de juillet à septembre 88	GOLFE ARABO- PERSIQUE		Surveillance du trafic commercial
		1988		
VICTOR	avril à mai	NOUVELLE CALEDONIE		Affaire d'Ouvéa
NEREIDES	août à septembre	GOLFE ARABO- PERSIQUE		Lutte anti-mines
ELLEBORE	de décembre 88 à juin 89	SOUDAN		Aide humanitaire
		1989		
SALAM	de janvier 88 à janvier 90	AFGHANISTAN		Déminage et instruction
ACANTHE	Avril	LIBAN		Assistance humanitaire
	avril à mai	SENEGAL- MAURITANIE		Aide humanitaire
BASILIC	avril à juin	LIBAN		Présence au large des côtes libanaises
CAPSELLE	août à octobre	LIBAN		Evacuation éventuelle des

				ressortissants
	octobre	NIGER		Crash du DC 10 UTA
ORQUE	novembre à janvier 90	LIBAN		Evacuation éventuelle des ressortissants
OSIDE	décembre	COMORES		Reprise de contrôle des îles Expulsion des mercenaires Rétablissement de l'autorité légale
ACAJOU	décembre	ROUMANIE		Sécurité de l'Ambassade

3. OPERATIONS de 1990 à 2000

BAPTEME	DATES	PAYS OU ZONE	MOYENS MAXIMUM ENGAGES	OBSERVATIONS
1990				
GLYCINE	01/90 - 08/90	LIBAN		Aide humanitaire et présence.
REQUIN	05/90 - 07/90	GABON	1000 hommes	Evacuation de ressortissants.
<i>CORYMBE</i>	<i>05/90 -</i>	<i>AFRIQUE DE L'OUEST</i>	<i>1 TCD et/ou 1 bât. de combat</i>	<i>Présence Golfe de Guinée.</i>
SALAMANDRE	08/90 - 10/90	MER ROUGE	Groupe aéronaval	Présence en Mer Rouge.
DAGUET	09/90 - 06/91	ARABIE SAOUDITE	12000 hommes	Participation à la libération du KOWEÏT.
1991				
BERENICE ARMIDE	01/91	SOMALIE	1 bâtiment - 2 Pumas	Evacuation des ressortissants.
PHEDRE	01/91 - 04/91	Canal de Suez		Déminage.
BUSIRIS	04/91 - 08/91	EMIRATS ARABES UNIS		Assistance à la défense des EAU.
LIBAGE	04/91 - 07/91	IRAQ / TURQUIE	2000 hommes	Aide humanitaire aux KURDES.
<i>MONUIK</i>	<i>04/91 -</i>	<i>IRAQ / KOWEÏT</i>	<i>11 hommes</i>	<i>Mission des Nations Unies en Iraq/Koweït ; l'interruption officielle de cette mission sera étudiée par l'ONU au cours de l'été 2003</i>
MERRAIN	05/91 - 07/91	KOWEÏT		Instruction au déminage.
ONUSAL	05/91 - 06/94	SALVADOR	15 hommes	Organisation des Nations Unies au Salvador.
GODORIA	05/91 - 06/91	DJIBOUTI	2200 hommes	Aide aux réfugiés éthiopiens.
ACONIT	07/91 - 12/96	TURQUIE	140 hommes	Interdiction de survol nord du 36° parallèle.
ECMM	07/91	BALKANS	20 hommes	Mission de contrôle de la Communauté Européenne. Devenue EUMM (European Union Monitoring Mission) en décembre 2000

BAPTEME	DATES	PAYS OU ZONE	MOYENS MAXIMUM ENGAGES	OBSERVATIONS
BAUMIER	09/91 - 10/91	ZAÏRE	500 hommes	Evacuation de ressortissants.
NOROIT	10/91 - 12/93	RWANDA	850 hommes	Protection et évacuation des ressortissants.
<i>MINURSO</i>	<i>10/91 -</i>	<i>SAHARA OCCIDENTAL</i>	<i>25 hommes</i>	<i>Mission des Nations Unies pour la tenue d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental.</i>
VERDIER	12/91 - 02/92	TOGO / BENIN	150 hommes	Evacuation de ressortissants.
		1992		
ISKOUTIR	02/99 - 06/99	DJIBOUTI	45 hommes	Aide à la République de Djibouti.
APRONUC	03/92 - 10/93	CAMBODGE	1475 hommes	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge.
ALYSSE SOUTHERHN WATCH	09/92 – 12/06/03	ARABIE SAOUDITE	175 hommes 9 ACR 1 RVT	Interdiction de survol au- dessus du 32° parallèle en Iraq. En octobre 96, non reconnaissance par la France de l'extension de la NFZ au sud de l'Iraq.
SHARP GUARD	07/92 - 06/96	MER ADRIATIQUE	250 hommes	Embargo.
ORYX (RESTORE HOPE)	12/92 - 05/93	SOMALIE	2050 hommes	Force d'interposition.
		1993		
BALBUZARD	01/93 - 12/95	MER ADRIATIQUE	Groupe aéronaval 2452 hommes	Protection des forces françaises.
BAJOYER	01/93	ZAIRE	140 hommes	Evacuation des ressortissants.
CRECERELLE	02/93 - 12/95	YUGOSLAVIE	160 h, E3A, M 2000	Zone d'interdiction aérienne en Bosnie Herzégovine.
COURLIS	03/95 - 12/95	BOSNIE	1 C 160	Transport d'aide humanitaire.
ONUSOM II	05/12/93	SOMALIE	1100 h	ONU en Somalie.
<i>MONUG</i>	<i>07/93-</i>	<i>GEORGIE</i>	<i>3 hommes</i>	<i>Mission d'observation des NU en Géorgie.</i>
	07/93 - 08/93	TOGO	80 hommes	Observation des élections.

BAPTEME	DATES	PAYS OU ZONE	MOYENS MAXIMUM ENGAGES	OBSERVATIONS
	10/93	YEMEN (Socotra)	1 EDIC	Transport aide humanitaire vers Socotra.
VENTIS	10/93 - 10/94	HAITI	90 hommes	Contrôle de l'embargo.
ONUSOM 100	10/93 - 03/94	SOMALIE	100 hommes	Suite de la mission ONUSOM II.
EDIC BER 1 et 2	10/93 - 12/93	SOMALIE DU NORD OUEST	1 EDIC	Transport aide humanitaire.
		1994		
	01/94 - 03/94	TOGO	220 hommes	Mission d'observation des élections.
BALATA	02/94 - 08/98	CAMEROUN	20 hommes	DAO au profit Cameroun suite incidents Bakassi.
AMARYLLIS	04/94	RWANDA	500 hommes	Evacuation des ressortissants.
DIAPASON (1,2,3)	05/02/94 - 28/02/94	YEMEN	1 BAP 1 BCR-1 AE 1 EDIC 3 C160	Evacuation de ressortissants (FFDJ, ALINDIEN)..
TURQUOISE	22/06 - 21/08/94	RWANDA	2500 hommes	Mission humanitaire.
	07/94	YEMEN	1 EDIC	Transport aide alimentaire vers Aden.
MINUHA	09/94 - 06/96	HAITI	55 gendarmes	Reconstruire, aide à la police, instruction.
PAULINE	10/94	HAITI	580 hommes	Evacuation éventuelle de ressortissants.
CROIX DU SUD 1	11/94	NIGER	34 hommes	Cellule de liaison du comité de suivi.
CADUCEE	22/11/94 - 08/12/94	GUINEE BISSAU	42 hommes	Aide logistique contre le choléra.
	08/12/94 - 14/12/94	CONGO	28 hommes	Aide aux sinistrés des inondations.
		1995		
	01/95 - 03/95	SOMALIE	1 <i>Frégate</i> 1 <i>Batral</i>	Soutien du désengagement de l'ONUSOM.
FORPRONU	02/95 - 12/95	YOUGOSLAVIE	5035 hommes	Force de protection des Nations Unies.
UNAVEM III	03/95	ANGOLA	11 hommes	Ecole de déminage.

BAPTEME	DATES	PAYS OU ZONE	MOYENS MAXIMUM ENGAGES	OBSERVATIONS
FRR/JANUS	06/95 - 12/95	YOUGOSLAVIE	2400 hommes	Protection des casques bleus.
CROIX DU SUD II	01/07 - 31/12/95	NIGER	30 hommes (TFCI)	Observation accord cessez-le-feu.
AZALEE	29/09 - 13/10/95	COMORES	1100 h.- 1 FS (FAZSOI, FFDJ, COS)	Rétablissement souveraineté comorienne.
AZALEE II	14/10/95 - 28/03/96	COMORES	100 H.- 1 HM (FAZSOI)	Assistance de l'état comorien.
SALAMANDRE 1 IFOR	12/95 - 12/96	YOUGOSLAVIE	Groupe aéronaval + 5035 hommes	Application des accords de DAYTON-PARIS.
		1996		
<i>ARAMIS</i>	<i>17/02/96 -</i>	<i>CAMEROUN</i>	<i>64 H.- 1 HM</i>	<i>DAO au profit Cameroun suite incidents Bakassi.</i>
ALMANDIN I	18/04 - 29/04/96	RCA	1400 hommes 5 C160 1 C130 2 <i>Puma.</i>	Sauvegarde des institutions.
HELIANTHE	04/96 – 31/12/00	SUD - LIBAN	4 hommes	Surveillance des accords de cessez-le-feu au Liban Sud.
ALMANDIN II	18/05/96 – 21/07/97	RCA	2500 hommes (EFAO, TFG, EPERVIER FRANCE)	Evacuation de 3300 ressortissants Mutinerie en mai puis en novembre 1996.
ALMANDIN III	18/05/96 – 15/04/98	RCA		Restructuration des FACA
CONDOR	06/96 – suspendue en 02/2000 fin en mars 2000	ERYTHREE - YEMEN	Environ 150 h. 1 bât. d'Alindien 1 <i>Atlantique</i> <i>Mirage</i>	Observation des accords et du cessez-le-feu Erythrée / Yémen à propos des îles Hanish.

BAPTEME	DATES	PAYS OU ZONE	MOYENS MAXIMUM ENGAGES	OBSERVATIONS
			FFDJ <i>Mirage IV</i> Pumas	
MANUH	07/96 – 11/97	HAITI	30 gendarmes	Remplace la MINUHA.
BADGE	09/96	AFGHANISTAN	40 hommes 2 <i>C160</i> - FFDJ et FAZSOI	Evacuation des ressortissants lors prise Kaboul par Talibans.
MALEBO	11/96 - 02/97	CONGO	TFG COS	Présence à Brazzaville en prévision d'une évacuation de ressortissants à Kinshasa.
SALAMANDRE 2 SFOR	20/12/96 -	EX- YOUGOSLAVIE	3669 hommes	Participation française à la force de stabilisation.
		1997		
NORTHERN WATCH	01/01/97 -	nord IRAK	0	
GRETELLE	01/97	MADAGASCAR		Secours après cyclone.
BUBALE	01/97 - 04/98	RCA	130 hommes des EFAO	Soutien de la MISAB (mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui).
ALBA	03/97 - 08/97	ALBANIE	940 hommes 1 SA 330 1 <i>BATRAL</i> 1 <i>TCD</i> , 2 <i>Super</i> <i>Frelon</i>	Mission d'aide humanitaire sous commandement Italien. Sécurisation des axes Tirana - Durrës. Contribution au bon déroulement électoral.
ISARD	14 - 15/03/97	ZAIRE	30 hommes des EFAO	Extraction de 6 ressortissants à Kisangani.
PELICAN I	19/03/97- 20/05/97	CONGO	300 hommes TFG France 1 <i>C 130</i> , 3 <i>C 160</i> , 6 SA 330	Présence à Brazzaville en prévision d'une évacuation de ressortissants de Kinshasa.
HARMONIUM	13/04/97	ALBANIE	3 SA 330 2 SA 532	Participation à une opération multinationale d'extraction de 2000 ressortissants, dont 39 français.
ESPADON	05/97 - 06/97	SIERRA LEONE		Evacuation de ressortissants.

BAPTEME	DATES	PAYS OU ZONE	MOYENS MAXIMUM ENGAGES	OBSERVATIONS
EMCP	05/97 – 12/01	ALBANIE	25 hommes	Elément multinational de conseil en matière de police, sous mandat UEO.
PELICAN II et III	06/06 – 21/06/97	CONGO	1300 hommes EPERVIER TFG EFAO 10 ATT	Evacuation de ressortissants de Brazzaville.
MONUA	07/97 -05/99	ANGOLA	13 hommes	Force pour renforcer le protocole de Lusaka. Déminage.
CIGOGNE	27/10/97 – 15/04/98	RCA	1800 hommes	Retrait EFAO. 10000 tonnes de matériel transportées.
ANTILOPE	15/10 - 07/11/97	CONGO BRAZZAVILLE	850 hommes des 3 armées	Evacuation de 89 ressortissants de Dolisie et Loudima et ses environs.
MIPONUH	11/97 – 15/03/00	HAÏTI	24 gendarmes	Mission de police des Nations - Unies en Haïti. Remplace la MANUH.
SHEBELLE	28/11 - 06/12/97	ETHIOPIE	2 HL 1 C 160 60 missions	Soutien aux populations éprouvées par les inondations de GODE (800 Km /Djibouti).
MINUBH/IPTF	12/95 – 12/02	BOSNIE- HERZEGOVINE	125 gendarmes	Participation Française à la Mission des Nations Unies en Bosnie Herzégovine. Volet « police civile »
1998				
MINURCA	15/04/98 - 01/02/99	RCA	215 hommes	Soutien technique et santé d'une force interafricaine. Participation ONU.
MURENE	15/04/98 – 01/03/01	RCA	10 hommes	Protection de l'ambassade.
FLYING FISH	04/98	PAPOUASIE	1 BATRAL, 1 C160, 50 hommes	Aide humanitaire.
ALADIN	06/98 – 01/99	IRAQ	1 <i>Mirage IV</i>	Missions au profit de l'UNSCOM.
IROKO	15/06/98 - 07/06/99	GUINEE BISSAU	74 hommes	Evacuation de ressortissants.
CORMORAN	06/11 -	AMERIQUE	1047	Aide aux populations d'Amérique

BAPTEME	DATES	PAYS OU ZONE	MOYENS MAXIMUM ENGAGES	OBSERVATIONS
	27/11/98	CENTRALE	hommes	centrale sinistrées par le cyclone MITCH.
NOTOU	07/98	PAPOUASIE	2 CASA 235 1 DC 8	Secours après tsunami.
MALACHITE	21/08 - 28/10/98	CONGO	500 hommes	Déploiement d'une force en mesure d'assurer l'évacuation des ressortissants à KINSHASA.
ALLIED FORCE	13/10/98 - 09/06/99	KOSOVO	93 ACT + soutien + G.A.N.	Participation française aux frappes aériennes à l'encontre de la RFY (ALLIED FORCE). 1261 missions offensives à compter du 24/03/99.
EAGLE EYE	30/10/98 - 24/03/99	KOSOVO	Effectifs et moyens aériens du dispositif des Balkans	Participation française aux opérations de surveillance au dessus du Kosovo.
PECARI	08/12/98 - 12/02/99	LIBAN	39 hommes	Dépollution des abords de l'ambassade de France à Beyrouth.
		1999		
CIGOGNE 3	15/12/98 – 28/02/99	RCA	229	Retrait de la MINURCA
DANI	01/99	VANUATU	1 PUMA	Secours après cyclone.
OKOUME	21/01/99 – 22/06/00	CONGO	30 hommes	Protection des implantations diplomatiques.
KHOR ANGAR	24/01/99 – 01/03/01	DJIBOUTI	500 hommes 1 FAA 1 Atlantique radars AA	Renforcement de la capacité de protection aéromaritime de la RDD.
RECOMP BISSAU	28/01 - 17/06/99	GUINEE BISSAU	600 hommes	Mise en place de personnel de l'ECOMOG à partir de DAKAR.
TYROL	02/99	AUTRICHE	5 Puma	Evacuation de 253 victimes d'avalanches.
TRIDENT	26/03/99 -	MACEDOINE KOSOVO	8000 hommes	Participation française à la KFOR:JOINT GUARDIAN - Entrée au Kosovo le 12/06/99.
ALLIED	01/04 -	ALBANIE	1000	Participation française à ALLIED

BAPTEME	DATES	PAYS OU ZONE	MOYENS MAXIMUM ENGAGES	OBSERVATIONS
HARBOUR	15/08/99	MACEDOINE	hommes	HARBOUR- Volet humanitaire de TRIDENT
MAMET	17/08 - 20/09/99	TURQUIE	43 hommes	Mission d'assistance médicale en Turquie.
	22/09 - 04/10/99	TAÏWAN	1 C135	Transport d'une UIISC suite à tremblement de terre.
SANTAL	16/09/99 – 07/02/00	TIMOR	627 hommes	Participation à l'INTERFET.
MONUSIL /MINUSIL	10/99 – 09/02	SIERRA LEONE	1 homme	OMP
MONUC	10/99	RDC	8 hommes	OMP/ observateurs.
KHAYA	23/12 - 27/12/99	COTE D'IVOIRE	Dét. Furet 2 Cougar	Evacuation du président Bédié vers le Togo.
	12/99	VENEZUELA	1 C160	Transport d'aide humanitaire à la population du Venezuela, après inondations.
		2000		
ATNUTO	15/01/00 – 15/01/01	TIMOR	3 hommes	Participation à la force de maintien de la paix de l'ONU.
IBAR	02/2000	KOSSOVO	BMN-N renforcée	Fouilles de la ville de Mitrovica.
BONUCA	15/02/00 – 26/03/03	RCA	1 observateur	Bureau des Nations-Unies en Centre-Afrique
LIMPOPO 1-2	03/03/00 - 12/03/00	MOZAMBIQUE	1 C160 - GEAOM	<i>Jeanne-d'Arc, Georges Leygues, 1 C160, 6 HL.</i>
MANGORO	13/03/00 - 22/03/00	MADAGASCAR	1 C160, 1 Fennec	+ <i>Jeanne-d'Arc, Georges Leygues</i> Mission d'assistance aux populations (inondations).
MICAH	15/03/00 – 06/02/01	HAÏTI	4 policiers 2 gendarmes	Mission internationale civile d'appui en Haïti (civils + réservistes). Remplace la MIPONUH
HUDAH	02/04 - 20/04/00	MADAGASCAR	1 C160 et son soutien, 1PANTHER	Mission humanitaire après cyclone. + <i>La Grandière + Nivôse.</i>
SLOUGHI	06/05/00 –	SENEGAL	2 HM	Mesures de précaution pour

BAPTEME	DATES	PAYS OU ZONE	MOYENS MAXIMUM ENGAGES	OBSERVATIONS
	14/06/00		1 ATT 1 Det. COS	évacuation de ressortissants de Sierra Leone.
Pendant CORYMBE LV	11/08/00 – 25/12/00	COTE D'IVOIRE	340 militaires	Mesures de précaution pendant la période électorale.
AOSTE	16/10/00 – 09/11/00	VAL D'AOSTE	130 hommes	Aide aux populations italiennes sinistrées par les intempéries.
MINUEE	01/12/00	ETHIOPIE ERYTHREE	1 militaire	Participation à la force d'interposition de l'ONU.
		2001		
SAMSONNETTE	20/05/01 – 14/06/01	MADAGASCAR	1 patrouilleur 32 hommes	Recherche de deux bacs naufragés pour le compte des autorités malgaches
ESSENTIAL HARVEST	depuis 26/08/01	MACEDOINE		Participation française à la Task Force Harvest (TFH).
AMBER FOX	depuis 26/09/01	MACEDOINE	221 hommes	La TFH devient Task Force Fox (TFF). Participation française à la TFF
HERACLES	depuis 10/10/01	AFGHANISTAN OCEAN INDIEN	991 hommes	Lutte contre le terrorisme international.
PLAN VIGIPIRATE	depuis 11/09/01	FRANCE	1010 hommes en métropole 14 hommes dans les DOM-TOM	Plan Vigipirate « renforcé » à la suite des attentats du 11/09/01 aux Etats-Unis. Renforcement de l'effectif consacré à la sécurité générale.
		2002		
PAMIR	depuis 04/01/02	KABOUL	439 hommes	Participation française à la force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) mandatée par la résolution 1386 du conseil de sécurité des N.U.
AMARANTE	depuis 24/01/02	MEDITERRANEE ORIENTALE	1 frégate survol de patouille maritime	Lutte contre l'immigration clandestine.
EPIDOTE	depuis 16/04/02	KABOUL	53 hommes	Participation française à la formation de l'armée afghane.
	04/02 – 10/02	LOMA	2 officiers	Participation à la réorganisation de

BAPTEME	DATES	PAYS OU ZONE	MOYENS MAXIMUM ENGAGES	OBSERVATIONS
PLAN HEPHAISTOS	27/06/02 – 02/09/02	FRANCE		l'armée sierra léonaise. Lutte contre les feux de forêts.
	08/09/02 – 20/09/02	FRANCE	900 hommes	Rétablissement d'itinéraires et d'assistance aux populations dans les départements du Gard, du Vaucluse et de l'Hérault suite aux inondations.
LICORNE	depuis 19/09/02	COTE D'IVOIRE	4000 hommes	Protection des ressortissants étrangers. Respect du cessez le feu.
COHERENT BEHAVIOUR	01/10/02 – 30/11/02	MEDITERRANEE ORIENTALE	1 frégate	1 ^{er} déploiement opérationnel de l'Euromarfor dans le cadre de la lutte contre le terrorisme
CARIB ROYAL	25/10/02/ - 29/10/02	MER CARAÏBE		Lutte contre le narcotrafic en mer en coopération avec les garde- côtes américains et 1 frégate britannique.
BOALI	depuis 03/12/02	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	190 hommes	Une force interafricaine – équipée, formée, et transportée par la France – est projetée à Bangui pour soutenir la force de la CEMAC.
POLMAR MER	depuis 03/12/02	FRANCE	250 hommes	Suite au naufrage du « Prestige ».
	depuis 15/12/02	FRANCE	390 hommes sur 4 zones de défense Abonnement du GIGN à 1 HAG à 2 heures	Renforcement des mesures de vigilance.
		FRANCE	455 hommes 12 avions de combat moyens de défense sol- air	Renforcement du contrôle de l'espace aérien national.
		FRANCE	190 hommes	Renforcement de la surveillance des approches maritimes et des ports.

BAPTEME	DATES	PAYS OU ZONE	MOYENS MAXIMUM ENGAGES	OBSERVATIONS
ALLIED HARMONY	12/02- 04/03	ERYM	60 hommes	Opération de l'OTAN qui fait suite à l'opération AMBER FOX.
		2003		
MPUE	01/03	BOSNIE - HERZEGOVINE		Mission de police de l'UE qui succède à la MINUBH.
CONCORDIA	04/03	ERYM	1500 hommes	Mission de l'UE qui fait suite à l'opération de l'OTAN ALLIED HARMONY.
PROVIDENCE	09/06/03 – 11/06/03	LIBERIA	150 hommes 1TCD-4HM- 2HAP	Evacuation de ressortissants
MAMBA	06/03	RDC (Bunia)	1000 hommes	Participation française à l'opération de l'UE en RDC (ARTEMIS).

9/ Exemple d'accords : les accords de Linas Marcoussis.

1) A l'invitation du Président de la République Française, une Table Ronde des forces politiques s'est réunie à Linas-Marcoussis du 15 au 23 janvier 2003. Elle a rassemblé les parties suivantes : **FPI, MFA, MPC, MPIO, PDCI-RDA, PIT, RDR, UDCY, UDPCI**. Les travaux ont été présidés par [M. Pierre MAZEAUD](#), assisté du juge Keba Mbaye et de l'ancien Premier ministre Seydou Diarra et de facilitateurs désignés par l'ONU, l'Union Africaine et la CEDEAO.

Chaque délégation a analysé la situation de la Côte d'Ivoire et fait des propositions de nature à rétablir la confiance et à sortir de la crise. Les délégations ont fait preuve de hauteur de vue pour permettre à la Table Ronde de rapprocher les positions et d'aboutir au consensus suivant dont tous les éléments – principes et annexes ont valeur égale :

2) La Table Ronde se félicite de la cessation des hostilités rendue possible et garantie par le déploiement des forces de la CEDEAO, soutenu par les forces françaises et elle en exige le strict respect. Elle appelle toutes les parties à faire immédiatement cesser toute exaction et consacrer la paix. Elle demande la libération immédiate de tous les prisonniers politiques.

3) La Table Ronde réaffirme la nécessité de préserver l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire, le respect de ses institutions et de restaurer l'autorité de l'état. Elle rappelle son attachement au principe de l'accession au pouvoir et de son exercice de façon démocratique. Elle convient à cet effet des dispositions suivantes :

a) Un gouvernement de réconciliation nationale sera mis en place dès après la clôture de la Conférence de Paris pour assurer le retour à la paix et à la stabilité. Il sera chargé du renforcement de l'indépendance de la justice, de la restauration de l'administration et des services publics, et du redressement du pays appliquera le programme de la Table Ronde qui figure en annexe et qui comporte notamment des dispositions dans les domaines constitutionnel, législatif et réglementaire ;

b) Il préparera les échéances électorales aux fins d'avoir des élections crédibles et transparentes et en fixera les dates.

c) Le gouvernement de réconciliation nationale sera dirigé par un Premier Ministre de consensus qui restera en place jusqu'à la prochaine élection présidentielle à laquelle il ne pourra se présenter.

d) Ce gouvernement sera composé de représentants désignés par chacune des délégations ivoiriennes ayant participé à la Table Ronde. L'attribution des ministères sera faite de manière équilibrée entre les parties pendant toute la durée du gouvernement.

e) Il disposera pour l'accomplissement de sa mission des prérogatives de l'exécutif en application des délégations prévues par la Constitution. Les partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale et qui ont participé à la Table Ronde s'engagent à garantir le soutien de leurs députés à la mise en œuvre du programme gouvernemental.

f) Le gouvernement de réconciliation nationale s'attachera dès sa prise de fonction à refonder une armée attachée aux valeurs d'intégrité et de moralité républicaine. Il procédera à la restructuration des forces de défense et de sécurité et pourra bénéficier, à cet effet, de l'avis de conseillers extérieurs et en particulier de l'assistance offerte par la France.

g) Afin de contribuer à rétablir la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national, le gouvernement de réconciliation nationale organisera le regroupement des forces en présence puis leur désarmement. Il s'assurera qu'aucun mercenaire ne séjourne plus sur le territoire national.

h) Le gouvernement de réconciliation nationale prendra les mesures nécessaires pour la libération et l'amnistie de tous les militaires détenus pour atteinte à la sûreté de l'Etat et fera bénéficier de la même mesure les soldats exilés.

4) La Table Ronde décide de la mise en place d'un Comité de suivi de l'application des accords de Paris sur la Côte d'Ivoire chargé d'assurer le respect des engagements pris. Ce comité saisira les instances nationales, régionales et internationales de tous les cas d'obstruction ou de défaillance dans la mise en œuvre des accords afin que les mesures de redressement appropriées soient prises.

La Table Ronde recommande à la Conférence des Chefs d'Etat que le Comité de suivi soit établi à Abidjan et composé des représentants des pays et des organisations appelés à garantir l'exécution des accords de Paris, notamment :

- le représentant de l'Union européenne,
- le représentant de la Commission de l'Union africaine,
- le représentant du secrétariat exécutif de la CEDEAO,
- le représentant spécial du Secrétaire Général qui coordonnera les organes de la famille des Nations Unies,
- le représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie,
- les représentants du FMI et de la Banque mondiale,
- un représentant des pays du G8,- le représentant de la France.

5) La Table Ronde invite le gouvernement français, la CEDEAO et la communauté internationale à veiller à la sécurité des personnalités ayant participé à ses travaux et si nécessaire à celle des membres du gouvernement de réconciliation nationale tant que ce dernier ne sera pas à même d'assurer pleinement cette mission.

6) La Table Ronde rend hommage à la médiation exercée par la CEDEAO et aux efforts de l'union Africaine et de l'ONU, et remercie la France pour son rôle dans l'organisation de cette réunion et l'aboutissement du présent consensus

A Linas-Marcoussis, le 24 janvier 2003

POUR LE FPI,	POUR LE MJP,	POUR MFA,
Pascal AFFI N'GUESSAN	Gaspard DELI	Innocent KOBENA ANAKY
POUR LE MPCl,	POUR LE MPIGO,	POUR LE PDCI-RDA,
Guillaume SORO	Félix DOH	Henri KONAN BEDIE
POUR LE PIT,	POUR LE RDR,	POUR L'UDCY,
Francis WODIE	Alassane Dramane	Théodore MEL EG
	OUATTARA	
POUR L'UDPCI,	LE PRESIDENT,	
Paul AKOTO YAO	Pierre MAZEAUD	

ANNEXE - PROGRAMME DU GOUVERNEMENT DE RECONCILIATION

I – Nationalité, identité, condition des étrangers

1) La Table Ronde estime que la loi 61-415 du 14 décembre 1961 portant code de la nationalité ivoirienne modifiée par la loi 72-852 du 21 décembre 1972, fondée sur une complémentarité entre le droit du sang et le droit du sol, et qui comporte des dispositions ouvertes en matière de naturalisation par un acte des pouvoirs publics, constitue un texte libéral et bien rédigé.

La Table Ronde considère en revanche que l'application de la loi soulève de nombreuses difficultés, soit du fait de l'ignorance des populations, soit du fait de pratiques administratives et des forces de l'ordre et de sécurité contraires au droit et au respect des personnes.

La Table Ronde a constaté une difficulté juridique certaine à appliquer les articles 6 et 7 du code de la nationalité. Cette difficulté est aggravée par le fait que dans la pratique, le certificat de nationalité n'est valable que pendant 3 mois et que, l'impétrant doit chaque fois faire la preuve de sa nationalité en produisant certaines pièces. Toutefois, le code a été appliqué jusqu'à maintenant.

En conséquence, le gouvernement de réconciliation nationale :

a) relancera immédiatement les procédures de naturalisation existantes en recouvrant à une meilleure information et le cas échéant à des projets de coopération mis en œuvre avec le soutien des partenaires de développement internationaux ;

b) déposera, à titre exceptionnel, dans le délai de six mois un projet de loi de naturalisation visant à régler de façon simple et accessible des situations aujourd'hui bloquées et renvoyées au droit commun (notamment cas des anciens bénéficiaires des articles 17 à 23 de la loi 61-415 abrogés par la loi 72-852 et des personnes résidant en Côte d'Ivoire avant le 7 août 1960 et n'ayant pas exercé leur droit d'option dans les détails prescrits), et à compléter le texte existant par l'intégration à l'article 12 nouveau des hommes étrangers mariés à des Ivoiriennes.

2) Pour faire face à l'incertitude et à la lenteur des processus d'identification ainsi qu'aux dérives auxquelles les contrôles de sécurité peuvent donner lieu, le gouvernement de réconciliation nationale développera de nouvelles actions en matière d'état civil et d'identification, notamment :

a) La suppression du processus d'identification en cours en attendant la prise des décrets d'application de la loi et la mise en place, dans les meilleurs délais, d'une commission nationale d'identification dirigée par un magistrat et composée des représentants des partis politiques chargés de superviser et de contrôler l'Office national d'identification.

b) La stricte conformité de la loi sur l'identification au code de la nationalité en ce qui concerne la preuve de la nationalité.

3) La Table Ronde, en constatant que le grand nombre d'étrangers présents en Côte d'Ivoire a largement contribué à la richesse nationale et aidé à conférer à la Côte d'Ivoire une place et une responsabilité particulières dans la sous-région, ce qui a bénéficié également aux pays dont sont ces étrangers originaires, considère que les tracasseries administratives et des forces de l'ordre et de sécurité souvent contraires au droit et au respect des personnes dont les étrangers sont notamment victimes peuvent provenir du dévoiement des dispositions d'identification.

a) Le gouvernement de réconciliation nationale devra donc supprimer immédiatement les cartes de séjour prévues à l'article 8 alinéa 2 de la loi 2002 – 03 du 3 janvier 2002 pour les étrangers originaires de la CEDEAO et fondera le nécessaire contrôle de l'immigration sur des moyens d'identification non susceptibles de détournement.

b) De plus, le gouvernement de réconciliation nationale étudiera toute disposition législative et réglementaire tendant à améliorer la condition des étrangers et la protection de leurs biens et de leurs personnes.

c) La Table Ronde demande par ailleurs à tous les Etats membres de la CEDEAO de ratifier dans les meilleurs délais les protocoles existant relatifs à la libre circulation des personnes et des biens, de pratiquer une coopération renforcée dans la maîtrise des flux migratoires, de respecter les droits fondamentaux des immigrants et de diversifier les pôles de développement. Ces actions pourront être mises en œuvre avec le soutien des partenaires de développement internationaux.

II – Régime électoral

1) La Table Ronde estime que la loi 2000-514 du 1er août 2000 portant Code électoral ne soulève pas de difficultés et s'inscrit dans le cadre d'un processus d'amélioration des textes et que la loi 2001-634 du 9 janvier 2001 portant création de la Commission Electorale Indépendante constitue un progrès significatif pour l'organisation d'élections transparentes.

2) Le gouvernement de réconciliation nationale :

a) assurera l'impartialité des mesures d'identification et d'établissement des fichiers électoraux ;

b) proposera plusieurs amendements à la loi 2001-634 dans le sens d'une meilleure représentation des parties prenantes à la Table Ronde au sein de la commission centrale de la Commission Electorale Indépendante, y compris au sein du bureau ;

c) déposera dans un délai de 6 mois un projet relatif au statut de l'opposition et au financement public des partis politiques et des campagnes électorales ;

d) déposera dans le délai d'un an un projet de loi relatif en matière d'enrichissement illicite et organisera de manière effective le contrôle des déclarations de patrimoine des personnalités élues ;

e) prendra toute mesure permettant d'assurer l'indépendance de la justice et l'impartialité des médias, tant en matière de contentieux électoral que de propagande électorale.

III – Régime électoral

1) La Table Ronde considère que l'article 35 de la Constitution relatif à la l'élection du Président de la République doit éviter de se référer à des concepts dépourvus de valeur juridique ou relevant de textes législatifs. Le gouvernement de réconciliation nationale proposera donc que les conditions d'éligibilité du Président de la République soient ainsi fixées :

"Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il est rééligible qu'une fois.

Le candidat doit jouir de ses droits civils et politiques et être âgé de trente-cinq ans au moins. Il doit être exclusivement de nationalité ivoirienne né de père ou de mère ivoirien d'origine"

2) Le Code de la nationalité sera amendé par l'adjonction aux conditions de perte de la nationalité ivoirienne édictées par son article 53, des mots suivants : "exerçant des fonctions électives ou gouvernementales dans un pays étranger".

3) Le Président de la République rendra public chaque année son bulletin de santé.

IV- Régime foncier

1) La Table Ronde estime que loi 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale constitue un texte de référence dans un domaine juridique délicat et économiquement crucial.

2) Cependant, le gouvernement de réconciliation nationale :

a) accompagnera la mise en œuvre progressive de ce texte d'une campagne d'explication auprès des populations rurales de manière à aller effectivement dans le sens d'une véritable sécurisation foncière.

b) proposera un amendement dans le sens d'une meilleure protection des droits acquis les dispositions de l'article 26 de la loi relative aux héritiers des propriétaires de terre détenteurs de droits antérieurs à la promulgation de la loi mais ne remplissant pas les conditions d'accès à la propriété fixées par son article 1.

V – Médias

1) La Table Ronde condamne les incitations à la haine et à la xénophobie qui ont été propagées par certains médias.

2) Le gouvernement de réconciliation nationale reprendra dans le délai d'un an l'économie générale du régime de la presse de manière à renforcer le rôle des autorités de régulation, à garantir la neutralité et l'impartialité du service public et favoriser l'indépendance financière des médias.

Ces mesures pourront bénéficier du soutien des partenaires de développement internationaux.

3) Le gouvernement de réconciliation nationale rétablira la libre émission des médias radiophoniques et télévisés internationaux.

VI – Droits et libertés de la personne humaine

1) Le gouvernement de réconciliation nationale créera immédiatement une commission nationale des droits de l'homme qui veillera à la protection des droits et libertés en Côte d'Ivoire. La Commission sera composée des délégués de toutes les parties et présidée par une personnalité acceptée par tous.

2) Le gouvernement de réconciliation nationale demandera la création d'une commission internationale qui diligentera des enquêtes et établira les faits sur toute l'étendue du territoire nationale afin de recenser les cas de violation graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire depuis le 19 septembre 2002.

3) Sur le rapport de la Commission internationale d'enquête, le gouvernement de réconciliation nationale déterminera ce qui doit être porté devant la justice pour faire cesser l'impunité. Condamnant particulièrement les actions des « escadrons de la mort » et de leurs commanditaires ainsi que les auteurs d'exécutions sommaires sur l'ensemble du territoire, la Table Ronde estime que les auteurs et complices de ces activités devront être traduits devant la justice pénale internationale.

4) Le gouvernement de réconciliation nationale s'engagera à faciliter les opérations humanitaires en faveur de toutes des victimes du conflit sur l'ensemble du territoire national. Sur la base du rapport de la commission nationale des droits de l'homme il prendra des mesures d'indemnisation et de réhabilitation des victimes.

VII Regroupement désarmement démobilisation

1) Dès sa prise de fonctions, le gouvernement de réconciliation nationale entreprendra le processus de regroupement concomitant des forces en présence sous le contrôle des forces de la CEDEAO et des forces françaises.

- 2) Dans une seconde phase il déterminera les mesures de désarmement et de démobilisation, qui seront également menées sous le contrôle des forces de la CEDEAO et des forces françaises.
- 3) L'ensemble des recrues enrôlées depuis le 19 septembre seront immédiatement démobilisé.
- 4) Le gouvernement de réconciliation nationale assurera la réinsertion sociale des militaires de toutes origines avec l'appui de programmes de type Désarmement Démobilisation Rapatriement Réinstallation Réinsertion (DDRRR) susceptibles d'être mis en œuvre avec l'appui des partenaires de développement internationaux.
- 5) Le gouvernement de réconciliation national prendra les mesures nécessaires pour la libération et l'amnistie de tous les militaires détenus pour atteinte à la sûreté de l'Etat et fera bénéficier de la même mesure les soldats exilés. La loi d'amnistie d'exonérera en aucun cas les auteurs d'infractions économiques graves et de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire.
- 6) Le gouvernement de réconciliation nationale procédera à un audit de ses forces armées et devra déterminer dans un contexte économique difficile le niveau des sacrifices qu'il pourra consentir pour assurer ses obligations en matière de défense nationale. Il réalisera sur ces bases la restructuration des forces armées et demandera à cette fin des aides extérieures

VIII Redressement économique et nécessité de la cohésion sociale

- 1) le gouvernement de réconciliation nationale rétablira la libre circulation des personnes et des biens sur tout le territoire national et facilitera la reprise des activités scolaires, administratives, économiques et sociales.
- 2) Il préparera dans un bref délai un plan de reconstruction et de développement des infrastructures et de relance de l'économie nationale, et de renforcement de la cohésion sociale.
- 3) La Table Ronde recommande aux institutions internationales et aux partenaires de développement internationaux d'apporter leur concours au processus de redressement de la Côte d'Ivoire.

IX – Mise en œuvre

Le gouvernement de réconciliation nationale veillera à ce que les réformes constitutionnelles, législatives et réglementaires que nécessitent les décisions qu'il sera appelé à prendre interviennent dans les meilleurs délais.

Bibliographie mémoire.

1 – Ouvrages généraux

- Abelin (Pierre), *Rapport sur la politique française de coopération*, Paris, Documentation française, 1975
- Akindes (Francis), *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Kartahala, 1996
- Almeida Topor (Hélène), *L'Afrique au 20ème siècle*, Armand Colin, 1994
- Auphan (Paul), *Histoire de la décolonisation*, Editions France Empire, 1967.
- Aurillac (Michel), *L'Afrique à cœur, la coopération un message d'avenir*, Paris, Berger-Levrault, 1987
- Azengissa (Rémy) et Nantet (Bernard), *L'Afrique : mythes et réalités d'un continent*, Le Cherche Midi, 1995
- Bach (Daniel), *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 1998
- Bayart (Jean-François) et Bembe (A-M), *La politique par le bas en Afrique Noire*, Karthala, Paris, 1992
- Bayart (Jean-François), *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1998
- Chabal (Patrick) et Daloz (Jean-Pascal), *L'Afrique est partie*, Paris, Economica, collection Analyse politique, 1999
- Chabal (Patrick) et Daloz (Jean-Pascal), *L'Afrique est partie*, Paris, Economica, 1999
- Chaigneau (Pascal), *Dictionnaire des Relations Internationales*, Economica, 1998
- Chaigneau (Pascal), *Grands enjeux du monde contemporain*, manuel H.E.C., Ellipses, 1996
- Chaliand (Gérard), *L'enjeu africain, Géostratégie des puissances*, Paris, Complexe, 1984
- Charollais (François) et de Ribes (Jean), *Le défi de l'Outre-mer – L'action extérieure dans la Défense de la France*, Coll. Les sept épées, FEDN, 1983.
- Dubresson (Alain) et Raison (Jean-Pierre), *L'Afrique subsaharienne, une géographie du changement*, 1998
- Girardet Raoul, *L'idée coloniale en France 1871-1962*, La Table Ronde, 1972, Paris.
- Grandvoinet (Hélène) et Schneider (Hartmut), *La gestion des conflits en Afrique, un défi permanent*, Paris, OCDE, 1998
- de la Guérivière (Jean) *Les fous d'Afrique, Histoire d'une passion française*, Paris, Seuil, 2001

- Marc (Michel), « La colonisation européenne », *Documentation photographique*, Paris, La Documentation française, n° 7042, 1997
- Montbrial (Thierry) et Jacquet (Pierre) (dir.), *Ramsès 1998*, Paris, éditions Dunod pour l'Institut français des relations internationales
- Nantet (Bernard), *L'Afrique entre mythes et réalités*, Paris, éditions du Cherche Midi, 1995
- Ramonet (Ignacio)- *Géopolitique du chaos – Galilée*, 1997
- Roussin (Michel), *Afrique majeure*, France empire, 1997
- Smith (Stephen) et Glaser (Antoine), *Ces messieurs Afrique*, Paris, Calmann-Lévy, 1993
- Van de Walle (Nicolas) et Johnston (A.), *Repenser l'aide de l'Afrique*, Ed. Karthala, 1999
- Wautier (Claude), *Quatre Présidents et l'Afrique*, Ed. Seuil, 1995
- Zartman (William), *La révolution des conflits en Afrique*, L'Harmattan 1990

2 - Ouvrages spécialisés

- Ayissi (Anatole), « Agenda pour la diplomatie préventive en Afrique : réflexion sur le projet de création d'une capacité africaine de maintien de la paix », *Sécurité et stratégie*, n° 54, Bruxelles, Institut royal supérieur de défense, septembre 1997
- AYISSI, Anatole N., « Une perception africaine de la politique étrangère de la France », *in Annuaire français de relations internationales 2000*, Centre Thucydide, Bruylant, Bruxelles, 2000.
- Balmond (Luis) (dir.) ; *Les interventions militaires françaises en Afrique*, colloque du Centre d'étude et de recherche sur la défense et la sécurité de l'Université de Nice – Sophia Antipolis, coll. « Travaux et recherches de l'Institut du droit de la paix et du développement », Paris, Pedrone, 1998
- Basso (Jacques), « Les accords de coopération entre la France et les états africains francophones: leurs relations et leurs conséquences au regard des indépendances africaines (1960-1970) », *L 'Afrique noire française, l'heure des indépendances*, Paris, CNRS, 1992
- Bournaud (Dominique), *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien, 1997, coll. "Cleps Politiques".
- Chaigneau (Pascal), *La politique militaire de la France en Afrique*, Paris, Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie moderne (CHEAM), 1984
- Clayton (Anthony), *Histoire de l'Armée française en Afrique 1830 – 1962*, Albin Michel, 1994.
- Daniel (Philippe), *La politique militaire de la France au sud du Sahara : du discours de La Baule à l'opération Hadès : du désengagement à la privatisation ?*, mémoire, 2000

- Dumoulin (André), *La France militaire et l'Afrique*, Bruxelles, GRIP/éditions complexe, coll. « Les livres du GRIP », 1997
- Dumoulin (André), *La France et la sécurité en Afrique subsaharienne*, Problèmes politiques et sociaux – n° 825 – 6 août 1999 – La Documentation française
- Ela Ela Emmanuel, « La nouvelle politique de coopération militaire de la France en Afrique », in *Défense nationale*, février 2002, Paris
- Jouanic (Isabelle), *Redéfinition de la coopération franco-africaine face à la crise subsaharienne*, Université de Paris V, thèse de doctorat de Sciences politiques, 1999
- Lugan (Bernard), *God Bless Africa ou « Contre la mort programmée du continent noir »*, Carnot, 2003.
- Mamadou (Aliuo Barry), *La prévention des conflits en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, 1997
- Marseille (Jacques), *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Albin Michel, 2005, publication de sa thèse soutenue en 1984.
- Messmer (Pierre), *Les blancs s'en vont : histoire de la décolonisation*, Paris, Albin Michel, 1998
- Ngoupandé Jean Paul, *l'Afrique sans la France*, Paris, 2001.
- Ngoupandé Jean Paul, *L'Afrique face à l'islam. Les enjeux africains de la lutte contre le terrorisme*, Paris ; Albin Michel, 2003.
- N'guematcha (Emmanuel), *Diplomatie et outil militaire, application à la politique française de coopération en Afrique*, Université de Paris X, thèse de doctorat de Sciences politiques, 2000
- Pascallon (Pierre) *La politique de sécurité de la France en Afrique*, Paris, L'Harmattant, 2003
- Petiteville (Franck), « Quatre décennies de coopération franco-africaine : usages et usure d'un clientélisme », *Etudes internationales*, Québec, université de Laval, n°3, septembre 1996
- Michailof (Serge) (dir.), *La France et l'Afrique, Vade mecum pour un nouveau voyage*, Paris, Karthala, 1993
- Pourre (Catherine), *Les interventions extérieures de l'armée française*, thèse pour le doctorat de droit public de l'université de Paris Nord, présentée et soutenue le 26 mai 1998
- Smith (Stephen), *Négrologie. Pourquoi l'Afrique meurt ?*, Calmann Levy, 2003.
- Smith (Stephen), Glaser (Antoine), *Comment la France a perdu l'Afrique ?*, Calmann Levy, 2005.
- Védrine (Hubert), *Face à l'hyperpuissance*, Fayard, 2003.

- *Conflits en Afrique : analyse des crises et pistes pour une prévention*, Fondation Roi Baudouin, Médecins sans frontières, Bruxelles, GRIP/éditions Complexe, 1997
- *France, Europe, Etats-Unis : quelles politiques africaines ?*, Cahier du « Forum du Futur », octobre 1997
- *La politique africaine au Parlement français*, OPCF - Karthala – 1998
- *La coopération française en questions*, Actes du cycle de conférences — débats co-organisés par l'Observatoire permanent de la coopération française (OPCF) et la Bibliothèque publique d'information (BPI) d'octobre 1996 à mars 1997 au Centre Georges Pompidou, BPI éditions, mars 1998
- *Gestion de crise et règlement des conflits en Afrique sub-saharienne : rôle de l'UEO*, cahiers de Chaillot n° 22, Paris, Institut d'études de sécurité de l'Union de l'Europe occidentale, décembre 1995

3- Articles et dossiers de presse

- Ango Ela (Paul), « La coopération militaire franco-africaine », *Relations internationales et stratégiques*, Paris, IRIS, automne 1996, pages 183 et suivantes
- Bangoura (Dominique), « Géopolitique de l'Afrique », *Défense nationale*, Paris, août – septembre 1996
- Bayard (Jean-François), « Bis repetita : La politique africaine de François Mitterrand de 1989 à 1995 », colloque sur la politique extérieure de François Mitterrand à l'épreuve de l'après-guerre froide, CERI, Paris, 13-15 mai 1997.
- de Bellescize (Jean), *Le projet RECAMP*, Frères d'Armes, février 1999
- Blondin-Diop (Ousman), « L'Afrique et le nouveau siècle », *Le Monde*, 26 janvier 2001, page 21
- Bourgi (Claude), *Voyage à l'intérieur de l'OUA*, Politique étrangère, Paris, Institut des relations internationales, n° 4/1998, pages 786 et suivantes
- Bresson (Gilles), *Chirac célèbre la diversité de l'Afrique*, Libération, 30 juin 1998
- Bresson (Gilles), *Chirac, de la Corrèze au Zambèze*, Libération, 26 juin 1998
- Chaigneau (Pascal), « Accords de défense. Si la France pouvait rester ... », Propos recueilli par *L'Autre Afrique*, Paris, 25 novembre – 1^{er} décembre 1998, pages 12 et suivante
- Chipman (Jacques), Les problèmes de sécurité en Afrique francophone, *Politique étrangère*, 2, 1984, pages 344 et suivantes
- Chirac, (Jacques), Discours de l'Île Longue, janvier 2006.
- Chirac, (Jacques), Allocution lors de la présentation des vœux du corps diplomatique, le jeudi 8 janvier 2004.
- Dabezies (Pierre), « Où en est la France en Afrique ? », *Etudes*, Paris, février 1998, pages 162 et suivantes

- Doray (Bernard), « Catharsis », *Le Monde diplomatique*, juillet 2000, page 21
- Duteil (Mireille), « France – Afrique : nouveau jeu », *Le Point*, 19 janvier 2001, page 68
- de Villepin (Dominique), Allocution d'ouverture pour le 4^{ème} forum de l'IHEDN sur le continent africain, Ecole militaire, le 13 juin 2003
- Ela Ela (Emmanuel), « La nouvelle politique de coopération militaire de la France en Afrique », *Revue de défense nationale*, pages 86 et suivantes
- Fottorino (Eric), *France-Afrique : les liaisons dangereuses*, Le Monde, 22-26 juillet 1997
- Friedling (B), *Les forces interafricaines d'intervention pour le maintien de la paix*, *Revue de défense nationale*, juin 2000
- Jallaud (Thierry), « La coopération militaire, outil de contrôle », *Tricontinentale*, spécial La France contre l'Afrique, 1, 1981, pages 105 et suivantes
- Josselin (Charles) (entretien avec), « L'Afrique rentre dans le champ normal des relations diplomatiques », *Le Monde*, 6 février 1998
- Leymarie (Philippe), Ces guerres qui usent l'Afrique, *Le Monde diplomatique*, avril 1999, page 16
- Leymarie (Philippe), « Séisme dans le pré carré », *Le Monde diplomatique*, février 2000, page 12
- Lemoine (Nathalie), *France/Afrique, les habits neufs de la coopération*, Jeune Afrique, 6-12 janvier 1998, pages 38 et suivantes
- Marin (Cécile) et Rekacewicz (Philippe), « Afrique, continent ravagé », *Le Monde diplomatique*, janvier 2000
- Marti (Serge), « Savoir écouter l'Afrique », *Le Monde*, mardi 6 mars 2001, *Le Monde Economie*, page III
- Masson, Général de division aérienne, « Relations internationales » à l'état-major des armées, *Contribution des armées françaises au respect de nos engagements internationaux*, intervention au Collège interarmées de défense le 17 février 2003
- Mertillo (Marc), « Les armées françaises à l'étranger : coopération militaire en Afrique », *Revue française d'administration publique*, Paris, Institut international d'administration publique, juin 1998
- Niquet (Valérie), « L'Afrique, un nouvel enjeu pour le Japon », *L'Afrique entre guerre et paix*, *Revue internationale et stratégique*, n° 33, printemps 1999, pages 233 et suivantes
- Norlain (Jacques), *La politique militaire de la France en Afrique*, *Revue de défense nationale*, juin 2000
- Olivier de Sardan (Jean-Pierre), « Dramatique déliquescence des Etats en Afrique », *Le Monde diplomatique*, février 2000, pages 12 et suivante
- Pascalini (Valérie), « L'évolution des conflits en Afrique », *L'Afrique entre guerre et paix*, *Revue internationale et stratégique*, n°33, printemps 1999

- Pelegrini, Général de brigade, *Le volet militaire de la politique française de sécurité et de défense pour l'Afrique*, intervention au Collège interarmées de défense le 6 janvier 2003
- Penne (Guy), Dulait (André), Brisepierre (Paulette), *La réforme de la coopération à l'épreuve des réalités : un premier bilan 1998-2001*, rapport d'information 46 (2001-2002), Commission des affaires étrangères, Sénat, 25 octobre 2001
- Pons (Philippe), « Le Japon s'intéresse à l'Afrique ... », *Le Monde*, 19 janvier 2001, page 16
- Pourre (Catherine), *Les interventions extérieures de l'armée française*, thèse pour le doctorat de droit public de l'université de Paris Nord, présentée et soutenue le 26 mai 1998, 2^{ème} partie/titre 1/chapitre II/section I.
- Prier (Pierre), *Spectaculaire baptême de la force interafricaine*, *Le Figaro*, 3 mars 1998
- Quesnot (Christian), *Forces armées et développement*, *Revue de défense nationale*, juillet 1998, pages 19 et suivantes
- Quilès (Paul), « La France et la sécurité en Afrique », *La Revue internationale de stratégie*, Paris, IRIS, printemps 1999, pages 218 et suivantes
- Rufin Jean-Christophe (dir.), *Les conflits en Afrique*, *Relations Internationales et Stratégiques*, n° 213, IRIS
- Sada (Hugo), *La révision de la politique de coopération militaire française en Afrique*, *Revue de défense nationale*, mars 2000
- Sada (Hugo), *L'Afrique entre guerre et paix*, Paris, *Revue Internationale et Stratégique* – N°33, PUF/IRIS, printemps 1999
- Sada (Hugo), *Politiques africaines de la France et du Royaume Uni*, Paris, *Revue de Défense Nationale*, mai 1999
- de Saint Quentin (Grégoire), *Mercenariat et mutation stratégique*, Paris, *Revue de défense nationale*, avril 1998
- Smith (Stephen), « L'Afrique aux africains ... en armes », *Libération*, 29 novembre 1998
- Smith (Stephen), « France-Afrique, la jurisprudence ivoirienne », *Le Monde*, 28 novembre 2000
- Stern (Babette), *Le gouvernement présente sa réforme de la coopération*, *Le Monde*, 5 février 1998
- Tuquoi (Jean-Pierre), *M. Chirac promet le maintien de l'aide française à l'Afrique subsaharienne*, *Le Monde*, 9 septembre 1997
- Varret (J), « La coopération militaire », *Mondes et cultures*, T, XX, 1, 1990, pages 117 et suivantes
- Vouigny (Philippe), *L'Europe et l'Afrique*, Paris, *Revue de défense nationale*, janvier 1998, page 3 et suivantes

- RECAMP XXI - Concept de renforcement des capacités africaines au maintien de la paix (RECAMP), n° 3100/DEF/EMA/EMP.1/NP du 28 décembre 2001

4- Sites Internet

- www.assemblee-nationale.fr/2/dossiers/plf2000/a1864-01.htm
- www.France.diplomatie.fr/actual/evenements/20conf3.html
- www.diplomatie.fr/cooperation/ressourc_hum/evolution/evol00.html
- www.doc.diplomatie.fr/BASIS/epic/www/doc
- www.ihedn.fr
- www.oau-oua.org
- www.francophonie.org
- www.jeunefrique.com
- www.globenet.org/opcf/derives.htm
- www.amb-usa.fr/washfile/french/afrique9.htm
- www.defense.gouv.fr
- www.senat.fr